DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Politique stratégique

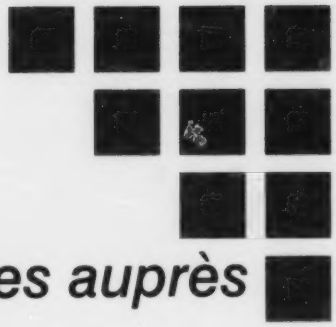

Les enquêtes nationales auprès des diplômés

Les débouchés de la formation professionnelle au Canada

Diplômés des programmes de formation professionnelle de 1990 dans l'Enquête nationale auprès des diplômés de 1992 et de l'Enquête de suivi de 1995

R-00-1-6F

par
Daniel Boothby
Février 2000

Document de recherche

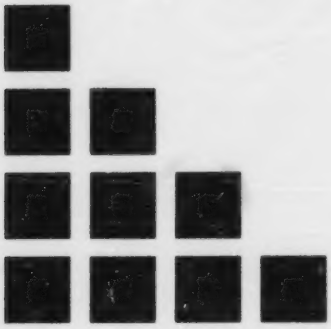

en collaboration avec le

CENTRE DES STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION

Développement des ressources humaines Canada
Statistique Canada

Human Resources Development Canada
Statistics Canada

Canada

SP-453-08-01F

102-00251/

Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada

Applied Research Branch
Strategic Policy
Human Resources Development Canada

Les débouchés de la formation professionnelle au Canada

Diplômés des programmes de formation professionnelle de 1990 dans l'Enquête nationale auprès des diplômés de 1992 et de l'Enquête de suivi de 1995

R-00-1-6F

par
Daniel Boothby
Février 2000

Les opinions exprimées dans les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Développement des ressources humaines Canada ou du gouvernement fédéral.

The views expressed in papers published by the Applied Research Branch are the authors' and do not necessarily reflect the opinions of Human Resources Development Canada or of the federal government.

■

La série de documents de recherche comprend des études et des travaux de recherche réalisés sous l'égide de la Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique (PS). Il s'agit notamment de recherches secondaires sous forme d'études de base et d'analyses documentaires qui appuient les efforts de recherche de PS.

The Research Paper Series includes studies and research conducted under the auspices of the Applied Research Branch of Strategic Policy (SP). Papers published in this series consist of secondary research in the form of background studies and literature reviews that support the research efforts of SP.

Le présent document a été traduit de l'anglais. Bien que la version française ait été préparée avec soin, le document original fait foi./
This document is a translation from English. Although the French version has been carefully prepared, the original document should be taken as correct.

La version anglaise de ce document est disponible sous le titre « The Trade-Vocational Educational Pathway in Canada: 1990 Trade-Vocational Graduates in the 1992 National Graduates and 1995 Follow-up Surveys ».
This paper is available in English under the title "The Trade-Vocational Educational Pathway in Canada: 1990 Trade-Vocational Graduates in the 1992 National Graduates and 1995 Follow-up Surveys."

■

Le présent rapport fait partie d'un ensemble d'études sur les Enquêtes nationales auprès de diplômés.
This report is part of a set of research studies on the National Graduates Surveys.

■

Imprimé/Printed 2001
ISBN: 0-662-85851-4
N° de cat./Cat. No. MP32-29/00-1-6F

■

Si vous avez des questions concernant les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée, veuillez communiquer avec :

Service des publications
Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada
165, rue de l'Hôtel-de-Ville, Phase II, 7e étage
Hull (Québec) Canada
K1A 0J2

Téléphone : (819) 994-3304
Télécopieur : (819) 953-9077
Courriel : research@hrdc-drhc.gc.ca
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dgra

General enquiries regarding the documents Published by the Applied Research Branch should be addressed to:

Publications Office
Applied Research Branch
Strategic Policy
Human Resources Development Canada
165 Hôtel-de-Ville Street, Phase II, 7th Floor
Hull, Quebec, Canada
K1A 0J2

Telephone: (819) 994-3304
Facsimile: (819) 953-9077
E-mail: research@hrdc-drhc.gc.ca
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/arb

Résumé

Le présent rapport propose une étude descriptive des récents diplômés de programmes de formation professionnelle postsecondaires au Canada. L'étude s'appuie sur des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de 1992 et de son Enquête de suivi de 1995 afin d'examiner la situation de diplômés qui ont terminé un programme de formation professionnelle en 1990.

La définition du niveau de formation professionnelle utilisée dans l'END est examinée et située dans son contexte institutionnel. Cette définition est comparée à celles que l'on trouve dans d'autres sources de données sur la « formation professionnelle » ou la « formation dans les métiers ».

Les caractéristiques des diplômés de la formation professionnelle de 1990 et leurs résultats sur le marché du travail sont ensuite étudiés avec un niveau de détail croissant. Ces diplômés sont d'abord comparés aux diplômés des cours techniques de niveau collégial et aux diplômés des cours universitaires de premier cycle, puis leurs caractéristiques et leurs résultats sur le marché du travail sont examinés dans des champs d'étude larges et, finalement, dans des champs d'étude bien définis.

Cette étude révèle une extrême diversité parmi les différents programmes que l'on classe dans la catégorie « formation professionnelle ». En général, les diplômés des cours de formation professionnelle semblent avoir acquis des compétences qui leur sont utiles sur le marché du travail. L'étude se termine par des suggestions sur la manière de couvrir différents niveaux de scolarité, particulièrement la formation professionnelle, dans les enquêtes, tout spécialement dans l'Enquête nationale auprès des diplômés.

Abstract

This paper is a descriptive study of recent graduates from post-secondary trade-vocational programs in Canada. The study uses data from the 1992 National Graduates Survey (NGS) and its 1995 Follow-Up Survey to examine graduates who completed trade-vocational programs in 1990.

The definition of the trade-vocational level used in the NGS is examined and placed in its institutional context. This definition is compared to those used in other data sources on "trade-vocational education" or "trades education."

The characteristics of 1990 trade-vocational graduates and their labour market outcomes are then studied at an increasing level of detail. Trade-vocational graduates are first compared to community college career graduates and to graduates from university undergraduate programs. The characteristics and labour market outcomes of trade-vocational graduates are next examined for broad fields of study. Finally, these characteristics and outcomes are examined for detailed fields of study.

The portrait that emerges is one of extreme diversity among the various programs included under the heading of "trade-vocational" education. In general, trade-vocational graduates seem to have acquired skills which are useful to them in the labour market. The study concludes with suggestions as to how various levels of schooling, in particular the trade-vocational level, should be covered by surveys, in particular the National Graduates Survey.

Table des matières

1. Introduction 1

2. Qu'est-ce que la formation professionnelle? 4

2.1 Programmes de formation, collèges communautaires et niveau de formation professionnelle de l'END 5

2.2 La formation professionnelle dans l'END 11

2.3 Définitions de l'éducation professionnelle dans les autres sources de données 19

2.4 Résumé 25

3. Diplômés de la formation professionnelle dans le système postsecondaire 27

3.1 Âge, sexe, situation de minorité visible et région 27

3.2 Activité et scolarité avant l'inscription 30

3.3 Caractéristiques des programmes 32

3.4 Autres études 35

3.5 Résultats sur le marché du travail 36

3.6 Résumé 41

4. Comparaison des domaines d'études agrégés 43

4.1 Sexe, âge, situation de minorité visible et répartition régionale avant l'inscription 44

4.2 Niveau d'études et activité principale avant l'inscription 48

4.3 Durée des cours et frais de scolarité 50

4.4 Autres études et apprentissage 52

4.5 Résultats sur le marché du travail — chômage et emploi 55

4.6 Compétences utilisées au travail, catégorie professionnelle et rémunération 57

4.7 Résumé 60

5. Domaines d'études et spécificité professionnelle des domaines d'études 63

5.1 Domaine d'études affaires 63

5.2 Domaine d'études de la santé 70

5.3 Techniques de génie 74

5.4 Service social et services 80

5.5 Spécificité professionnelle des domaines d'études de la formation professionnelle 84

6. Conclusion 93

Bibliographie 99

1. Introduction

Le présent rapport propose une étude descriptive des récents diplômés de programmes de formation professionnelle postsecondaires au Canada. Cette étude s'appuie, plus précisément, sur des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de 1992 et de son Enquête de suivi de 1995 afin d'examiner la situation de diplômés qui ont terminé un programme de formation professionnelle en 1990.

Les Enquêtes nationales auprès des diplômés et les Enquêtes de suivi de 1982, 1986, 1990 et 1995 auprès de cohortes de diplômés de programmes postsecondaires constituent les plus importantes sources de données disponibles pour la recherche sur les résultats de la formation postsecondaire pour les diplômés canadiens. Les diplômés du niveau professionnel qui comptent pour 20 % des diplômés dans chacune des cohortes de finissants de 1990 et 1995 représentent une importante partie de la population de diplômés dans les échantillons des END. Ce niveau représente une augmentation par rapport aux 16 % des diplômés de 1986 qui ont complété des programmes de niveau professionnel mais une diminution substantielle par rapport aux 27 % de diplômés de 1982[1].

En dépit du fait que les diplômés de programmes de formation professionnelle constituent une composante importante de l'arrivée des diplômés de programmes postsecondaires sur le marché du travail canadien, nous ne connaissons aucune recherche antérieure axée sur ce groupe[2].

---

1 Nous avons calculé ces pourcentages à partir de Taillon, J. et Paju, M. (1998, annexe 1) pour 1995, Little et Lapierre (1996, tableau A.2) pour 1990, Clark (1991, tableau J.1) pour 1986 et Clark et autres (1986, tableau 1) pour 1982.

2 Une information sommaire sur le niveau professionnel figure dans les rapports tirés des diverses END et Enquêtes de suivi, notamment : pour l'END de 1984 auprès des diplômés de 1982, Clark et autres (1986); pour l'Enquête de suivi de 1987 auprès des diplômés de 1982, Clark (1989); pour l'END de 1988 auprès des diplômés de 1986, Clark (1991), pour l'Enquête de suivi de 1991 auprès des diplômés de 1986, Bar-Telford et autres (1996) et pour l'END de 1997 auprès des diplômés de 1995, Taillon et Paju (1999). Certains des tableaux publiés dans Little et Lapierre (1996) ressemblent beaucoup à la matière que nous avons incorporée dans nos chapitres 3 et 4. Les répartitions de nos tableaux et ceux de Little et Lapierre peuvent présenter de légères différences à cause des restrictions d'échantillonnage et parce que nous avons utilisé la version partagée (Développement des ressources humaines Canada) du fichier de microdonnées qui combine l'END de 1992 et l'Enquête de suivi de 1995 tandis que Little et Lapierre ont probablement utilisé la version du fichier principal (Statistique Canada) de l'END de 1992. Une publication d'information sur le marché du travail de Développement des ressources humaines Canada, *Emploi-avenir* (DRHC, 1998), fournit des renseignements sur 34 des 48 domaines d'études professionnels compris dans la structure de domaines d'études du système de projection des professions du Canada (SPPC). Une importante portion de l'information sur les diplômés des programmes professionnels figurant dans *Emploi-avenir* est extraite de l'END. Dans cette étude, nous avons utilisé la structure des domaines d'études du SPPC.

Compte tenu de la quantité limitée de ressources disponibles pour cette étude, nous avons décidé d'analyser en profondeur une cohorte de diplômés de la formation professionnelle en examinant les caractéristiques de ces diplômés avec un niveau de détail croissant. Nous avons choisi la cohorte des diplômés de 1990 parce que c'est le groupe le plus récent pour lequel nous disposons à la fois d'une END et d'une Enquête de suivi.

Nous avons jugé nécessaire de fournir des détails considérables par domaine d'études parce que les caractéristiques et les résultats des diplômés de la formation professionnelle diffèrent beaucoup selon les domaines d'études. Étant donné que des définitions très différentes des expressions « formation dans les métiers » ou « formation professionnelle » sont utilisées dans diverses sources, nous avons cru nécessaire de revoir la définition de la formation professionnelle utilisée dans l'END et de la comparer aux définitions utilisées dans les autres sources de données. Nous avons également tenté de situer la définition de la formation professionnelle utilisée dans l'END dans le contexte institutionnel qui l'a façonnée.

Dans le chapitre 2, nous abordons le contexte institutionnel qui, à notre avis, a conduit à l'inclusion d'un niveau professionnel dans l'END et décrivons comment ce contexte a influé sur la définition du niveau de formation professionnelle dans cette enquête. Nous comparons ensuite la définition de la formation professionnelle de l'END aux définitions de « formation dans les métiers » et « formation professionnelle » utilisées dans les autres enquêtes.

Les chapitres 3 à 5 portent sur les caractéristiques des diplômés de la formation professionnelle de 1990 et sur les résultats sur le marché du travail pour ces diplômés et examinent en détail les domaines d'études. Dans le chapitre 3, nous comparons les diplômés des programmes de la formation professionnelle et les diplômés de programmes professionnels des collèges communautaires et de baccalauréat. Dans le chapitre 4, nous comparons les caractéristiques des diplômés de la formation professionnelle de divers domaines d'études agrégés. Dans le chapitre 5, nous comparons, au sein des domaines d'études agrégés, les caractéristiques des diplômés de différents domaines d'études.

Dans le chapitre 6, nous tirons des conclusions des données présentées dans les chapitres précédents. Dans ce chapitre, nous examinons, entre autres, s'il vaut encore la peine d'inclure dans l'END un échantillon distinct de diplômés de la formation professionnelle. Le chapitre comprend également des suggestions pour d'autres travaux de recherche.

2. Qu'est-ce que la formation professionnelle?

Ce chapitre examine le concept de la formation professionnelle utilisé dans l'END et compare la définition du niveau de formation professionnelle de l'END avec celle qui est utilisée dans d'autres enquêtes. Il existe un consensus général sur ce que signifie un grade universitaire, un diplôme ou certificat ou un diplôme d'études secondaires. Ce que signifie précisément un « certificat de métier » ou un « certificat professionnel » est beaucoup moins clair; de plus, la définition semble varier considérablement selon les diverses sources de données. Pour ces raisons, nous examinerons en détail la définition de la formation professionnelle utilisée dans l'END et relèverons les différences entre cette définition et celles qui sont utilisées dans d'autres sources de données généralement disponibles.

Quant au concept de la formation professionnelle utilisé dans l'END, nous nous intéressons plus particulièrement à la distinction entre les diplômés de la formation professionnelle et les diplômés des cours techniques de niveau collégial puisque la plupart des diplômés de la formation professionnelle ont étudié dans les collèges communautaires, souvent les mêmes matières que les diplômés des cours techniques de niveau collégial. Les critères formels utilisés pour distinguer les programmes de formation professionnelle des programmes de cours techniques de niveau collégial reposent sur la durée du cours et les études préalables requises.

À notre avis, les facteurs institutionnels sont à l'origine de la distinction établie dans l'END entre ces deux types de programmes[3]. Plus particulièrement, les programmes de formation professionnelle étaient des programmes de « formation » financés par le gouvernement fédéral dans les collèges communautaires ou ailleurs tandis que les programmes professionnels des collèges communautaires étaient des programmes d'« éducation » financés par le gouvernement provincial. Nous examinons brièvement ci-après les aspects des antécédents des programmes de formation financés par le gouvernement fédéral et des collèges communautaires au Canada que nous estimons pertinents pour comprendre l'expression « éducation professionnelle » telle qu'elle est utilisée dans l'END.

[3] Ce point de vue a été suggéré par Doug Giddings (communication personnelle). Doug Giddings a occupé, pendant la plupart des END et Enquêtes de suivi, le poste de directeur de l'unité à Emploi et Immigration Canada (ultérieurement Développement des ressources humaines Canada) qui a financé ces enquêtes.

2.1 Programmes de formation, collèges communautaires et niveau de formation professionnelle de l'END

Programmes de formation et collèges communautaires

La responsabilité de l'éducation relève du gouvernement provincial, mais depuis le début du vingtième siècle, le gouvernement fédéral a soutenu la formation professionnelle. À la suite du rapport de la Commission royale sur l'enseignement technique et professionnel de 1913, la *Loi d'enseignement technique* de 1919 a prévu des fonds de contrepartie pour stimuler la formation professionnelle et technique dans les écoles secondaires. La *Loi sur la coordination de la formation professionnelle* (1942) combinait la politique de l'aide fédérale à l'éducation au niveau de l'école secondaire par des dispositions sur la formation des chômeurs.

La *Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle* (1960) a maintenu le principe de la combinaison de l'aide fédérale au niveau institutionnel et de l'aide à la formation des chômeurs. (Dupre et autres, 1973, p. 14-17). Selon Dennison et Gallagher (1986, p. 35), l'accès aux fonds fédéraux par l'entremise de la *Loi sur l'assistance à la formation technique et provinciale* (LAFT) a plus particulièrement influé sur l'orientation que prendraient les collèges ontariens. Ces auteurs ajoutent (p. 36) que le système « instantané » des collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, qui insiste tout particulièrement sur la formation technique et professionnelle, n'aurait peut-être jamais existé en l'absence du soutien financier du gouvernement fédéral.

La *Loi sur la formation professionnelle des adultes* (LFPA) a remplacé la LAFT en 1967. La loi représentait une nouvelle conception de la formation, et le gouvernement fédéral revendiquait le droit d'y jouer un rôle beaucoup plus important qu'auparavant. Le premier ministre Pearson a annoncé cette perspective dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale en octobre 1966. Il a justifié le rôle du gouvernement fédéral dans la formation en alléguant qu'il incombait au gouvernement fédéral de gérer l'économie. La formation fournirait aux adultes chômeurs les compétences nécessaires pour trouver un emploi et, aux autres, un meilleur emploi. La formation se différenciait de l'éducation en ce sens qu'elle cherchait seulement à développer des compétences liées à l'emploi et qu'elle était offerte uniquement aux adultes, c'est-à-dire des personnes qui avaient quitté le système d'éducation et qui étaient entrées sur le marché du travail.

Le gouvernement fédéral devait financer les coûts d'immobilisation des établissements de formation, acheter les cours et fournir des allocations aux stagiaires. Le gouvernement fédéral devait également choisir les personnes qui recevraient la formation et décider du domaine dans lequel elles seraient formées. Afin de déterminer les professions appropriées à la formation, le gouvernement fédéral devait établir un réseau de renseignement et d'analyse économique extrêmement élaboré. L'objectif de la fonction renseignement et analyse économique était de fournir de l'information sous une forme définitive qui, en retournant aux CMC [Centres de main-d'oeuvre du Canada], accroîtrait davantage leur rôle de principaux centres d'échange d'information du marché du travail canadien. (Dupre et autres, 1973, p. 50)

Ce que Dupre et autres ont désigné le « grand projet du gouvernement fédéral » a été modifié sur les instances des provinces. Plusieurs des caractéristiques du système de formation qui ont été modifiées nous intéressent. La période maximale de formation devait être de 52 semaines. L'intention initiale consistait à acheter uniquement des cours qui permettaient l'acquisition d'aptitudes professionnelles commercialisables. Après des négociations avec les provinces, il a été convenu d'acheter également des cours de perfectionnement scolaire, de préparation à l'emploi et de langue seconde. Originalement, les « adultes » qui bénéficieraient de la formation devaient avoir dépassé de trois ans l'âge limite de scolarité obligatoire et faire partie de la population active depuis trois ans. Au moment de la révision de la LFPA en 1972, cette définition a été modifiée pour inclure les personnes qui avaient un an de plus que l'âge de fin de scolarité et qui avaient quitté l'école depuis un an (sans nécessairement faire partie de la population active). Il est manifeste que cette modification a facilité l'accès des jeunes à la formation.

Selon l'intention originale, le gouvernement fédéral devait acheter les cours de formation directement des établissements publics, sans but lucratif et privés. En pratique, le gouvernement fédéral a conclu des contrats de formation avec les provinces qui déterminaient les niveaux et les types de cours achetés. Ces contrats ont permis aux provinces de diriger presque tous les achats de programmes de formation institutionnelle (en salle de cours) vers les établissements financés par le gouvernement provincial, plus particulièrement les collèges communautaires. Comme le signalent Dupre et autres (1973, p. 127-128), les cours de formation professionnelle dans les collèges communautaires comportaient des conditions préalables sur le plan des études qui ne pouvaient être satisfaites par bon nombre de stagiaires éventuels. Ils fournissent l'exemple

suivant : sur les 120 cours professionnels au regard desquels le gouvernement a acheté des places de formation en 1969, au moins de 76 exigeaient d'avoir terminé des études de dixième, de onzième ou de douzième année.

Le système de formation en établissement décrit ci-haut a d'abord été connu sous le nom de Programme de formation professionnelle des adultes et ensuite de Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada (PFMC). Il est demeuré intact en dépit du remplacement de la LFPA par la *Loi nationale sur la formation* en 1982 et l'élaboration, tout d'abord, de la Planification de l'emploi (1985), puis de la Stratégie canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre (1991). Dès le début, la plupart des cours de formation institutionnelle achetés en vertu de ce système provenaient des collèges communautaires et d'autres d'établissements d'enseignement financés par le gouvernement provincial comme les écoles techniques. Au Québec, les CEGEP et les centres d'éducation des adultes exploités par les conseils des écoles publiques constituaient d'importants fournisseurs de cours de formation.

Nous avons déjà noté l'évaluation que font Dennison et Gallagher (1986) de l'influence de la LAFT sur la mise en place des CAAT de l'Ontario. Ils attribuent (p. 184) un rôle encore plus important à la LFPA. Selon eux, la législation provinciale qui a établi bon nombre des collèges a suivi de très près la *Loi sur la formation professionnelle des adultes* et, dans certaines provinces, les collèges sont rapidement devenus des centres de formation pour adultes, utilisant des fonds du gouvernement fédéral dans des établissements financés, semble-t-il, par le gouvernement provincial. De fait, presque tous les collèges publics au Canada dépendaient considérablement des programmes de formation financés par le ministère de la Main-d'oeuvre auxquels s'ajoutaient les allocations de formation que versait le gouvernement fédéral aux stagiaires choisis par ce dernier.

Dennison et Gallagher (1986, p. 70-72) ont dressé la liste des composantes courantes mais non universelles des programmes d'études des collèges communautaires du Canada :

1. Des programmes de formation professionnelle de durée différente mais habituellement courte, destinés à déboucher directement sur l'emploi de diplômés aptes au travail.
2. Des programmes d'apprentissage pour les métiers qui nécessitent ce genre de préparation au travail.

3. Des programmes professionnels, techniques et paraprofessionnels d'une incroyable diversité, d'une durée de deux ou trois ans, destinés à préparer les diplômés à des emplois de techniciens, de cadres intermédiaires ou d'assistants professionnels.
4. Programmes de passage à l'université…
5. Programmes de formation générale…
6. Cours d'intérêt personnel et programmes de développement communautaire…
7. Programmes de niveau précollégial de perfectionnement ou de formation de base.
8. Programmes de cultures contractuelles.

La composante 1 correspond à la formation axée sur les compétences dans un contexte institutionnel comme les programmes de formation susmentionnés. Bon nombre ou la plupart des cours de la composante 1 seraient inclus dans le niveau de formation professionnelle de l'END. Les cours dans la composante 3 correspondent aux programmes d'enseignement professionnel des collèges communautaires de l'END. Il faut noter que les composantes 1 et 3 se différencient 1) par la durée du cours et 2) par le fait que la composante 1 correspond à une formation professionnelle tandis que la composante 3 correspond à des programmes de formation professionnelle, technique et paraprofessionnelle.

La composante 2 représente le volet des cours théoriques de l'apprentissage qui était également financé par les programmes de formation du gouvernement fédéral. Ces cours n'ont pas été inclus dans l'END, peut-être parce qu'une enquête distincte sur l'apprentissage dénombre les nouveaux inscrits et les personnes qui terminent le programme. La composante 7 constitue la formation de base axée sur les compétences, laquelle, comme il a été mentionné précédemment, est devenue admissible au financement du gouvernement fédéral. Les cours de la composante 7 sont inclus dans l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers de Statistique Canada (voir ci-après) mais non dans l'END.

Nous terminons cette section en présentant une très brève esquisse des programmes fédéraux de formation professionnelle. À notre avis, la suite des événements rend pertinente la question de savoir s'il vaut la peine de maintenir un niveau professionnel dans l'END. Nous ferons état de

deux faits nouveaux qui représentent un repli par rapport au « grand projet fédéral » discuté par Dupre et autres.

Tout d'abord, la formation financée par le gouvernement fédéral a été de plus en plus limitée aux prestataires de l'a.-c. (ensuite de l'a.-e.). Alors que les prestataires de l'a.-c. ont toujours constitué une partie importante de la population des stagiaires, au cours des années 90, on s'est attaché plus particulièrement à limiter l'accès à la formation aux prestataires[4]. Le deuxième et plus récent événement est la négociation d'ententes avec les provinces concernant la prestation de services de formation. Aux termes de ces ententes, les fonds sont transférés à la province qui choisit les cours à acheter et les personnes qui en bénéficieront. De telles ententes ont été conclues avec l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et le Québec.

Le niveau professionnel, les cours de formation axés sur les compétences et l'END

L'Enquête nationale auprès des diplômés de 1984 effectuée auprès des diplômés de 1982 a été la première enquête effectuée auprès des diplômés du niveau postsecondaire à inclure un échantillon du secteur professionnel. Cette enquête a été financée conjointement par le Secrétariat d'État et Emploi et Immigration Canada (EIC)[5]. Il semblerait que EIC a participé à l'END de 1984 afin de veiller à ce que les diplômés de la formation professionnelle soient inclus dans l'enquête[6]. Toutes les END et Enquêtes de suivi subséquentes ont été financées par EIC (ou son successeur, Développement des ressources humaines Canada (DRHC)) et elles ont conservé l'échantillon des diplômés de la formation professionnelle. Les définitions des niveaux d'études professionnelles, collégiales et universitaires sont demeurées inchangées pour les trois cohortes subséquentes des END.

---

4 Sur cette question, voir Développement des ressources humaines Canada (1995), p. x.

5 Une enquête antérieure (1978) effectuée auprès des diplômés des niveaux collégial et universitaire de 1976 a été financée par le Secrétariat d'État, comme l'avait été l'Enquête sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée de 1973. Toutes ces enquêtes ont été effectuées par Statistique Canada.

6 Selon Doug Giddings (communication personnelle), la composante éducation professionnelle a été ajoutée à l'Enquête nationale auprès des diplômés à la demande d'Emploi et Immigration Canada (EIC), et EIC a payé pour l'augmentation requise de l'échantillonnage. Doug Giddings a occupé, pendant la plupart des END et Enquêtes de suivi, le poste de le directeur de l'unité à EIC (par la suite Développement des ressources humaines Canada) qui a financé ces enquêtes.

Les critères de sélection de l'échantillon pour le niveau professionnel dans l'END sont discutés en détail ci-après. Pour l'instant, la définition fournie dans le **Glossaire** du *Rapport sommaire* de l'END de 1984 (Clark et autres, 1986, p. 251) suffira :

> niveau des écoles de métiers et de formation professionnelle — programmes techniques et professionnels d'une durée de 3 à 12 mois, sanctionnés par un diplôme ou un cetificat et offerts par un collège communautaire, une école ou un collège technique ou professionnel ou une école de sciences infirmières accréditée, une école secondaire ou encore un établissement d'enseignement semblable. Les programmes suivants sont exclus : cours préparatoires à la formation professionnelle (CPFP), cours de langue, programmes de formation préparatoire à l'emploi, programmes d'adaptation au travail et cours d'orientation professionnelle.

Cette définition énonce implicitement les programmes de formation professionnelle dont les cours peuvent être achetés par EIC à titre de programmes de formation. La restriction de la durée du cours à 12 mois ou moins coï ncide avec la durée limite de 12 mois des programmes de formation. Les catégories de cours exclus du niveau de formation professionnelle sont les cours du Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada (PFMC) autres que la formation professionnelle et la formation en apprentissage. (La formation en apprentissage est également exclue de l'échantillon, comme il en sera question ci-après.)

Cette définition du niveau de formation professionnelle semble indiquer que la durée du cours constitue la seule différence entre un programme de formation professionnelle suivi dans un collège communautaire et un programme de cours technique de niveau collégial. En réalité, il existe une autre différence — les programmes de formation professionnelle n'exigent pas normalement d'avoir complété des études secondaires (voir la section 1.2). De nouveau, il s'agissait de l'un des critères que le gouvernement fédéral souhaitait établir pour les programmes de formation axés sur les compétences.

Le cadre d'échantillonnage du niveau professionnel de l'END révèle bien le lien étroit qui existe entre les cours de formation professionnelle et les programmes de formation axés sur les compétences. Les cadres d'échantillonnage pour les niveaux universitaire et collégial de l'END sont extraits des dossiers administratifs recueillis par Statistique Canada des universités et des collèges communautaires. Pour le niveau professionnel, les dossiers administratifs recueillis des collèges communautaires sont complétés par deux autres sources de données. Il s'agit 1) des

dossiers de EIC (ultérieurement DRHC) sur les cours axés sur les compétences achetés par le gouvernement fédéral et 2) des dossiers administratifs des classes de finissants fournis par les ministères provinciaux de l'éducation (pour rendre compte des cours de formation achetés indirectement par les provinces ou fournis par les établissements de formation professionnelle administrés par les provinces).

En résumé, on pourrait dire que le niveau de formation professionnelle de l'END est constitué des cours donnés par les collèges communautaires et les autres établissements admissibles à acheter des cours dans le cadre des programmes de formation axés sur les compétences en vertu des divers programmes de formation du gouvernement fédéral. À notre avis, ce critère institutionnel sous-tend le critère formel de sélection d'échantillon dont il sera question dans la prochaine section. De fait, selon les données de l'END de 1984, les cours de 65 % des diplômés de programmes professionnels ont été payés par EIC.

Supposons que nous acceptions le point de vue selon lequel la principale différence entre les cours de formation professionnelle et les cours techniques de niveau collégial vient du fait que les premiers sont des cours qui peuvent être achetés au titre de cours de formation professionnelle alors que les derniers ne le peuvent pas. Il est manifeste que notre critère pour juger de la pertinence continue du « niveau de formation professionnelle » devrait être la mesure dans laquelle il continue d'y avoir une distinction claire dans les cours donnés par les collèges communautaires entre les « programmes de formation professionnelle » et « l'éducation pour une carrière ». Nous reviendrons à ce point dans le chapitre 6, mais pour l'instant, examinons en détail les critères de sélection d'un échantillon de diplômés des programmes de formation professionnelle.

2.2 La formation professionnelle dans l'END

Tel qu'il en a été question précédemment, l'échantillon des diplômés de programmes de formation professionnelle est extrait de trois sources de données types. La première est constituée des dossiers administratifs des classes de finissants recueillis des établissements d'enseignement postsecondaire publics visés par l'Enquête annuelle sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers de Statistique Canada. Ceux-ci comprennent les collèges communautaires, les établissements de formation professionnelle publics, les écoles d'infirmières

auxiliaires et les autres écoles professionnelles spéciales. (Voir Statistique Canada, 1997 pour une description de cette enquête). Selon Oderkirk et Skof (1997, p. 7), les collèges et les CEGEP représentent la majorité des établissements compris dans les enquêtes administratives de Statistique Canada sur la formation professionnelle.

Les Enquêtes nationales auprès des diplômés

Les Enquêtes nationales auprès des diplômés, parrainées par Développement des ressources humaines Canada et menées par Statistique Canada, sont expressément conçues en vue d'obtenir des renseignements sur le rapport entre l'éducation et la formation et l'activité du marché du travail, l'expérience à long terme des diplômés sur le marché du travail, l'emploi, le salaire, la profession et les expériences d'études et diplômes supplémentaires des diplômés. Les END portent sur les individus ayant obtenu un diplôme ou un certificat d'une école de métier, d'un collège professionnel et technique (ou d'un cégep) ou d'une université, et qui habitaient toujours au Canada au moment de l'enquête. Les END sont représentatifs de la population sous-jacente de diplômés au Canada.

Contexte

Statistique Canada a tenu une première enquête en 1978, laquelle traitait de l'expérience sur le marché du travail des diplômés de 1976 des universités et des collèges communautaires du Canada. En 1984, Statistique Canada a mené une enquête semblable, l'END auprès des diplômés de 1982, qui était parrainée conjointement par le Secrétariat d'État du Canada et Emploi et Immigration Canada. Cette enquête a approfondi le contenu de l'enquête précédente et a élargi la population de base afin d'inclure les diplômés des programmes de formation professionnelle et de métiers en plus des diplômés des collèges communautaires et des universités.

Depuis 1982, quatre cohortes de diplômés ont été sondées. Les participants de chaque cohorte ont été interviewés deux et cinq ans après l'obtention de leur diplôme.

Année de l'obtention du diplôme	Première enquête	Enquête de suivi
1982	1984	1987
1986	1988	1991
1990	1992	1995
1995	1997	2000

L'Enquête de suivi (2000) auprès des diplômés de 1995 traitait également de « l'exode des cerveaux ». Ceux qui avaient obtenu leur diplôme en 1995 mais qui habitaient aux États-Unis en juin 2000 ont également été sondés dans le cadre de l'enquête.

Objectifs

Voici les principaux objectifs en matière de données d'enquête :

- Obtenir des renseignements en vue d'une analyse du marché du travail.
- Obtenir des renseignements sur le rapport entre l'éducation et la formation et les expériences des diplômés sur le marché du travail ainsi que sur les autres possibilités d'apprentissage qui leur sont accessibles.

- Élargir la base des données disponibles qui sont nécessaires pour améliorer les modèles de projection de l'offre et de la demande de professions et pour mener des études connexes concernant la rupture de l'équilibre offre-demande sur le marché du travail.
- Obtenir des données en ce qui concerne l'expérience à plus long terme des diplômés sur le marché du travail.
- Obtenir des renseignements sur l'expérience des membres des groupes cibles sur le marché du travail (tels les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées).
- Acquérir une meilleure compréhension de la transition école-travail et du rendement du capital humain.
- Acquérir une meilleure compréhension du financement de l'éducation postsecondaire.
- Recueillir de plus amples renseignements sur les questions de savoir et de compétences.

Méthodologie

Les Enquêtes nationales auprès des diplômés reposaient sur une conception d'échantillon aléatoire systématique stratifié. La population des diplômés de chacune des provinces était stratifiée en cinq niveaux d'études : formation professionnelle de métier (métiers spécialisés), formation professionnelle et de métiers (collèges), et formation universitaire de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat. Chaque niveau était subséquemment stratifié, les diplômés des programmes de niveau collégial se partageant en neuf domaines d'études, et les diplômés de programmes professionnels de métier et de programmes universitaires constituant dix domaines d'études. Ces classifications des domaines d'études s'appuyaient sur les codes à cinq chiffres du SISCU (Système d'information statistique sur la clientèle universitaire) et du SISCCC (Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires) qui sont utilisés par Statistique Canada. L'échantillon était divisé en strates afin de veiller à ce que les niveaux de détail soient acceptables et que, par conséquent, la fiabilité des données en ce qui concerne les provinces, les niveaux d'éducation et les domaines d'études soit également acceptable.

Un échantillon total a été choisi pour chacune des cohortes de diplômés. Les intervieweurs ont tenté de communiquer avec tous les diplômés de l'échantillon, utilisant au départ les numéros de téléphone fournis par leur établissement d'études. En moyenne, 73 % des individus de l'échantillon total choisi pour chacune des cohortes ont été joints et interviewés. On a communiqué de nouveau avec ces individus afin de procéder à l'entrevue de suivi.

Année d'obtention du diplôme	Échantillon total choisi	Année de l'enquête	Échantillon utilisable (taux de réponse)
1982	49 150	1984	35 717 (73 %)
		1987	31 167
1986	53 136	1988	40 814 (77 %)
		1991	35 401
1990	51 111	1992	36 280 (71 %)
		1995	35 816
1995	61 759	1997	43 040 (70 %)
		2000	À compléter

Prière de consulter les documents suivants pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie :

Clark, Warren, Margaret Laing et Edith Rechnitzer, *La promotion de 1982 : rapport sommaire de l'Enquête nationale de 1984 auprès des diplômés de 1982*, Secrétariat d'État du Canada et Statistique Canada, 1986.

Clark, Warren, *La promotion de 1986 : compendium des résultats de l'Enquête nationale de 1988 menée auprès des diplômés de 1986 et comparaison avec l'Enquête nationale de 1984*, Emploi et Immigration Canada et Statistique Canada, 1991 numéro de catalogue LM-198E92.

Little, Don et Louise Lapierre, *La promotion de 1990; Compendium des résultats de l'Enquête nationale de 1992 menée auprès des diplômés de 1990*, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1996, numéro de catalogue SC-125-12-96F.

Taillon, Jacques et Mike Paju, *La promotion de 1995; Rapport de l'Enquête nationale (1997) auprès des diplômés de 1995*, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1999, numéro de catalogue SP-137-04-99.

Le dossier administratif des fichiers de formation du gouvernement fédéral constitue la deuxième source de données. Ces fichiers enregistrent les cours de formation achetés directement par DRHC et ses prédécesseurs. Certains cours de formation ont également été achetés directement par les provinces, ou ont été fournis par des établissements d'enseignement professionnel (qui peuvent être partiellement financés par le gouvernement fédéral) administrés par les provinces. Pour rendre compte de ces cours, la troisième source de données pour le fichier de la formation professionnelle est constituée des dossiers administratifs des classes de finissants fournis par les ministères provinciaux de l'éducation (plus particulièrement le ministère de l'Éducation du Québec) pour les établissements de formation professionnelle non visés par l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers de Statistique Canada[7]. L'examen de l'échantillon potentiel extrait de ces trois sources permet d'éliminer les dédoublements. L'enquête comprend également une question de sélection pour faire en sorte que personne ne soit recensé plus d'une fois.

[7] Les personnes comprises dans les dossiers administratifs de l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers sont les finissants de la composante programmes préalables à l'emploi/apprentissage de l'enquête (voir ci-après). Les personnes comprises dans les fichiers de formation du gouvernement fédéral sont les finissants des cours de formation axés sur les compétences. Nous n'avons aucune description explicite des personnes incluses dans les fichiers provinciaux. Dans le cas du Québec, ils comprennent les finissants de programmes de formation axés sur les compétences offerts dans des centres d'éducation des adultes administrés par les conseils scolaires locaux.

La population mère de l'END est constituée de la série de diplômés des établissements d'enseignement postsecondaires canadiens qui ont satisfait aux exigences de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat pendant l'année civile 1990 (Statistique Canada, 1992, p. 9)[8]. Le niveau de formation professionnelle (ou métiers spécialisés) de l'échantillon de l'END est décrit de la façon suivante (p. 9) : « les diplômés des programmes de métiers spécialisés (cours de formation préalable à l'emploi) dont la durée est normalement d'au moins trois mois ».

La plupart des personnes de l'échantillon de formation professionnelle sont des diplômés des collèges communautaires. L'échantillon de l'END comprend également un niveau collégial décrit de la façon suivante (p. 9) :

> Les diplômés des programmes d'études postsecondaires (programmes d'une durée d'un an ou plus dont les conditions d'admission sont habituellement l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent) dispensés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), les CEGEP, les collèges communautaires, les écoles techniques et autres établissements semblables.

On semble utiliser deux critères pour distinguer les programmes du niveau professionnel offerts par les collèges communautaires des programmes techniques offerts dans les collèges communautaires : tout d'abord, un programme peut être du niveau professionnel plutôt que collégial parce qu'il ne requiert pas nécessairement un diplôme d'études secondaires pour l'admission; en deuxième lieu, un programme peut être de niveau professionnel plutôt que collégial parce que sa durée normale est de moins d'un an.

Une série d'exclusions suit les définitions des niveaux susmentionnés. Celles-ci semblent s'appliquer à l'ensemble de la population de l'enquête quoiqu'elles soient toutes, à l'exception de 2), plus pertinentes à l'échantillon de la formation professionnelle. (p. 9)

La population exclut :

1. les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaires privés (p. ex., les écoles commerciales de secrétariat, les écoles commerciales de programmation informatique);

---

8 Nous avons extrait cette description de l'échantillon de l'END de la documentation pour le fichier combiné de l'END de 1992 et de l'Enquête de suivi de 1995 effectuée auprès de diplômés de 1990. Les mêmes concepts et méthodes ont été utilisés pour les cohortes de diplômés de 1982, 1986 et 1995.

2. les personnes qui ont terminé des cours de formation permanente dans une université ou un collège (à moins que ceux-ci n'aient mené à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat ordinaire);
3. les personnes qui ont participé à des cours de métier à temps partiel (p. ex., cours d'éducation des adultes en soirée) pendant qu'ils travaillaient à plein temps;
4. les personnes qui ont terminé un programme professionnel
   (i) d'une durée de moins de trois mois,
   (ii) autre que pour un métier spécialisé (p. ex., formation de base et formation axée sur les compétences);
5. les personnes participant à un programme d'apprentissage.

Une exclusion supplémentaire prévoit que les diplômés des programmes de passage à l'université dans les collèges communautaires ne sont pas inclus dans l'échantillon de l'END au niveau collégial. (Statistique Canada, non daté, p. 11).

Un examen attentif de l'échantillon actuel de l'END montre que les définitions discutées précédemment ne sont pas aussi claires en pratique qu'elles semblent l'être en principe. À titre d'exemple, les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaires privés sont spécifiquement exclus de l'échantillon de l'END. La documentation de Statistique Canada (non datée) pour l'END de 1992 auprès des diplômés de 1990 comprend une liste complète des établissements desquels l'échantillon a été extrait (annexe C, p. 273-291). Au niveau collégial, cette liste comprend des noms d'établissements vraisemblablement privés, par exemple, l'Institut Teccart Inc. (Québec). Il en est de même pour un plus petit nombre de cas au niveau professionnel, par exemple, Downsview Mall Mall [sic] Sackville (Nouveau-Brunswick). Le niveau professionnel inclut également des diplômés de programmes pour lesquels l'établissement est coté EIC T-VOC sans numéro d'établissement. Il semble possible que certains de ces diplômés aient été formés par des formateurs privés[9].

[9] Il semble vraisemblable que les programmes de Downsview Mall et de EIC T-VOC aient été ajoutés à partir des fichiers de formation plutôt que d'avoir été extraits des fichiers administratifs des établissements d'enseignement.

La liste des établissements d'enseignement présente d'autres aspects intéressants. Au Québec, les CEGEP figurent à la fois sur les listes des collèges et des établissements de formation professionnelle, mais les établissements qui semblent être des collèges privés, comme l'Institut Herzing, l'Institut Teccart, le collège Delta et ainsi de suite, ne figurent que sur la liste des collèges. Il est également surprenant de trouver l'Institut de tourisme et d'hôtellerie sur la liste des collèges mais non sur la liste des établissements de formation professionnelle. La présence des conseils scolaires (commissions scolaires) constitue un dernier aspect digne de mention de la liste des établissements de formation professionnelle du Québec. Cette situation découle du fait que, au Québec, les conseils scolaires sont responsables des centres d'éducation des adultes (centres de formation professionnelle) qui offrent des cours de formation professionnelle.

Dans diverses provinces, les collèges communautaires publics figurent à la fois sur la liste des collèges et des établissements de formation professionnelle tandis que certains établissements de formation spécialisée figurent uniquement sur la liste des établissements de formation professionnelle. Des exemples de ces établissements de formation spécialisés comprennent le Nova Scotia School of Fisheries, le Manitoba Technical Training Centre et le Pacific Marine Training Institute (Colombie-Britannique). Bon nombre d'écoles attachées à des hôpitaux figurent sur la liste des collèges communautaires mais beaucoup moins sur la liste des établissements de formation professionnelle.

Alors que les personnes inscrites à des programmes d'apprentissage sont spécifiquement exclues de l'échantillon de l'END (condition e) susmentionnée), 3,7 % des diplômés de la formation professionnelle étaient inscrits simultanément à un programme d'apprentissage et à un programme de formation professionnelle. Une autre exclusion concerne les personnes qui ont suivi des cours de métier à temps partiel tout en travaillant à plein temps (condition c) susmentionnée). Des diplômés de tous les niveaux ont suivi des cours à temps partiel pendant la totalité ou une partie de leur programme d'études. Plus particulièrement, 6,7 % des diplômés de la formation professionnelle ont étudié à temps partiel tout au long de leur programme. Aucune tentative n'a été effectuée pour déterminer si ces diplômés travaillaient à temps partiel au cours de leurs études et les exclure de l'échantillon le cas échéant.

Un dernier point concerne la durée des études et la distinction entre les programmes collégiaux et de formation professionnelle. Les programmes collégiaux nécessitent sensément une année d'études ou plus et pourtant, 10 % des diplômés ont affirmé que leur programme avait requis de 3 à 12 mois d'études[10]. Parmi les diplômés de la formation professionnelle, 15 % ont affirmé que leur programme avait eu une durée de plus d'un an. Ces programmes pouvaient néanmoins être de niveau professionnel parce que le diplôme d'études secondaires ne constituait pas une condition préalable à l'inscription. Le cas échéant, nous ne savons pas comment il a été établi que ce programme n'exigeait pas un diplôme d'études secondaires.

Le domaine d'études autres sciences infirmières compris dans le regroupement des domaines d'études du Système de projection des professions du Canada (SPPC) illustre bien les difficultés que suscite la distinction entre les niveaux professionnel et collégial. Ce domaine d'études existe à la fois au niveau professionnel et collégial. Au niveau de formation professionnelle, 31 % des diplômés de 1990 des autres disciplines des sciences infirmières avaient suivi un programme de plus d'un an. Le niveau de scolarité avant l'inscription de 99,4 % de ces diplômés est un diplôme d'études secondaires ou plus. En réalité, avant leur inscription, 52 % de ces diplômés sont détenteurs d'un diplôme collégial ou d'un certificat (probablement en sciences infirmières, puisque la plupart travaillent à titre d'infirmières ou infirmiers autorisés). Ainsi, en ce qui a trait au critère de l'END susmentionné, il semble que le niveau de formation professionnelle des diplômés des autres sciences infirmières serait mieux classé au niveau collégial.

Dans toute enquête fondée sur une grande population, il existe vraisemblablement diverses ambiguïtés concernant les critères de sélection de l'échantillon et l'inclusion de personnes qui ne semblent pas satisfaire à ces critères. Il convient de garder ces difficultés à l'esprit lorsqu'on examine le niveau de formation professionnelle dans l'END et les Enquêtes de suivi. Il faudrait, plus particulièrement, être conscient du fait que la distinction entre le niveau de la formation professionnelle et celui des cours techniques des collèges communautaires est moins clair qu'elle ne le semble à première vue.

---

[10] Un vérificateur anonyme de Statistique Canada a laissé entendre qu'il peut s'agir de programmes qui étaient anciennement des programmes de formation professionnelle mais qui exigent maintenant un diplôme d'études secondaires, ce qui a conduit à leur inclusion dans le niveau des collèges communautaires. Néanmoins, la définition du niveau de collège communautaire dans l'END citée dans le texte semble énoncer clairement que l'inclusion d'un programme à ce niveau exige **à la fois** un cours d'une durée de 12 mois ou plus **et** un diplôme d'études secondaires préalable.

2.3 Définitions de l'éducation professionnelle dans les autres sources de données

Autres définitions de l'éducation professionnelle

Étant donné que toutes les données que nous présentons sur les diplômés de la formation professionnelle sont extraites de l'END de 1992 et de l'Enquête de suivi de 1995 auprès des diplômés de 1990, nous aurions pu nous restreindre à la définition de l'éducation professionnelle utilisée dans l'END. Nous avons plutôt choisi de comparer cette définition avec celle des autres sources de données pour deux raisons.

Tout d'abord, comme nous l'avons mentionné dans l'*Introduction*, très peu d'analyses de données sur l'éducation professionnelle ont été publiées au Canada. Attendu que la présente étude vise à combler cette lacune, nous avons cru utile de passer en revue les diverses sources de données sur l'éducation professionnelle. En deuxième lieu, un des thèmes de la présente étude porte sur la diversité des programmes d'études groupés sous la rubrique de formation professionnelle. Les différences entre les définitions de l'éducation professionnelle utilisées dans les diverses séries de données illustrent ce point de façon frappante.

Il ne s'agit pas simplement de différences dans la mise en application d'une définition qui, en principe, est la même dans toutes les enquêtes. Lorsque différentes enquêtes énumèrent les diplômés universitaires ou d'écoles secondaires, il existe une entente de principe sur ce qui constitue un diplômé universitaire ou un diplômé de l'école secondaire. Ce n'est pas le cas pour les diplômés de la formation professionnelle. Nous sommes forcés de comparer la définition opérationnelle d'un diplômé de la formation professionnelle utilisée dans les différentes enquêtes si nous voulons comprendre ce qu'est un diplômé de la formation professionnelle dans chaque enquête. Aux fins de la présente étude, la définition la plus importante d'un diplômé de la formation professionnelle est manifestement la définition utilisée dans l'END de sorte que nous avons commencé par cette définition. Nous comparons maintenant la définition de l'END avec celle qui est utilisée dans trois autres séries de données : l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers, le Recensement et l'Enquête sur la population active.

L'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers et l'END

Mise à part l'END, la plus importante source de données sur l'éducation professionnelle au Canada est l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers de Statistique Canada. La plus grande partie de l'échantillon de formation professionnelle de l'END est tirée des données administratives recueillies des établissements d'enseignement pour l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers.

L'information sur cette enquête annuelle peut être obtenue de bon nombre de sources publiées par Statistique Canada[11]. Pour ce qui suit, toutefois, nous nous sommes principalement inspirés du rapport non publié de Statistique Canada (Oderkirk et Skof, 1997) car il porte précisément sur la relation entre l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers et l'END.

L'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers recueille des établissements offrant des programmes de formation professionnelle de l'information sur les nombres d'inscriptions et de diplômés. Pour ces enquêtes administratives, l'éducation professionnelle est définie comme étant l'éducation et la formation qui préparent une personne à occuper un emploi qui exige des compétences et la connaissance de procédures bien définies pour l'utilisation d'outils, de machinerie, d'instruments ou d'équipement. La formation professionnelle diffère de la formation technique parce qu'elle insiste davantage sur les habiletés manuelles d'une profession que sur le contenu théorique. (Oderkirk et Skof, 1997, p. 5)

Le concept de l'éducation professionnelle utilisé dans l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers est beaucoup plus vaste que le concept utilisé dans l'END. Il comprend huit éléments :

1. programmes préalables à l'emploi/apprentissage
2. programmes d'apprentissage enregistrés
3. programmes de perfectionnement

[11] Voir, par exemple Skof (1994b) et Statistique Canada (1997). L'information sur les inscriptions à la formation professionnelle et les finissants est publiée régulièrement dans l'*Éducation au Canada* (Statistique Canada, 1975-) et avait été antérieurement publiée dans Statistique Canada (1979-mars 1994) et dans Statistique Canada (1959-1977).

4. programmes de formation spéciale et autres programmes
5. programmes de perfectionnement scolaire en vue de la formation professionnelle ou programmes de formation de base axés sur les compétences
6. programmes de formation linguistique
7. programmes de formation préparatoire à l'emploi
8. programmes d'orientation

Les quatre premiers sont des programmes de formation professionnelle; les quatre derniers, des programmes de formation préparatoire. (Skof, 1994, tableau 1). Ces huit éléments de programme sont facilement reconnaissables à titre de composantes des programmes de formation institutionnelle du gouvernement fédéral. Selon Oderkirk et Skof (1997), le premier de ces huit éléments, programmes préalables à l'emploi/apprentissage, correspond à la définition d'un programme de formation professionnelle de l'END (page 6a).

Oderkirk et Skof affirment que, même si, dans le passé, les programmes de formation professionnelle n'exigeaient pas une douzième année, le niveau de scolarité souhaité pour l'inscription à un programme préalable à l'emploi/apprentissage, dans la plupart des provinces, est maintenant une douzième année ou l'équivalent. Au Québec, où (selon les auteurs) la formation professionnelle n'est pas offerte dans les établissements d'enseignement postsecondaire, l'exigence d'une douzième année ne s'applique pas. Les auteurs affirment que les programmes de formation professionnelle sont maintenant principalement offerts dans les collèges communautaires. Par conséquent, la plupart des établissements inclus dans les enquêtes administratives de Statistique Canada sur la formation professionnelle sont les collèges communautaires et les CEGEP (p. 7)[12].

Le rapport commente également la durée des cours. Il note que certains métiers qui exigent une formation en apprentissage ont fait passer leur exigence d'un cours préalable à l'apprentissage

[12] Il est quelque peu difficile de réconcilier les deux assertions sur la même page selon lesquelles d'une part, le Québec n'offre pas de cours de formation professionnelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire mais que, d'autre part, les CEGEP sont inclus dans l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers. Le cadre d'échantillonnage pour le niveau de formation professionnelle de l'END comprend certainement plusieurs CEGEP.

d'une année à deux ans pour l'obtention d'un diplôme de technicien. Les auteurs mentionnent les programmes d'auxiliaire infirmière en Ontario comme un autre exemple de cours où la durée du programme a été augmentée (de deux semestres à trois semestres). Par conséquent, les programmes antérieurement compris dans le niveau formation professionnelle de l'END peuvent maintenant être inclus au niveau collégial. Ils notent également que certains cours d'une année menant à un certificat servent de programme de base pour un cours de deux ou trois ans (p. 8). Oderkirk et Skof concluent qu'il est peut-être plus approprié d'étiqueter les diplômés de la formation professionnelle de l'END comme des diplômés d'un programme collégial de courte durée et les diplômés de cours techniques de l'END comme des diplômés d'un programme collégial de longue durée (p. 10).

Éducation professionnelle dans le Recensement et l'Enquête sur la population active

Deux autres séries de données — le Recensement et l'Enquête sur la population active (LPA) — peuvent fournir des estimations du nombre total et des caractéristiques des diplômés de la formation professionnelle[13]. Ces deux enquêtes sur la population posent des questions sur le niveau de scolarité des personnes comprises dans leur échantillon. Dans les deux enquêtes, on demande au répondant s'il est détenteur d'un certificat ou d'un diplôme professionnel. Il incombe au répondant de décider si une compétence postsecondaire particulière est un certificat ou un diplôme professionnel ou un certificat ou diplôme collégial ou autre chose. Les réponses données ne correspondront vraisemblablement pas dans tous les cas aux critères de l'END pour les certificats et diplômes professionnels, comme nous le verrons ci-après.

Tout d'abord, dans le Recensement et l'EPA, les détenteurs de certificats professionnels incluent vraisemblablement les personnes qui ont obtenu un certificat à la fin d'un programme d'apprentissage. L'échantillon de l'END exclut explicitement les apprentis.

[13] Le Recensement publie régulièrement des données sur le degré, diplôme ou certificat le plus élevé qui incluent les « certificats professionnels » comme l'une des catégories du niveau d'instruction. L'EPA ne reconnaît pas les certificats de métier de formation professionnelle ou d'apprentissage comme une catégorie de scolarité dans les données publiées. Ces données pourraient, semble-t-il, être obtenues par des mises en tableaux spéciales. Le même principe s'applique à l'Enquête sur les finances des consommateurs qui utilise les données sur le niveau de scolarité de l'EPA. D'autres enquêtes que nous n'aborderons pas offrent également de l'information sur certains aspects de la formation professionnelle, par exemple, l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes et l'Enquête auprès des apprentis.

Ensuite, les définitions des certificats professionnels contenues dans le Recensement et l'EPA différeront vraisemblablement de celles de l'END en ce qui a trait à la durée du cours. Dans le passé, le Recensement a publié des données sur la durée de la formation non universitaire (autre que l'éducation primaire et secondaire) des personnes détentrices d'un certificat ou diplôme autre que universitaire. Le Recensement de 1981 comprenait 2 038 125 personnes détentrices uniquement d'un diplôme ou d'un certificat professionnel et 230 975 personnes détentrices à la fois d'un certificat ou d'un diplôme professionnel et d'un autre certificat ou diplôme non universitaire. Parmi les personnes détentrices uniquement d'un certificat ou d'un diplôme professionnel, seulement 18 % avaient complété moins d'une année de cours non universitaire, 16 % avaient terminé une année de cours et les autres 66 % avaient complété plus d'une année de cours[14]. (Statistique Canada, 1984, tableau 6). Cela diffère considérablement du concept de l'éducation professionnelle utilisé dans l'END qui est limité à une durée maximale de 12 mois de cours. Cela diffère également de la répartition actuelle des durées de cours de formation professionnelle dans l'END.

Depuis qu'elle a subi une révision majeure de ses méthodes de collecte de données sur les niveaux d'études en 1990, l'EPA demande aux répondants s'ils sont détenteurs d'un certificat de métiers, de formation professionnelle ou d'apprenti. (Voir Gower, 1993, duquel cette discussion est tirée.) Avant 1990, on demandait aux répondants le nombre d'années d'études primaires et secondaires complétées. On leur demandait ensuite s'ils avaient fait des études postsecondaires et si ces études postsecondaires exigeaient normalement un diplôme d'études secondaires. Ce n'est que si le répondant répondait oui à ces deux questions qu'il recevait ensuite un code correspondant à l'un des trois niveaux postsecondaires.

Depuis 1990, une question a été ajoutée sur les finissants des écoles secondaires, la condition voulant qu'une éducation postsecondaire exige normalement un diplôme d'études secondaires a été abandonnée et le nombre de niveaux postsecondaires a été porté à six, dont l'un correspond à un certificat d'apprenti, de formation professionnelle ou de métier. Il en résulté une augmentation de 64 % du nombre total de certificats et diplômes non universitaires.

[14] Nous citons les données du Recensement de 1981 parce que, à notre connaissance, les tableaux comportant ce niveau de détail n'ont pas été publiés pour un recensement plus récent.

Selon les données de Gower, 27,9 % des personnes âgées entre 26 et 65 ans en 1990 détentrices d'un certificat ou d'un diplôme professionnel n'avaient pas un diplôme d'études secondaires (calcul effectué à partir du tableau 1, p. 4). Il fait remarquer qu'une partie de l'augmentation des certificats et diplômes postsecondaires mais non universitaires est attribuable au fait que des personnes déclarent des programmes de formation de courte durée comme des cours de traitement de textes de cinq jours à titre de certificat ou diplôme professionnel. À cet égard, il est significatif que Gower constate que, lorsqu'un lien est établie entre les répondants des échantillons de décembre 1989 et de janvier 1990, seulement 40 % des personnes ayant des certificats professionnels en janvier 1990 ont déclaré être détentrices d'un certificat postsecondaire ne menant pas à un grade en décembre 1989[15]. Ainsi, le présent concept d'un certificat ou diplôme professionnel dans l'EPA diffère de ce concept dans l'END qui exclut spécifiquement les certificats ou diplômes pour lesquels la durée normale du cours est de moins de trois mois.

À partir de cette brève discussion du niveau de formation professionnelle prévu dans le Recensement et dans l'EPA, nous notons ce qui suit : le concept de certificat ou diplôme professionnel dans le Recensement et dans l'EPA révisée ne requiert pas un diplôme d'études secondaires. Il n'exclut pas non plus spécifiquement les cours d'une durée inférieure à trois mois qui mènent à un certificat ou diplôme professionnel. Dans le cas de l'EPA, il semble probable que les cours de moins de trois mois soient inclus. Il est possible également que le Recensement inclut des cours de courte durée. Lorsque des données publiées sont disponibles (les plus récentes, en 1981), le Recensement montre également que bon nombre de personnes détentrices d'un certificat professionnel ont suivi des cours d'une durée supérieure à un an. Certains de ces programmes auraient très bien pu être classés dans l'END à titre de programmes collégiaux.

[15] Parmi les 60 % de personnes détentrices d'un certificat professionnel en janvier 1990 mais non d'un certificat postsecondaire ne menant pas à un degré en 1990 il y en a certainement dont les programmes n'exigeaient pas un diplôme d'études secondaires. Dans l'hypothèse où ces personnes représentent 30 % de ces 60 % (puisque des personnes non détentrices d'un diplôme d'études secondaires représentent 27,9 % de celles qui avaient un diplôme professionnel en 1990) cela laisse 30 % de personnes détentrices d'un certificat professionnel non recensées en janvier 1990 dont bon nombre ont vraisemblablement déclaré des cours de courte durée.

2.4 Résumé

Nous avons débuté ce chapitre en décrivant le cadre institutionnel qui, à notre avis, sous-tend le concept de l'éducation professionnelle utilisée dans l'END et les Enquêtes de suivi. Le niveau de la formation professionnelle dans ces enquêtes consiste essentiellement en des programmes qui pouvaient être achetés à titre de formation professionnelle en vertu de la composante institutionnelle des programmes de formation du gouvernement fédéral.

Nous avons ensuite examiné en détail la définition fonctionnelle de l'éducation professionnelle utilisée dans l'END et les Enquêtes de suivi. Un point qui nous intéresse plus particulièrement est la différence entre le niveau professionnel et le niveau de cours techniques des collèges communautaires. Nous constatons que, en pratique, la distinction entre ces deux niveaux est beaucoup moins claire qu'elle ne semble l'être en principe.

Ensuite, nous avons comparé la définition de l'éducation professionnelle dans l'END à celle qui est utilisée dans trois autres enquêtes : l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers, le Recensement et l'EPA. L'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers dénombre les inscriptions et les finissants d'une gamme beaucoup plus vaste de cours de formation professionnelle que les cours de formation axés sur les compétences du niveau de la formation professionnelle de l'END. Les cours visés par cette enquête correspondent à tous les types de cours inclus dans les programmes de formation institutionnelle du gouvernement fédéral; le niveau de formation professionnelle de l'END comprend seulement les cours axés sur les habiletés d'une durée de trois à douze mois.

Le Recensement et l'EPA s'intéressent aux répondants pour lesquels le certificat de formation professionnelle correspond au niveau de scolarité le plus élevé. Contrairement à l'END, cette scolarité peut comprendre des cours d'une durée inférieure à trois mois ou supérieure à douze mois ainsi que des cours qui exigent au préalable un diplôme d'études secondaires. Ils peuvent également comprendre la formation en apprentissage qui est exclue de l'END.

Ainsi, la définition fonctionnelle des diplômés de la formation professionnelle ou des écoles de métiers varie considérablement selon les quatre enquêtes envisagées (END, Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers, Recensement,

EPA)[16]. Il existe des ambiguï tés même au sein de la définition assez précise de la formation professionnelle utilisée par l'END, et il y a des personnes dans l'échantillon dont la présence est difficile à concilier avec les critères d'inclusion. Bon nombre des difficultés rencontrées dans l'échantillon de l'END peuvent être attribuables à la très grande diversité des systèmes de formation professionnelle au sein des provinces et territoires[17].

Oderkirk et Skof (1997) ont beaucoup à dire au sujet de l'évolution de la formation professionnelle au fil des ans. Nous avons conclu de leurs discussions que les modifications apportées à l'échantillon des diplômés de la formation professionnelle de l'END sur le plan, par exemple, du nombre de diplômés de la formation professionnelle ou de leur domaine d'études, peuvent être attribuables en partie ou en totalité aux modifications institutionnelles qui ont mené à l'inclusion, pour une END, de diplômés dans l'échantillon au niveau collégial qui auraient figuré dans l'échantillon de la formation professionnelle dans une autre END. Compte tenu de ces changements, la comparaison des données de la formation professionnelle entre les différentes cohortes de l'END peut s'avérer difficile.

Dans le chapitre 6, nous formulons des recommandations sur ce que nous considérons être un cadre approprié pour la classification en niveaux des programmes d'études postsecondaires. Pour l'instant, nous signalons seulement que les données de l'END sur les diplômés de la formation professionnelle ne sont pas facilement comparables aux données sur la formation professionnelle émanant d'autres sources.

---

16 Nous n'avons certainement pas épuisé la liste des définitions fonctionnelles de l'éducation professionnelle. À titre d'exemple, le Programme canadien de prêts aux étudiants inclut les programmes de formation professionnelle dans la liste des types de programmes postsecondaires pour lesquels des prêts peuvent être accordés. Les établissements dont les étudiants sont admissibles à des prêts sont désignés par les provinces (à l'exception du Québec qui s'est désisté du programme). Ces établissements comprennent bon nombre d'établissements de formation privés qui offrent une formation dans une vaste gamme de domaines, p. ex., toilettage de chiens.

17 Par exemple, Jones (1997) trace l'évolution de la formation professionnelle et des collèges communautaires province par province, montrant la diversité de ces systèmes entre les provinces et le lien étroit dans bon nombre de cas entre les collèges communautaires et la formation professionnelle. Paillé (1998) montre la complexité du système de formation professionnelle au sein d'une seule province, le Québec.

3. Diplômés de la formation professionnelle dans le système postsecondaire

Nous avons, dans le chapitre précédent, abordé les difficultés soulevées par la définition de la formation professionnelle au Canada et présenté le concept de la formation professionnelle qui a été appliqué dans les Enquêtes nationales auprès des diplômés. Dans le présent chapitre nous tentons de situer les diplômés de la formation professionnelle dans le contexte du système d'enseignement postsecondaire en les comparant aux diplômés des niveaux collégial et du baccalauréat.

Les données figurant dans les tableaux et diagrammes de ce chapitre sont extraites de l'END de 1992 auprès des diplômés de 1990 et de l'Enquête de suivi de 1995 effectuée auprès des diplômés de la cohorte de 1990. La cohorte de 1990 est la plus récente cohorte de diplômés pour laquelle l'enquête initiale et une enquête de suivi sont disponibles. Une partie de la matière présentée ici est semblable au contenu des rapports de Statistique Canada sur ces deux enquêtes. (Little et Lapierre, 1996, Paju, 1997)[18]. Cependant, notre principale préoccupation consiste à signaler comment les diplômés de la formation professionnelle diffèrent des autres diplômés de niveau postsecondaire.

3.1 Âge, sexe, situation de minorité visible et région

Nous commençons par comparer l'âge, le sexe, la situation de minorité visible et les répartitions régionales des diplômés d'études postsecondaires au niveau de la formation professionnelle, des collèges communautaires et du baccalauréat[19]. La figure 3.1 donne la répartition de l'âge en juin 1990 des diplômés de 1990 à chacun de ces niveaux. La figure montre une très forte concentration des bacheliers dans la fourchette d'âge 22 à 27 ans et des diplômés des collèges communautaires dans la fourchette d'âge 20-24 ans.

[18] Dans certains cas, nos résultats peuvent varier légèrement des résultats figurant dans ces publications à cause de petites différences dans le choix de l'échantillon, la construction des variables, etc.

[19] Le niveau collégial est limité aux programmes professionnels collégiaux dans l'échantillon de l'END. Le niveau du baccalauréat, comme nous l'utilisons ici, comprend les premiers grades professionnels. Nous utilisons les termes baccalauréat et premier grade professionnel, grade de premier cycle et B.A. comme s'ils étaient synonymes.

Les âges des diplômés de la formation professionnelle sont répartis beaucoup plus uniformément entre les groupes d'âge de la figure. En juin 1990, le plus jeune groupe, celui des 19 ans ou moins, comptait une proportion sensiblement plus importante de diplômés de la formation professionnelle que de diplômés des collèges communautaires. Même si une proportion substantielle (environ 20 %) des diplômés des collèges communautaires et des bacheliers étaient âgés de 28 ans ou plus en juin 1990, près de 45 % des diplômés de la formation professionnelle appartenaient à ce groupe d'âge.

Figure 3.1 **Répartition par âge des diplômés en juin 1990**

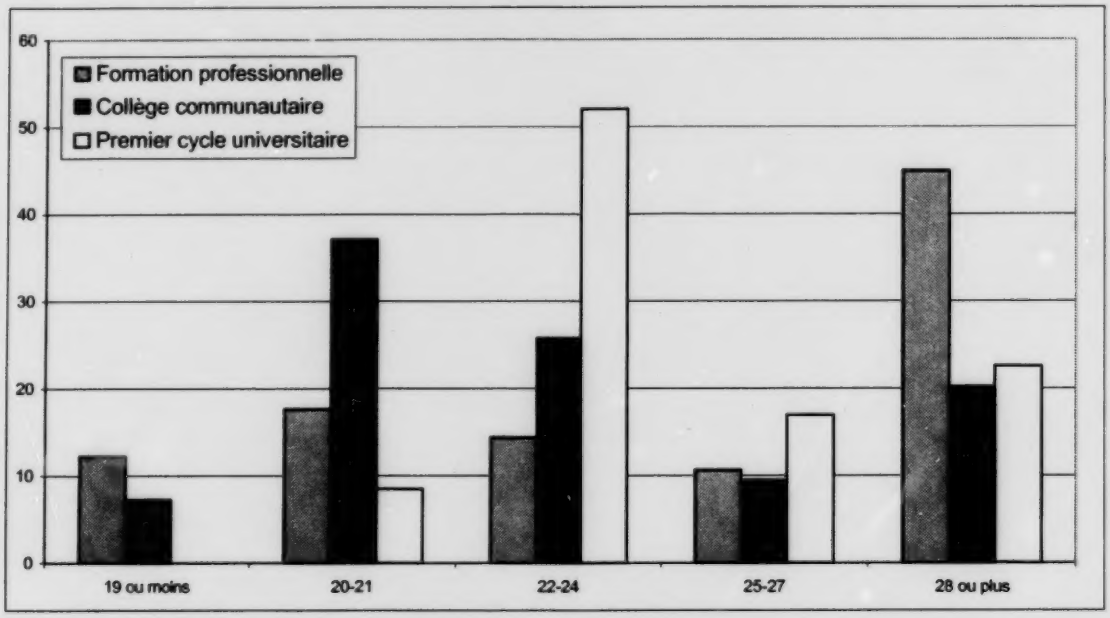

Les diplômés des collèges communautaires et les bacheliers sont par conséquent surtout des personnes jeunes. Les bacheliers sont un peu plus âgés que les diplômés des collèges communautaires probablement parce que la durée de leur cours est plus longue. Les diplômés de la formation professionnelle appartiennent à une fourchette d'âges beaucoup plus vaste, près de la moitié d'entre eux étant âgés de plus de 28 ans en juin 1990 et 17 % de 38 ans ou plus à cette date.

Les femmes comptaient pour 52 % des diplômés de la formation professionnelle en 1990, 59 % des diplômés des collèges communautaires et 57 % des bacheliers. Ainsi, les femmes représentent la majorité des diplômés à tous les niveaux, mais leur prédominance est plus faible au niveau de la

formation professionnelle. Comme nous le verrons ci-après, le niveau de la formation professionnelle est également caractérisé par une très forte concentration des femmes dans les domaines d'études à prédominance féminine et des hommes dans les domaines d'études à prédominance masculine.

En 1990, les membres des minorités visibles représentaient 14 % des diplômés de la formation professionnelle de 1990, un peu plus de 10 % des diplômés des collèges communautaires et 10 % des bacheliers.

La figure 3.2 montre la répartition régionale des diplômés avant l'inscription. Les répartitions des diplômés du niveau collégial et du niveau universitaire sont sensiblement les mêmes, sauf pour la région de l'Atlantique qui compte deux fois moins de diplômés de niveau collégial que de niveau universitaire. Les différences entre la répartition géographique des diplômés de niveau collégial et universitaire d'une part et des diplômés de la formation professionnelle d'autre part constituent la caractéristique la plus frappante de la figure.

Figure 3.2 **Répartition des diplômés par région de résidence avant l'inscription**

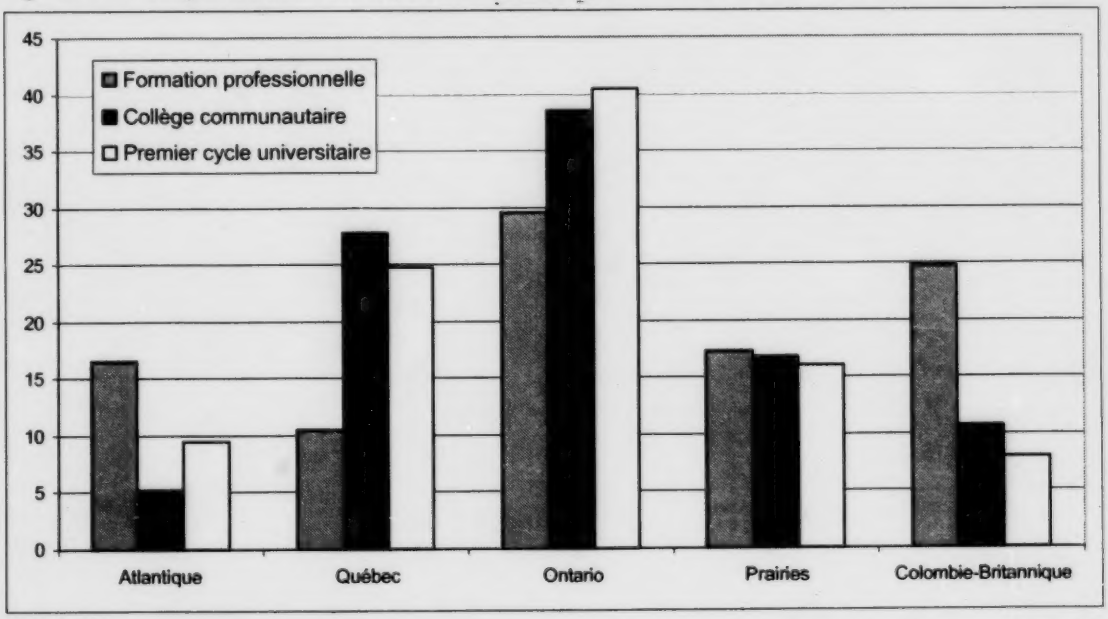

Plus de 15 % des diplômés de la formation professionnelle demeureraient dans la région de l'Atlantique et plus de 25 % en Colombie-Britannique. Ces deux extrémités du pays comptent par conséquent pour plus de 40 % des diplômés de la formation professionnelle, comparativement à

environ 15 % des diplômés des collèges communautaires et 17 % des bacheliers. L'Ontario compte moins de diplômés de la formation professionnelle que de diplômés des collèges communautaires et de bacheliers, et le Québec encore moins. (La plus faible représentation des diplômés de la formation professionnelle au Québec peut être attribuable en partie aux difficultés relatives à la collecte des données dont il a été question dans le premier chapitre.)

3.2 Activité et scolarité avant l'inscription

La figure 3.3 montre l'activité principale des diplômés au cours de la période de douze mois précédant leur inscription au programme. Pour plus de 50 % des diplômés de la formation professionnelle, le travail constituait l'activité principale; 10 %, étaient chômeurs; 10 % tenaient maison. Un peu moins de 25 % des diplômés de la formation professionnelle fréquentaient l'école à titre d'activité principale avant l'inscription.

Figure 3.3 **Répartition des diplômés par activité principale au cours des 12 mois précédant l'inscription**

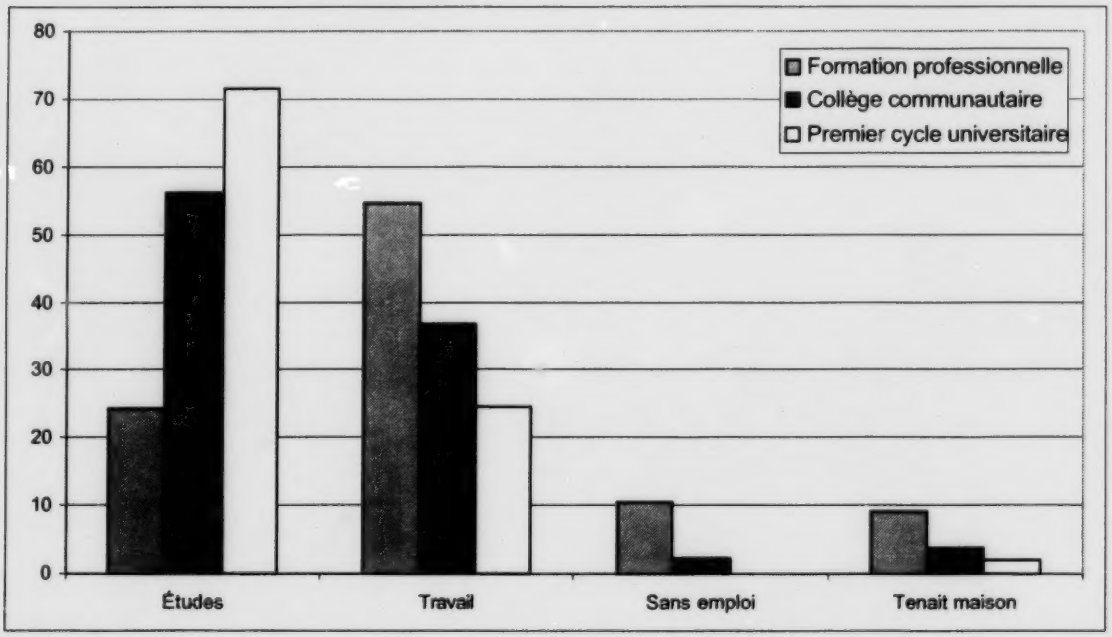

Par contraste, pour plus de 55 % des diplômés des collèges communautaires et plus de 70 % des bacheliers, les études constituaient la principale activité au cours des 12 mois précédant l'inscription. Un peu plus de 35 % des diplômés des collèges communautaires et un peu moins de 25 % des bacheliers ont indiqué le travail comme activité principale avant l'inscription. En

résumé, les diplômés de la formation professionnelle étaient pour la plupart sur le marché du travail avant l'inscription; les bacheliers et, dans une mesure moindre, les diplômés des collèges communautaires étaient surtout étudiants avant l'inscription.

La figure 3.4 montre le niveau le plus élevé d'études complétées par les diplômés à chaque niveau avant l'inscription à leur programme. Un diplôme d'études secondaires constitue le principal niveau d'études antérieures pour les diplômés des trois niveaux. Le niveau de la formation professionnelle se distingue des niveaux des collèges communautaires et baccalauréat en ce sens qu'il compte une importante proportion de diplômés qui n'avaient pas complété leurs études secondaires avant l'inscription. Comme il en a été question dans le chapitre précédent, l'éducation professionnelle, au sens de l'END, comprend les programmes qui n'exigent pas normalement un diplôme d'études secondaires.

Figure 3.4 **Répartition des diplômés selon le niveau le plus élevé d'études avant l'inscription**

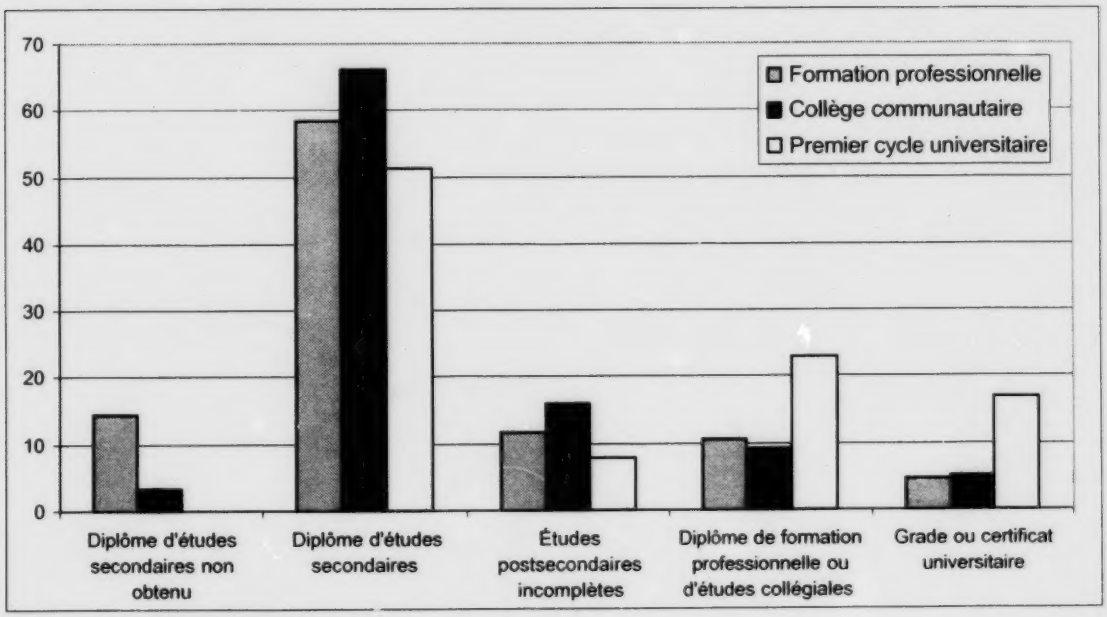

Il importe de signaler que 25 % des diplômés de la formation professionnelle ont soit entrepris ou terminé certaines études antérieures au niveau postsecondaire (y compris au niveau de la

formation professionnelle). Il en est de même pour 30 % des diplômés des collèges communautaires et plus de 45 % des bacheliers[20].

3.3 Caractéristiques des programmes

Les domaines d'études et les programmes d'études du niveau de la formation professionnelle ne se comparent pas facilement à ceux des programmes de niveau collégial et de premier cycle universitaire. Dans cette section, nous nous contenterons de comparer trois aspects des programmes à ces niveaux — leur durée, le fait qu'il s'agisse d'études à plein temps ou à temps partiel et les domaines d'études propres à un sexe.

La figure 3.5 donne la répartition de la durée normale d'un programme à plein temps pour chacun de ces trois niveaux d'études. En principe, les programmes de formation professionnelle durent entre trois et douze mois. De fait, nous constatons que 82 % des diplômés de la formation professionnelle ont suivi des cours qui appartiennent à cette catégorie tandis que 15 % ont suivi des cours dont la durée normale est de plus d'un an.

Figure 3.5 **Répartition des diplômés selon la durée du programme**

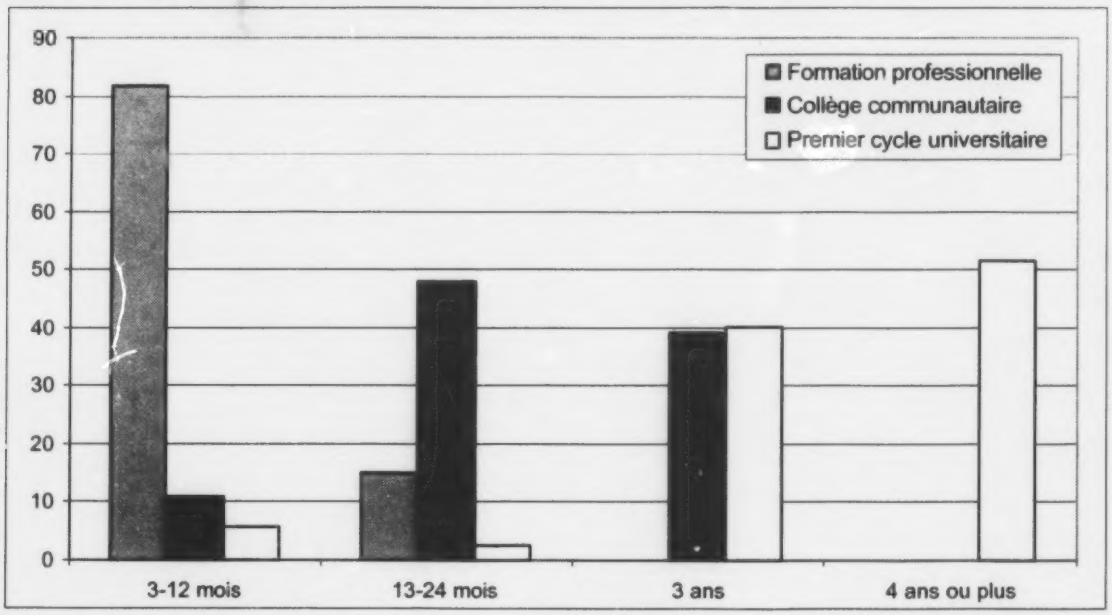

[20] Le haut pourcentage de bacheliers qui détenaient déjà un degré universitaire, un diplôme ou un certificat reflète en partie la présence des premiers degrés professionnels (qui peuvent suivre un B.A.) et de B.A. accordés à des personnes qui ont complété un ou plusieurs diplômes ou certificats de premier cycle dans le cours de leurs études.

Le plus grand groupe de diplômés des collèges communautaires ont suivi des cours dont la durée normale est de 13-24 mois. Le plus important groupe suivant est formé de ceux dont la durée normale des études est de trois ans. En combinant ces groupes, on obtient un peu moins de 90 % des diplômés de collèges communautaires qui ont suivi des cours dont la durée normale se situe entre une année et trois ans. Les autres 10 % des diplômés des collèges communautaires ont suivi des cours qui durent normalement moins d'un an.

L'un des principaux critères qui distinguent les programmes de formation professionnelle des programmes collégiaux est la durée du cours. La distinction entre les niveaux de la formation professionnelle et collégiale est par conséquent quelque peu brouillée par la présence des cours de formation professionnelle dont la durée normale est de plus d'un an et des programmes professionnels collégiaux dont la durée normale est de moins d'un an.

Plus de 90 % des diplômés universitaires ont suivi des programmes dont la durée normale est de trois ans ou plus. Les autres 10 % dont la durée du programme était de deux ans ou moins représentent probablement surtout des diplômés qui ont obtenu un premier grade professionnel et des diplômés qui ont combiné des certificats ou des champs d'études principal et secondaire pour obtenir leur B.A.

Parmi les diplômés de la formation professionnelle, 92 % ont étudié uniquement à plein temps tandis que chez les diplômés du niveau collégial, cette proportion est de 90 %. Par contraste, seulement 77 % des bacheliers ont étudié uniquement à plein temps. Au niveau des collèges communautaires et du B.A., la plupart des diplômés qui n'ont pas étudié uniquement à plein temps ont combiné des études à plein temps et à temps partiel. Au niveau de la formation professionnelle, la plupart des étudiants qui n'ont pas étudié uniquement à temps plein ont étudié uniquement à temps partiel. Cela peut résulter du fait que les programmes de formation professionnelle de plus courte durée offrent peu de possibilité de combiner des études à temps plein et à temps partiel.

Nous avons déjà noté que même si les femmes représentent une majorité des diplômés aux trois niveaux, les hommes constituent la plus forte proportion des diplômés des programmes de formation professionnelle. La sexospécificité des programmes diffère plus entre les divers niveaux que la proportion de femmes dans l'ensemble des diplômés et elle est plus élevée pour les programmes professionnels.

Nous adoptons le critère selon lequel un domaine d'études est sexospécifique lorsque 80 % ou plus des diplômés dans ce domaine sont soit des hommes ou des femmes[21]. Selon ce critère, 54 % des diplômés de la formation professionnelle étaient inscrits dans des programmes spécifiquement masculins et 71 % des diplômées de sexe féminin de la formation professionnelle étaient inscrites dans des programmes spécifiquement féminins. Les six domaines d'études qui ont produit le plus de diplômés de sexe masculin au niveau de la formation professionnelle étaient tous spécifiquement masculins; et les six domaines d'études qui ont produit le plus de diplômés de sexe féminin étaient tous spécifiquement féminins[22].

Au niveau collégial, la concentration des diplômés de sexe masculin dans des programmes spécifiquement masculins et des diplômés de sexe féminin dans les programmes spécifiquement féminins est beaucoup moins forte qu'au niveau de la formation professionnelle. En 1990, 27 % des diplômés des collèges communautaires ont étudié dans des programmes où 80 % ou plus des diplômés étaient des hommes, et 48 % des diplômés de sexe féminin des collèges communautaires ont étudié dans des programmes où 80 % ou plus des diplômés étaient des femmes[23]. Au niveau du baccalauréat, seulement 16 % des bacheliers et 10 % des bachelières étaient inscrits dans des programmes spécifiquement masculins ou féminins[24].

---

21 La structure des domaines d'études utilisée ici est celle qui a été mise au point pour le sous-modèle de l'offre d'étudiants du Système de projection des professions du Canada (SPPC). (Emploi et Immigration Canada, 1987, annexes). Cette structure regroupe les codes SISCU/SISCCC pour les domaines d'études utilisés dans l'END en 49 domaines d'études au niveau de la formation professionnelle, en 55 domaines d'études au niveau des collèges communautaires et en 58 domaines d'études au niveau universitaire. Dans chaque cas, il existe un domaine résiduel (inconnu pour les établissements de formation professionnelle et les collèges communautaires et aucune spécialisation pour les universités).

22 En 1990, la plupart des hommes ont obtenu un diplôme dans un des six domaines d'études professionnelles suivants : technologies électrique et électronique, mécanique d'automobile, mécanique de machinerie lourde, autres technologies de génie mécanique, technologie de la construction et autres technologies de l'architecture et de la construction. Les domaines qui ont produit le plus de diplômés de sexe féminin étaient les technologies des services sociaux, les autres technologies des sciences sociales, les technologies des affaires et du commerce, secrétariat général, autre type de secrétariat et aides et auxilières médicaux.

23 Dix-sept pour cent des diplômées de sexe féminin des collèges communautaires ont suivi un programme de diplôme en sciences infirmières ou un autre programme de sciences infirmières dont chacun comptait plus de 85 % de femmes parmi ses diplômés.

24 Les diplômés en génie et en sciences informatiques comptent pour la presque totalité des diplômés de sexe masculin de programmes de baccalauréat spécifiquement masculins. Les sciences infirmières (4,4 % des bachelières) constituent de loin la plus importante source de diplômés de sexe féminin dans les programmes spécifiquement féminins.

3.4 Autres études

Au moment de l'enquête de 1992, 12 % des diplômés de la formation professionnelle, 10 % des diplômés des collèges communautaires et 16 % des diplômés universitaires avaient obtenu un autre degré, diplôme ou certificat d'une université, d'un collège ou d'un établissement d'enseignement professionnel. Au moment de l'enquête de 1995, ces diplômés et ceux qui, entre juin 1992 et l'enquête de 1995, avaient complété un programme ou une formation menant à un grade, un diplôme, un certificat ou une licence représentaient 30 % des diplômés de la formation professionnelle de 1990, 27 % des diplômés des collèges communautaires de 1990 et 38 % des bacheliers de 1990[25].

Des proportions beaucoup plus faibles de diplômés avaient en 1995 un niveau de scolarité plus élevé qu'en 1990. Parmi les diplômés de la formation professionnelle de 1990, 13 % avaient un niveau d'études plus élevé en 1995 qu'au moment de la remise des diplômes en 1990. Parmi les diplômés des collèges communautaires, 9 % avaient un niveau d'études plus élevé en 1995 qu'au moment de l'obtention de leur diplôme et cette proportion était de 12 % chez les bacheliers[26].

Seuls les diplômés qui ont affirmé en 1995 avoir complété d'autres études pouvaient avoir un niveau de scolarité en 1995 plus élevé au moment de la remise des diplômes en 1990[27]. Parmi les diplômés de la formation professionnelle qui ont affirmé avoir terminé d'autres études, 53 % de ceux pour qui le niveau de scolarité le plus élevé en 1990 était un diplôme de formation professionnelle comptait encore un diplôme de formation professionnelle comme plus haut niveau de scolarité en 1995 et 38 % avaient un diplôme de collège communautaire comme niveau de scolarité le plus élevé.

Au niveau collégial, 66 % de ceux qui ont affirmé avoir complété d'autres études et dont le niveau de scolarité le plus élevé en 1990 était un diplôme de collège communautaire avaient

---

25 Il faut noter que le libellé de la question de 1995 est beaucoup moins explicite quant au type de programme que ne l'est celui de la question de 1992.

26 À chaque niveau, une petite proportion de diplômés avaient un niveau de scolarité plus élevé au moment de la remise des diplômes que le niveau auquel ils ont obtenu leur diplôme probablement parce qu'ils ont obtenu un diplôme d'un niveau inférieur à leur plus haut niveau de scolarité avant leur inscription. Ces groupes sont trop infimes pour permettre une comparaison de leurs niveaux de scolarité en 1990 et 1995.

27 Il s'agit d'une conséquence inévitable de la façon dont a été dérivée la variable du niveau le plus élevé en 1995, puisque l'information sur le niveau le plus élevé de scolarité en 1992 et 1995 était dérivée du niveau du diplôme et du plus haut niveau de scolarité avant l'inscription pour tous les autres répondants.

encore un diplôme de collège communautaire comme plus haut niveau de scolarité en 1995 tandis que 10 % avaient obtenu un diplôme ou un certificat de premier cycle universitaire et 23 % un baccalauréat. Au niveau du baccalauréat, 67 % de ceux qui ont déclaré avoir terminé d'autres études et dont le niveau de scolarité le plus élevé en 1990 était un B.A. étaient encore à ce niveau en 1995, 8 % avaient obtenu un diplôme ou un certificat de deuxième cycle et 24 % avaient obtenu une maîtrise.

En résumé, à chaque niveau, moins de la moitié des diplômés de 1990 qui, en 1995, ont signalé avoir terminé d'autres études avaient augmenté leur niveau de scolarité entre 1990 et 1995. Il est probable que ceux dont le niveau d'études le plus élevé n'a pas augmenté ont effectué des études au même niveau ou à un niveau inférieur. Les diplômés qui ont augmenté leur niveau de scolarité entre 1990 et 1995 l'ont généralement fait d'un niveau. Ainsi, les diplômés de la formation professionnelle ont obtenu un diplôme d'études collégiales, les diplômés des collèges communautaires ont obtenu un diplôme, un certificat ou un grade de premier cycle universitaire et les bacheliers ont obtenu un diplôme ou un certificat de deuxième cycle ou une maîtrise.

L'apprentissage constitue une autre source possible de formation supplémentaire après l'obtention du diplôme, et les diplômés de cours préalables à l'apprentissage sont explicitement inclus dans l'univers du dossier de la formation professionnelle. En 1992, 10 % des diplômés de la formation professionnelle et 3 % des diplômés des collèges communautaires étaient des apprentis inscrits. Les diplômés des collèges communautaires représentaient 22 % de tous les diplômés de 1990 qui étaient apprentis inscrits en 1992. Cela indique de nouveau qu'il n'est pas toujours facile d'établir une distinction entre les cours des collèges communautaires et les cours de la formation professionnelle.

3.5 Résultats sur le marché du travail

Dans cette section, nous comparons les résultats sur le marché du travail des diplômés de 1990 des trois niveaux. La figure 3.6 montre les taux de chômage des diplômés lors des interviews de 1992 et 1995. Le taux de chômage des diplômés de la formation professionnelle correspond environ au double de celui des diplômés des collèges communautaires et du baccalauréat tant en 1992 qu'en 1995. Les taux de chômage ont chuté abruptement pour les trois groupes entre les

deux enquêtes, en partie en raison des meilleures conditions du marché du travail et en partie à cause de l'expérience acquise sur le marché du travail.

Figure 3.6 **Taux de chômage des diplômés en 1992 et 1995**

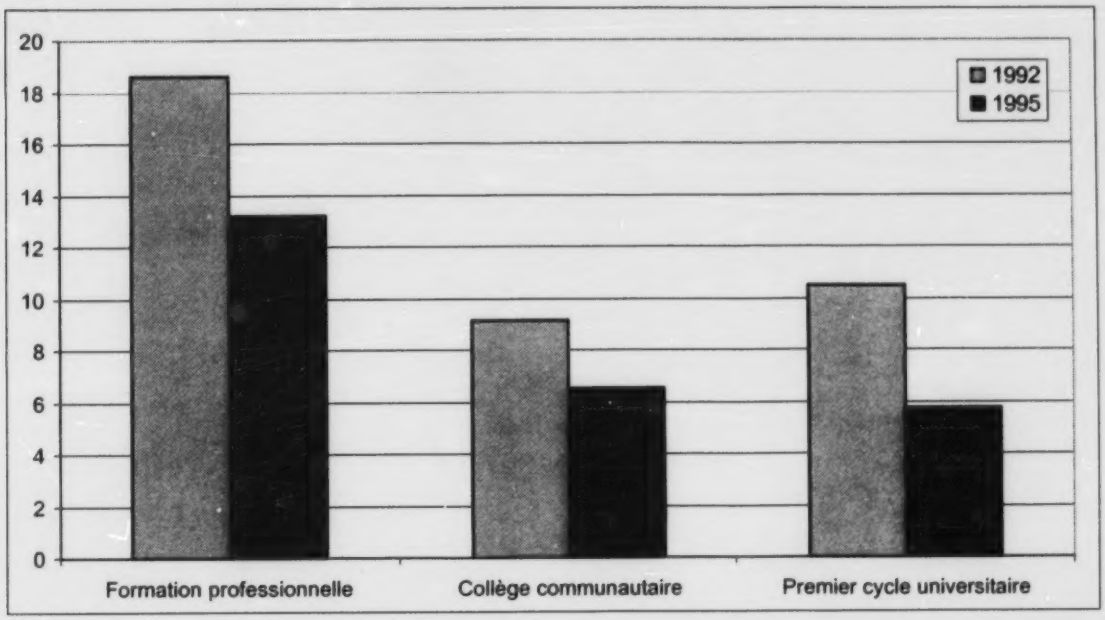

La figure 3.7 donne le taux d'emploi (ratio emploi-population) pour les trois niveaux en 1992 et 1995. Comme on pouvait s'y attendre, les taux d'emploi sont beaucoup plus élevés pour les diplômés des collèges communautaires et les bacheliers que pour les diplômés de la formation professionnelle. Les taux d'emploi ont augmenté entre 1992 et 1995 d'une proportion correspondant à la chute des taux de chômage.

Parmi les diplômés qui occupaient un emploi en 1992, 74 % des diplômés de la formation professionnelle, 80 % des diplômés des collèges communautaires et 77 % des bacheliers ont déclaré qu'ils utilisaient au travail dans une large mesure ou dans une certaine mesure les compétences acquises au cours de leurs études. Parmi ceux qui occupaient un emploi en 1995, 71 % des diplômés de la formation professionnelle, 78 % des diplômés des collèges communautaires et 78 % des bacheliers ont déclaré qu'ils utilisaient ces compétences dans une large mesure ou dans une certaine mesure. Ainsi, chez les diplômés de la formation

professionnelle, on constate un taux légèrement plus faible d'utilisation des compétences et une détérioration légèrement plus élevée dans l'utilisation des compétences entre les deux enquêtes.

Figure 3.7 **Taux d'emploi des diplômés en 1992 et 1995**

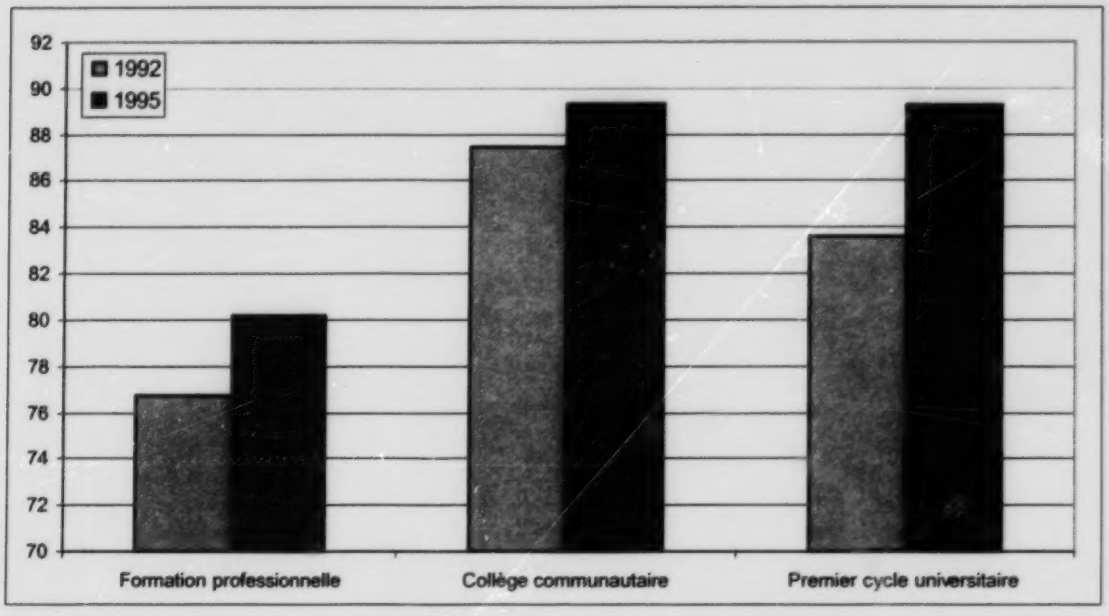

La figure 3.8 donne la catégorie professionnelle des emplois des diplômés en 1992 en utilisant un système de catégories professionnelles basé sur le contenu informationnel des professions[28]. Les professions liées à la gestion, au savoir et aux données constituent le secteur de l'information spécialisée. Les professions du savoir supposent principalement la production d'idées ou la fourniture d'opinions d'experts. (Lavoie et Roy, 1998, p. 11). Les professions associées aux données sont des professions du domaine de l'information qui exigent l'application d'un niveau élevé de connaissances mais ne sont pas principalement axées sur la création du savoir ou la fourniture d'opinions d'experts. Les professions de manipulation de données supposent la manipulation courante d'information symbolique. Ensemble, les professions de l'information spécialisée et les professions plus courantes de manipulation de données constituent le secteur de l'information de la main-d'oeuvre.

[28] Les répartitions pour 1995 étant très semblables, nous ne les avons pas rapportées ici.

Figure 3.8 **Catégorie professionnelle des emplois des diplômés en 1992**

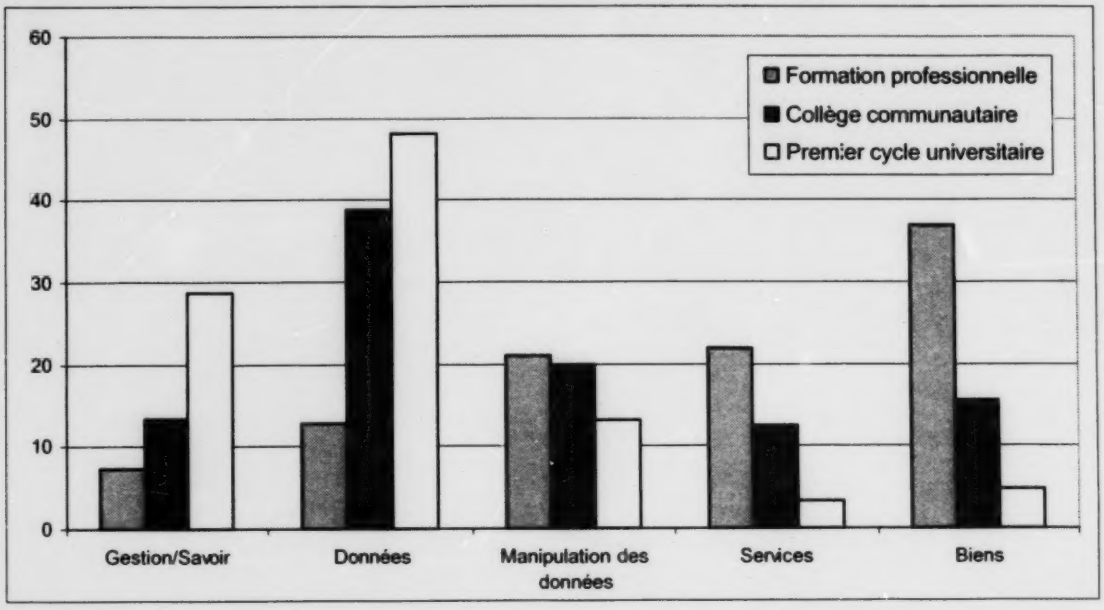

Les professions des secteurs des services supposent la prestation de services directs; les professions du secteur des biens supposent la production de biens. Les professions du secteur des biens sont réparties entre les professions du domaine de la production de biens spécialisés qui exigent l'application d'un niveau élevé de connaissances ou de compétences acquises, et les professions du domaine de la production des autres biens. (Voir Boothby, à venir, pour une description plus complète de la façon dont ces professions ont été classées dans ce système.)

Il existe des différences frappantes entre les catégories professionnelles des emplois des diplômés de la formation professionnelle et les catégories des emplois des diplômés des collèges communautaires et des bacheliers. Plus de 50 % des diplômés des collèges communautaires et près de 80 % des bacheliers travaillaient dans le domaine de l'information spécialisée comparativement à environ 20 % des diplômés de la formation professionnelle. Plus de 35 % des diplômés de la formation professionnelle occupaient des emplois dans le domaine de la production des biens tandis que plus de 20 % travaillaient dans le secteur des services. Dans les deux cas, ce pourcentage est beaucoup plus élevé que la proportion des diplômés du niveau collégial ou universitaire dans cette catégorie professionnelle. Les professions du domaine de la manipulation

des données représentent la seule catégorie qui compte des pourcentages comparables de diplômés des collèges communautaires et de la formation professionnelle (environ 20 %).

Comme ces différences entre les répartitions professionnelles des diplômés aux divers niveaux le laissaient entrevoir, les diplômés de la formation professionnelle gagnent moins que les autres diplômés d'études postsecondaires. La figure 3.9 montre le salaire horaire médian des diplômés hommes et femmes au niveau de la formation professionnelle, des collèges communautaires et du baccalauréat qui occupaient un emploi en 1992 et 1995[29].

Figure 3.9 **Salaire horaire médian des diplômés occupant un emploi en 1992 et 1995**

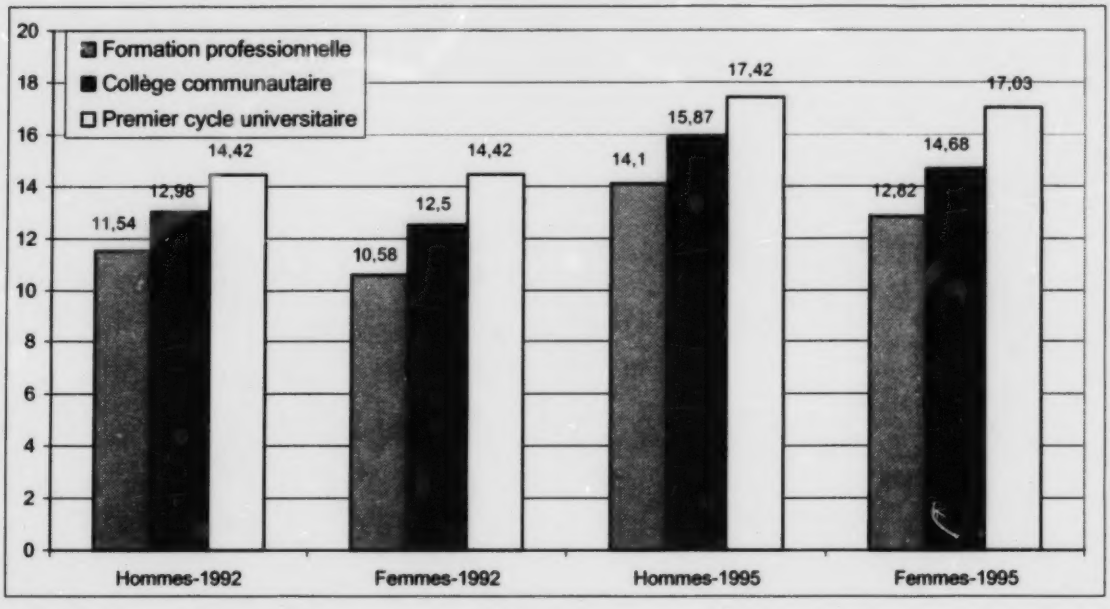

La figure montre que les bacheliers gagnent davantage que les diplômés des collèges communautaires qui gagnent plus que les diplômés de la formation professionnelle. De 1992 à 1995, la rémunération a augmenté de 20 % ou plus pour les hommes aux trois niveaux. La croissance de la rémunération a été plus lente pour les femmes aux trois niveaux de sorte que l'écart de la rémunération entre les hommes et les femmes s'est élargi. Les écarts de rémunération

[29] Le salaire horaire a été estimé en divisant l'estimation du revenu d'une année complète du répondant par le nombre normal d'heures x 52. Puisque cela suppose trois sources d'erreur (la rémunération, les heures et le nombre de semaines travaillées), il y aura vraisemblablement d'importantes valeurs aberrantes. Pour cette raison, nous utilisons les médianes plutôt que les moyennes qui tendent à être davantage influencées par les valeurs aberrantes.

entre les femmes et les hommes sont plus importants chez les diplômés de la formation professionnelle et moins importants chez les diplômés universitaires.

3.6 Résumé

Comment les diplômés de la formation professionnelle diffèrent-ils des diplômés des collèges communautaires et des bacheliers? Tout d'abord, par leur âge, leur région de résidence, leur niveau de scolarité et leur activité principale avant d'entreprendre leur programme. Les diplômés de la formation professionnelle appartiennent à une plus vaste gamme d'âges que les diplômés des niveaux collégial et universitaire. Ils sont plus susceptibles de résider dans les provinces de l'Atlantique (à l'exclusion du Québec) ou en Colombie-Britannique avant de commencer leur programme que ne le sont les diplômés des collèges communautaires et les bacheliers. Les personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires constituent une proportion importante des diplômés de la formation professionnelle et une proportion insignifiante des diplômés des autres niveaux. L'activité principale de la plupart des diplômés de la formation professionnelle avant le début de leur cours était le travail ou le chômage; la plupart des diplômés des collèges communautaires et des bacheliers ont déclaré les études à titre d'activité principale.

Une autre différence concerne des caractéristiques des cours suivis. Les cours de formation professionnelle sont d'une durée beaucoup moins longue que les cours des collèges communautaires et du baccalauréat. Les diplômés de sexe masculin de la formation professionnelle tendent à étudier dans des domaines à prédominance masculine et les femmes dans des domaines à prédominance féminine beaucoup plus que les diplômés de sexe masculin et féminin des collèges communautaires et du baccalauréat.

En dernier lieu, les diplômés de la formation professionnelle diffèrent des diplômés des niveaux collégial et universitaire dans leurs activités après les études. Une importante proportion de diplômés de la formation professionnelle entrent en apprentissage tandis qu'une proportion beaucoup plus faible de diplômés des collèges communautaires deviennent des apprentis. Des proportions comparables de diplômés de la formation professionnelle, des collèges communautaires et du baccalauréat poursuivent d'autres études. Cependant, les niveaux atteints par ceux qui poursuivent leurs études diffèrent. Les diplômés de la formation professionnelle

obtiennent des diplômes de collège communautaire tandis que les diplômés des collèges communautaires obtiennent des diplômes ou certificats de premier cycle universitaire.

L'examen des activités sur le marché du travail des diplômés après les études révèle également d'importantes différences entre les divers niveaux. Les diplômés de la formation professionnelle sont beaucoup plus susceptibles d'être sans emploi et beaucoup moins susceptibles de se trouver un emploi que les diplômés des collèges communautaires et les bacheliers. Les deux enquêtes effectuées respectivement deux ans et cinq ans après l'obtention du diplôme ont confirmé cette constatation.

La plupart des diplômés des collèges communautaires et des bacheliers trouvent un emploi dans des professions de l'information spécialisée, alors qu'une faible minorité de diplômés de la formation professionnelle trouvent un emploi dans ces professions. Le groupe le plus important de diplômés de la formation professionnelle travaillent dans le domaine de la production de biens. Comme le laissent entendre ces différences dans la répartition professionnelle, les diplômés de la formation professionnelle qui occupent un emploi gagnent moins que les diplômés des collèges communautaires et les bacheliers.

Compte tenu de ces comparaisons, il serait difficile de tracer une ligne entre les programmes de formation professionnelle et les programmes des collèges communautaires. Certains programmes collégiaux durent moins d'un an tandis que certains programmes de formation professionnelle durent plus d'un an. Les diplômés des collèges communautaires constituent une proportion importante des diplômés qui deviennent apprentis.

De façon générale, toutefois, les caractéristiques et les activités des diplômés des collèges communautaires avant, pendant et après leurs études permettent de les assimiler davantage aux diplômés universitaires qu'aux diplômés de la formation professionnelle. Plutôt que de nous étendre davantage sur les comparaisons entre les diplômés des différents niveaux, nous nous attarderons maintenant à comparer les diplômés de la formation professionnelle des différents domaines d'études.

4. Comparaison des domaines d'études agrégés

Dans le chapitre 3, nous avons comparé le niveau d'études de la formation professionnelle avec ceux des collèges communautaires et du baccalauréat. Dans le présent chapitre, nous examinerons les caractéristiques des diplômés de la formation professionnelle et leurs programmes au niveau des domaines d'études agrégés. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous utilisons la structure des domaines d'études du SPPC. La structure du SPPC regroupe les 48 domaines d'études au niveau de la formation professionnelle en six domaines d'études agrégés : arts, affaires, santé, techniques de génie, industries primaires et services sociaux. Le tableau 4.1 présente la structure de cette agrégation.

Tableau 4.1 **Domaines d'études agrégés du SPPC**

DE agrégés	*DE du SPPC*
Arts	Programme général en arts et en sciences Arts commercial et publicitaire Arts de création et de conception Arts graphiques et visuels Services personnels Autres arts
Affaires	Gestion et administration — affaires et commerce Comptabilité Ventes au détail Autres secteurs de la gestion et de l'administration Secrétariat — général Secrétariat — juridique Secrétariat — médical Secrétariat — traitement de textes Secrétariat — comptabilité et tenue de livres Autre type de secrétariat et travail de bureau Sciences informatiques
Santé	Aides et auxiliaires médicaux Autres sciences infirmières Hygiéniste/technicien dentaire Autres sciences de la santé
Techniques de génie	Technicien en génie électrique/électronique Autres techniques du génie électrique/électronique Technicien en transport Mécanicien de machines agricoles Mécanicien d'automobile Débosseleur Mécanicien de machinerie lourde Autres techniques du génie mécanique Technicien en dessin d'architecture/dessin technique Technicien de la construction Technicien soudeur Autres techniques d'architecture et de construction Technicien de la fabrication Machiniste

Tableau 4.1 **(suite)**

DE agrégés	DE du SPPC
Techniques de génie (suite)	Autres techniques du génie industriel Technologies du génie civil Dessin technique Autres techniques du génie
Industries primaires	Agriculture Technicien en transformation alimentaire Technicien des autres industries primaires
Services sociaux et services	Services sociaux Autres sciences sociales Cuisine Autres techniques de préparation des aliments Autres techniques de l'industrie des services

4.1 Sexe, âge, situation de minorité visible et répartition régionale avant l'inscription

La figure 4.1 donne la répartition des diplômés de la formation professionnelle de 1990 selon le domaine d'études agrégé et le sexe. La figure montre que les domaines d'études des arts et des industries primaires comptent chacun pour un peu moins de 5 % des diplômés. Le domaine d'études agrégé le plus vaste est celui des techniques de génie qui regroupe plus de 35 % des diplômés, suivi du groupe affaires avec 28 % des diplômés. Le groupe services et services sociaux compte pour 15 % des diplômés tandis que le groupe santé représente 12 % des diplômés.

Figure 4.1 **Répartition des domaines d'études agrégés des diplômés de la formation professionnelle selon le sexe**

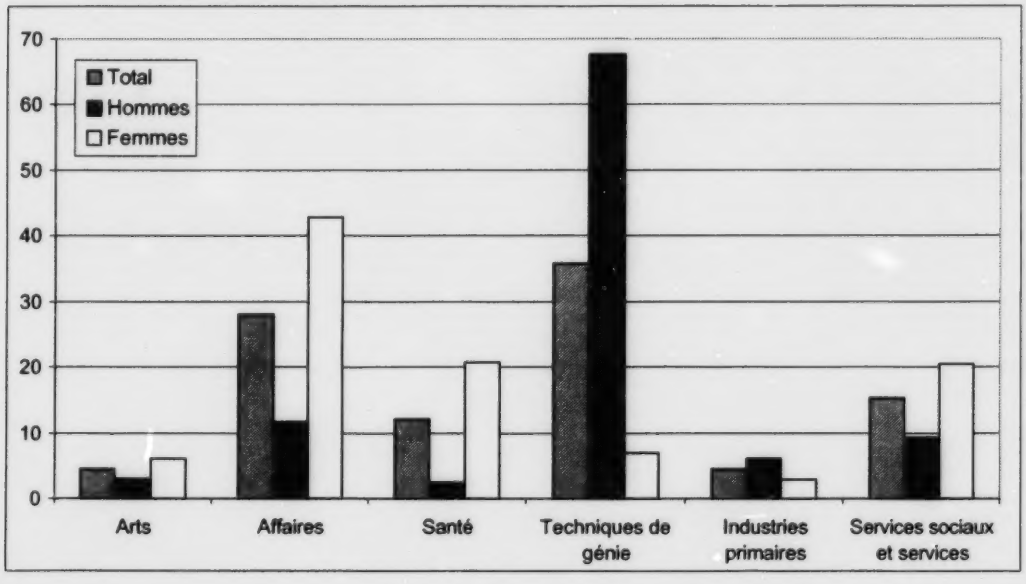

La répartition des diplômés de sexe masculin et féminin de la formation professionnelle par domaine d'études agrégé diffère considérablement. Plus de 40 % des diplômés de sexe féminin appartiennent au groupe affaires tandis que les groupes services sociaux et services et santé, regroupent chacun environ 20 % des diplômés de sexe féminin. Près de 70 % des diplômés de sexe masculin appartiennent au domaine d'études agrégé des techniques de génie, tandis que les groupes affaires et services sociaux et services comptent chacun pour environ 10 % des diplômés de sexe masculin.

Ces répartitions divergentes par domaine d'études reflètent le niveau élevé de sexospécificité des domaines d'études de la formation professionnelle que nous avons signalé dans le chapitre 3. La figure 4.2 montre les femmes en tant que pourcentage des diplômés par domaine d'études agrégé. La figure montre que les femmes constituent plus de 90 % des diplômés de la formation professionnelle du groupe de la santé, plus de 80 % du groupe affaires et environ 70 % des groupes services sociaux et services et arts. Les femmes ne représentent que 35 % des diplômés du groupe des industries primaires et seulement 10 % des diplômés du plus vaste groupe, techniques de génie.

Figure 4.2 **Les femmes en tant que pourcentage des diplômés de la formation professionnelle par domaine d'études agrégé**

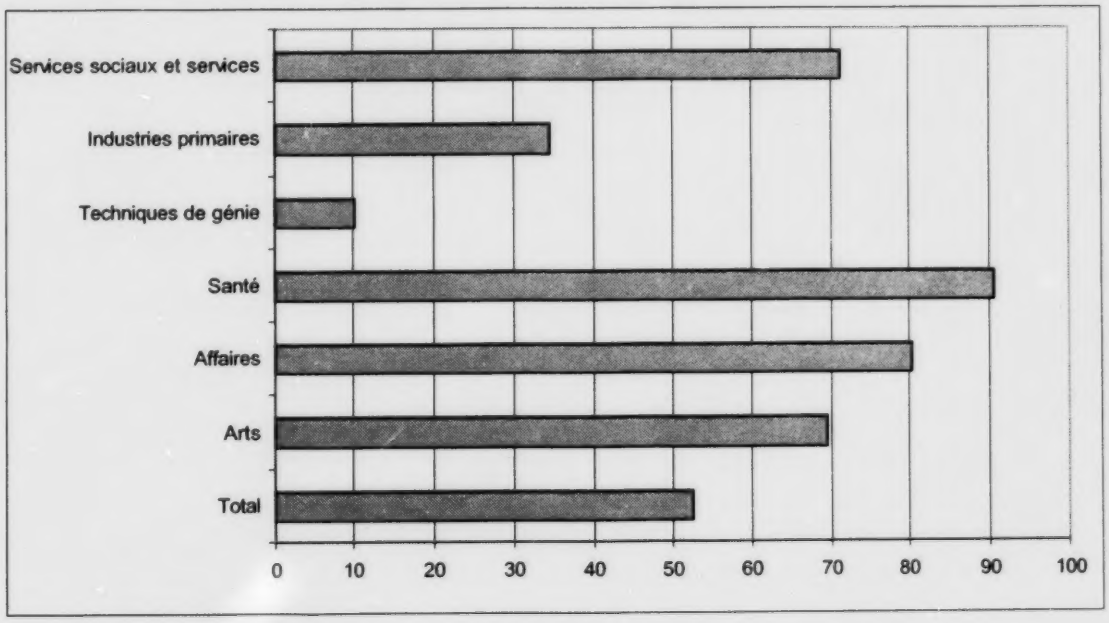

Les domaines d'études agrégés diffèrent également selon la répartition de l'âge de leurs diplômés, comme le montre la figure 4.3. Dans les groupes à prédominance féminine affaires, santé et services sociaux et services, le groupe d'âge le plus important était de 33 ans ou plus au moment de l'obtention du diplôme. Dans les groupes à prédominance masculine technique de génie et industries primaires, le groupe d'âge le plus important était de 21 ans ou moins. C'était également le cas pour le groupe santé.

Figure 4.3 **Âge des diplômés de la formation professionnelle en juin 1990 par domaine d'études agrégé**

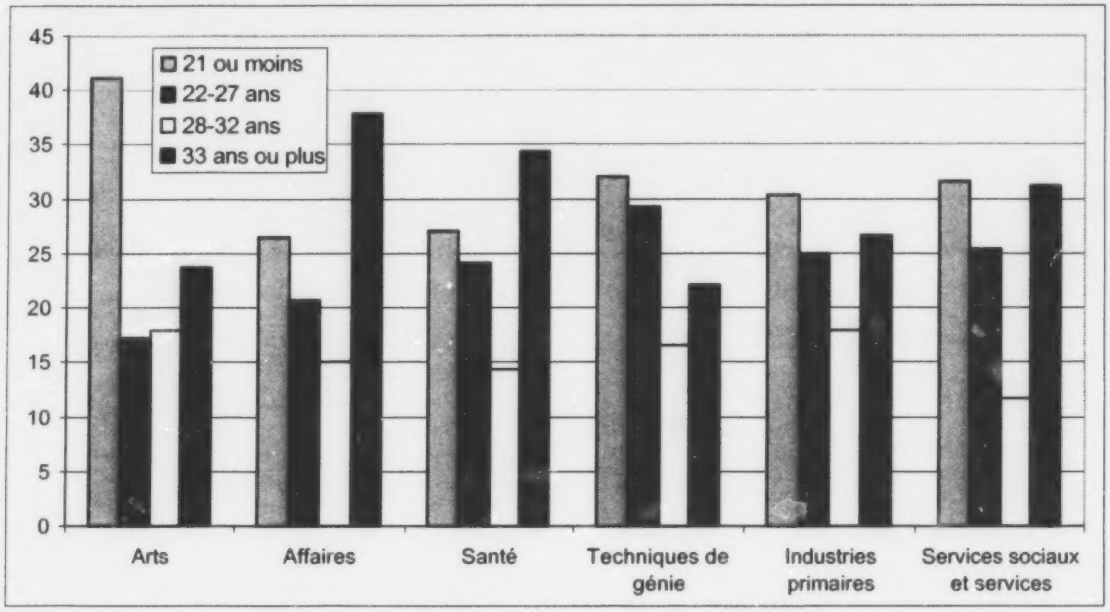

Malgré la présence d'un important groupe de diplômés plus âgés, la plupart des diplômés de la formation professionnelle sont jeunes. Une majorité de diplômés avaient moins de 28 ans à la fin de leurs études dans chaque domaine d'études agrégé sauf affaires où 48 % de tous les diplômés avaient moins de 28 ans lorsqu'ils ont terminé leur programme.

La situation de minorité visible constitue une autre caractéristique démographique importante des diplômés. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, les diplômés de la formation professionnelle sont plus susceptibles d'être membres d'une minorité visible que le sont les diplômés des collèges communautaires et les bacheliers. Dans l'ensemble, près de 14 % des diplômés de la formation professionnelle de 1990 appartenaient à une minorité visible. La proportion des membres des

minorités visibles était d'environ 14 % dans chaque domaine d'études agrégé, à deux exceptions près. Dans le groupe des industries primaires, 92 % des diplômés n'étaient pas membres d'une minorité visible; dans le groupe des services sociaux et services, 17 % des diplômés appartenaient à une minorité visible.

Dans le chapitre 3, nous avons montré que les diplômés de la formation professionnelle de 1990 étaient beaucoup plus susceptibles que les diplômés des collèges communautaires ou des bacheliers d'avoir résidé dans les provinces de l'Atlantique ou en Colombie-Britannique avant l'inscription. La figure 4.4 montre d'importantes différences entre les domaines d'études agrégés de la formation professionnelle sur le plan de la région de résidence de leurs diplômés avant l'inscription. Les plus frappantes concernent la concentration beaucoup plus forte des diplômés de la santé parmi les résidents de l'Ontario et une concentration beaucoup plus importante des diplômés des services sociaux et services en Colombie-Britannique.

Figure 4.4 **Région de résidence des diplômés de la formation professionnelle avant l'inscription par domaine d'études agrégé**

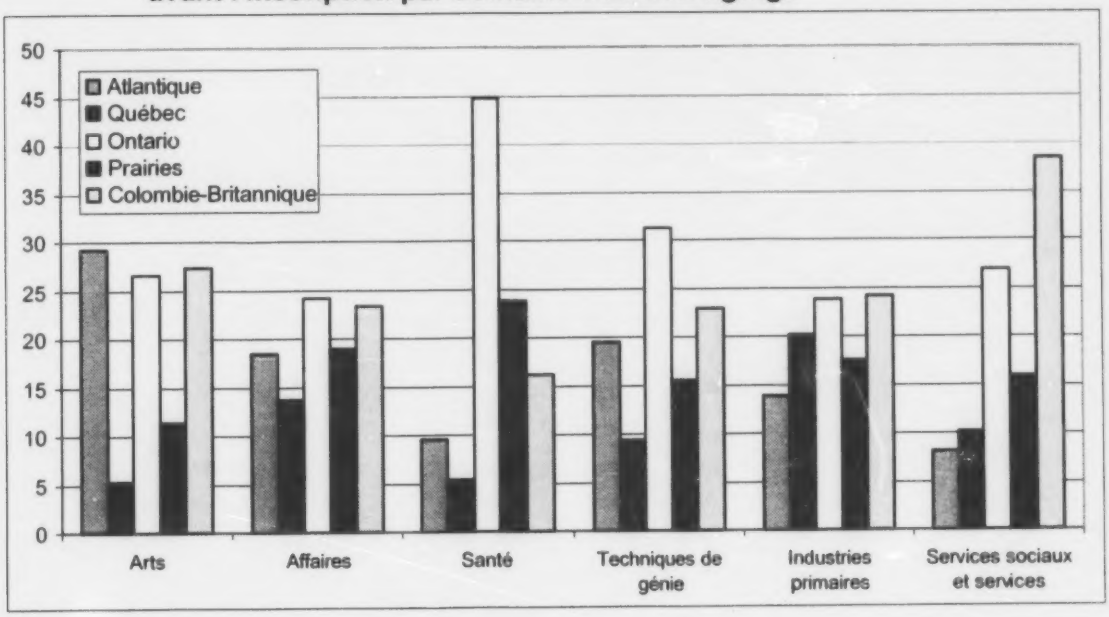

Ces différences régionales doivent être interprétées avec prudence. Comme il en a été question au chapitre 2, la formation professionnelle fait partie d'une série de systèmes d'éducation provinciaux dont les modalités institutionnelles varient considérablement. Par exemple, il se pourrait que l'Ontario soit surreprésentée dans les cours de formation professionnelle du domaine de la santé

parce que les cours qui mènent aux professions de la santé sont des cours de formation professionnelle en Ontario, mais des cours du niveau collégial ailleurs. L'examen détaillé de ces différences régionales déborde le cadre de la présente étude, mais nous ne pouvons trop insister sur leur importance dans l'interprétation des variations régionales des données concernant le système professionnel.

4.2 Niveau d'études et activité principale avant l'inscription

Nous avons noté précédemment que le niveau d'études avant l'inscription des diplômés et de la formation professionnelle diffère de celui des diplômés des collèges communautaires et des universités. La différence la plus marquée est l'importante proportion de diplômés de la formation professionnelle qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires avant d'entreprendre leur programme. La figure 4.5 donne le niveau d'études des diplômés de la formation professionnelle avant l'inscription par domaine d'études agrégé.

Figure 4.5 **Niveau d'études des diplômés de la formation professionnelle par domaine d'études agrégé**

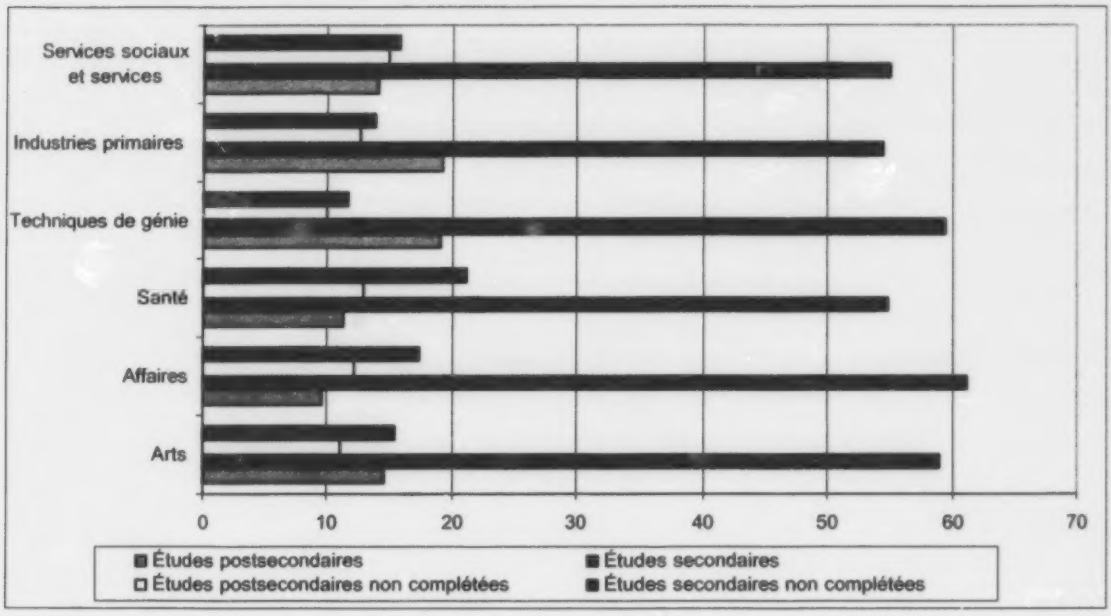

La figure montre qu'il existe des différences considérables entre les domaines d'études de formation professionnelle quant au niveau de scolarité des diplômés avant l'inscription, quoique ces différences soient moins grandes que celles qui existent entre les diplômés de la formation professionnelle d'une part et les diplômés des collèges communautaires et les bacheliers d'autre

part. La proportion des diplômés de la formation professionnelle qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires avant l'inscription est plus élevée dans les groupes à prédominance masculine des techniques de génie et industries primaires (près de 18 %) et plus faible dans le groupe affaires (moins de 10 %). La proportion des diplômés titulaires d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat postsecondaire avant l'inscription était la plus élevée dans le groupe santé (plus de 20 %) et la plus faible dans le groupe des techniques de génie (12 %).

En dépit de ces différences, dans chaque domaine d'études agrégé de la formation professionnelle, la plupart des diplômés étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires avant leur inscription. Tous les domaines d'études agrégés comptent une importante proportion de diplômés qui n'ont pas terminé leurs études secondaires avant l'inscription et tous comptent une importante proportion de diplômés qui n'avaient pas terminé leurs études postsecondaires avant l'inscription ou qui étaient détenteurs d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat postsecondaire avant l'inscription.

Les diplômés de la formation professionnelle diffèrent également des diplômés des collèges communautaires et des bacheliers sur le plan de leur activité principale au cours des douze mois précédant l'inscription. Les diplômés de la formation professionnelle étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir indiqué le travail ou le chômage comme activité principale et beaucoup moins susceptibles d'avoir indiqué les études.

La figure 4.6 montre l'activité principale des diplômés avant l'inscription par domaine d'études agrégé. Dans chaque groupe de domaines d'études, le travail est l'activité la plus courante avant l'inscription, suivi par les études. L'importance relative de ces activités varie selon les groupes. Dans les groupes techniques de génie et industries primaires, plus de 60 % des diplômés travaillaient avant leur inscription. Ce pourcentage se situe à un peu moins de 60 % dans le groupe santé; à 55 % dans le groupe services sociaux et services et aux environs de 45 % dans les groupes affaires et arts.

Le domaine d'études agrégé arts comprend la plus forte proportion de diplômés qui étaient aux études avant l'inscription. Cette proportion est la plus faible dans le groupe industries primaires. Le groupe industries primaires compte la proportion la plus élevée de diplômés dont l'activité

principale avant l'inscription était le chômage. Dans les domaines d'études agrégés à prédominance féminine (affaires, santé, services sociaux et services, arts), une importante proportion de diplômés tenaient maison à titre d'activité principale avant l'inscription.

Figure 4.6 **Activité principale des diplômés de la formation professionnelle avant l'inscription par domaine d'études agrégé**

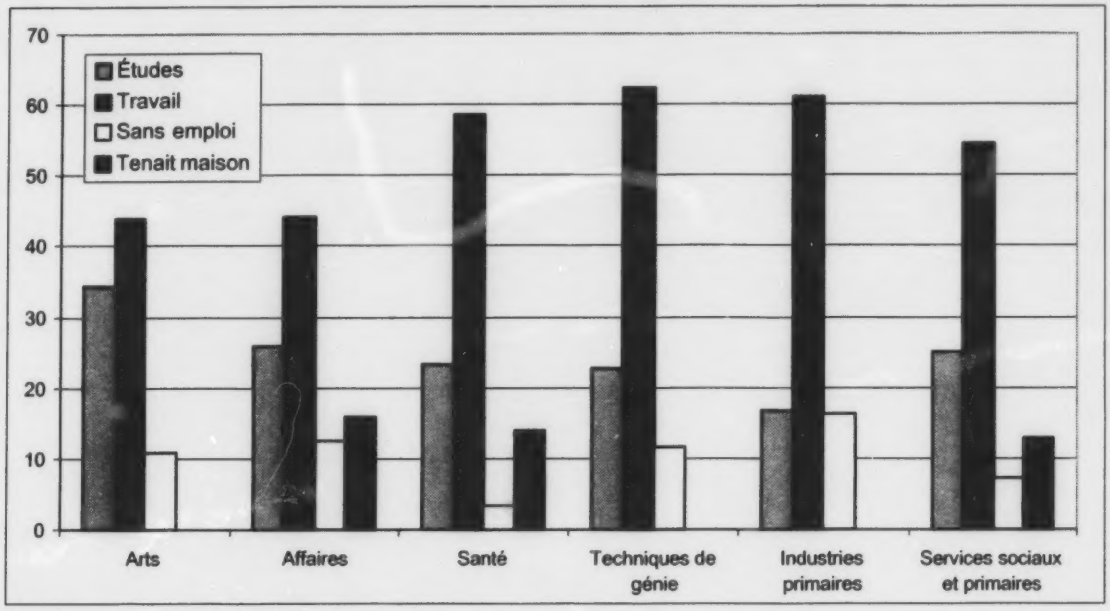

4.3 Durée des cours et frais de scolarité

Puisque, par définition, les cours de formation professionnelle supposent normalement une année ou moins d'études à temps plein, la durée de ces cours était beaucoup plus courte que celle de la plupart des cours collégiaux ou du baccalauréat. La figure 4.7 examine les différences de durée des cours selon le domaine d'études de la formation professionnelle. Dans chaque groupe de domaines d'études, la plupart des cours exigent entre six mois et un an d'études à plein temps. Le pourcentage de diplômés dont les cours nécessitaient entre six mois et un an d'études varie de légèrement en deçà de 60 % dans le groupe des services sociaux et services à légèrement au-dessus de 70 % dans le groupe techniques de génie.

Près de 30 % des diplômés du groupe arts ont complété des cours nécessitant plus d'une année d'études. Ce pourcentage tombe aux environs de 20 % pour les groupes services sociaux et services et techniques de génie et à moins de 10 % pour le groupe santé. Les cours d'une durée de

moins de six mois sont plus fréquents chez les diplômés de la santé (plus de 20 %) et moins fréquents chez les diplômés des techniques de génie (moins de 10 %).

Figure 4.7 **Durée du programme des diplômés de la formation professionnelle par niveau d'études agrégé**

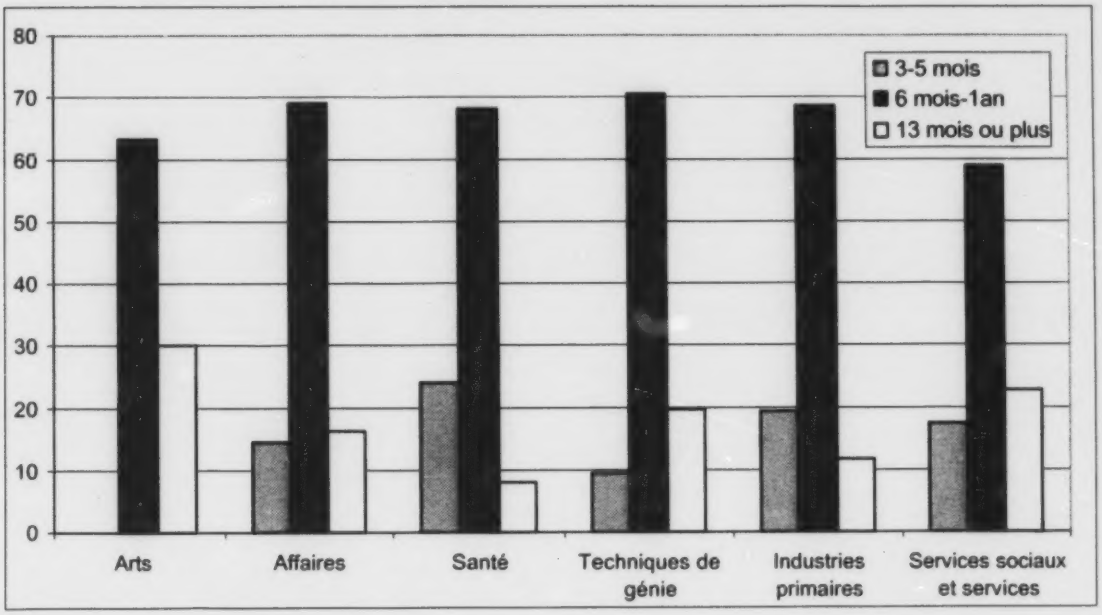

Comme il en a été question dans le premier chapitre, certains diplômés de la formation professionnelle ont été inclus dans l'échantillon de la formation professionnelle parce qu'ils avaient participé à un programme de formation. Dans ce cas, il se peut que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ait payé leurs frais de scolarité. La figure 4.8 donne la répartition de ceux qui ont payé les frais de scolarité par domaine d'études agrégé[30].

La figure montre que les gouvernements fédéral ou provinciaux ont contribué à tout le moins pour une partie des frais de scolarité de 45 % des diplômés de la formation professionnelle, que 40 % des diplômés de la formation professionnelle ont payé au moins une partie de leurs frais de

[30] La question sur laquelle cette figure repose n'a été posée qu'aux diplômés de la formation professionnelle et permettait plusieurs réponses. La catégorie payée par le gouvernement dans la figure 4.8 est fondée sur les répondants qui ont dit que leurs frais de scolarité avaient été payés par CEIC ou un gouvernement provincial, peu importe les autres réponses qui ont pu être également données. La catégorie payée par le répondant est fondée sur les répondants qui n'ont pas répondu le CEIC ou un gouvernement provincial et qui ont dit qu'ils avaient eux-mêmes payé leurs frais de scolarité, peu importe les autres réponses. La catégorie payée par d'autres est constituée des répondants qui n'ont pas payé eux-mêmes leurs études ou dont les études n'ont pas été payées par le gouvernement.

scolarité (et les gouvernements aucune partie) et que les études des 15 % des diplômés restants ont été payées en totalité par quelqu'un d'autre que le gouvernement ou le diplômé.

Figure 4.8 Répartition des payeurs de frais de scolarité des diplômés de la formation professionnelle par domaine d'études agrégé

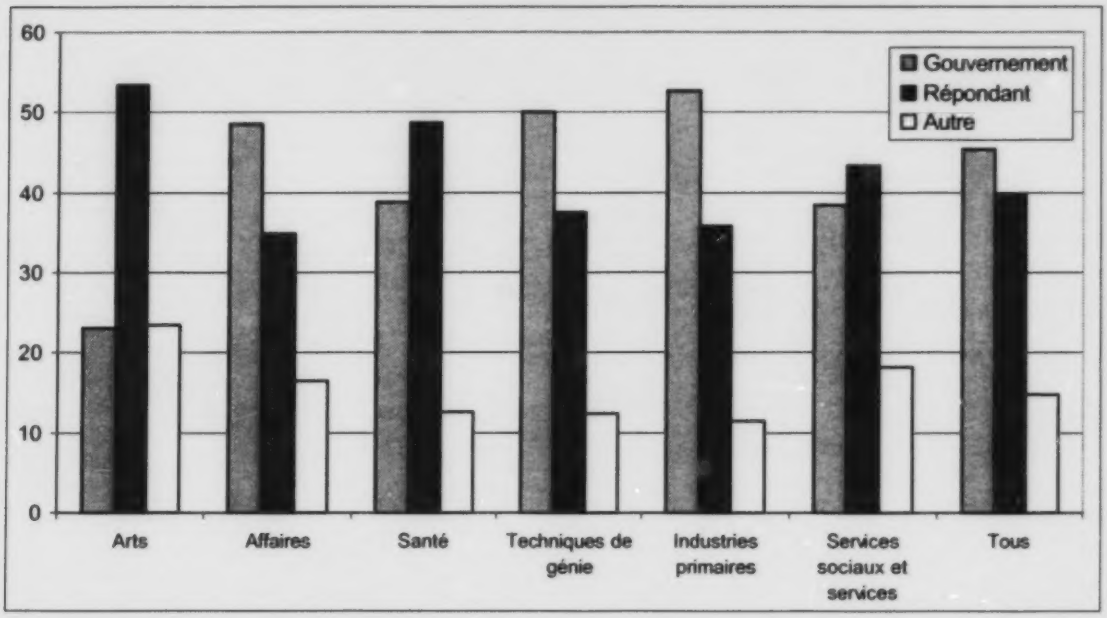

Il existe une variation considérable entre les domaines d'études agrégés en ce qui a trait à ceux qui ont payé les frais de scolarité. Dans les groupes industries primaires et techniques de génie, les gouvernements ont contribué pour plus de 50 % de tous les cours complétés. Dans le groupe affaires, les gouvernements ont contribué pour près de 50 % des cours complétés. Dans les groupes arts, santé et services sociaux et services, les diplômés étaient plus susceptibles d'avoir payé eux-mêmes leurs études sans aide gouvernementale. La proportion de diplômés dont les frais de scolarité ont été entièrement acquittés par des sources autres que les gouvernements et les diplômés eux-mêmes était la plus élevée dans les groupes arts et services sociaux et services et la plus faible dans les groupes santé, techniques de génie et industries primaires.

4.4 Autres études et apprentissage

Dans le chapitre 3, nous avons signalé que 30 % des diplômés de la formation professionnelle de 1990 avaient terminé d'autres études au moment de l'enquête de 1995, soit une proportion plus élevée que chez les diplômés des collèges communautaires (27 %) mais plus faible que chez les

bacheliers (38 %). La figure 4.9 donne le pourcentage de diplômés de chaque domaine d'études agrégé de la formation professionnelle qui comptaient à leur actif un autre programme en 1995. Les diplômés des groupes santé et techniques de génie étaient les plus susceptibles d'avoir terminé d'autres études en 1995; les diplômés des groupes affaires et services sociaux et services étaient les moins susceptibles d'avoir complété d'autres études.

Figure 4.9 **Pourcentage des diplômés de la formation professionnelle qui, en 1995, avaient complété un autre programme d'études par domaine d'études agrégé**

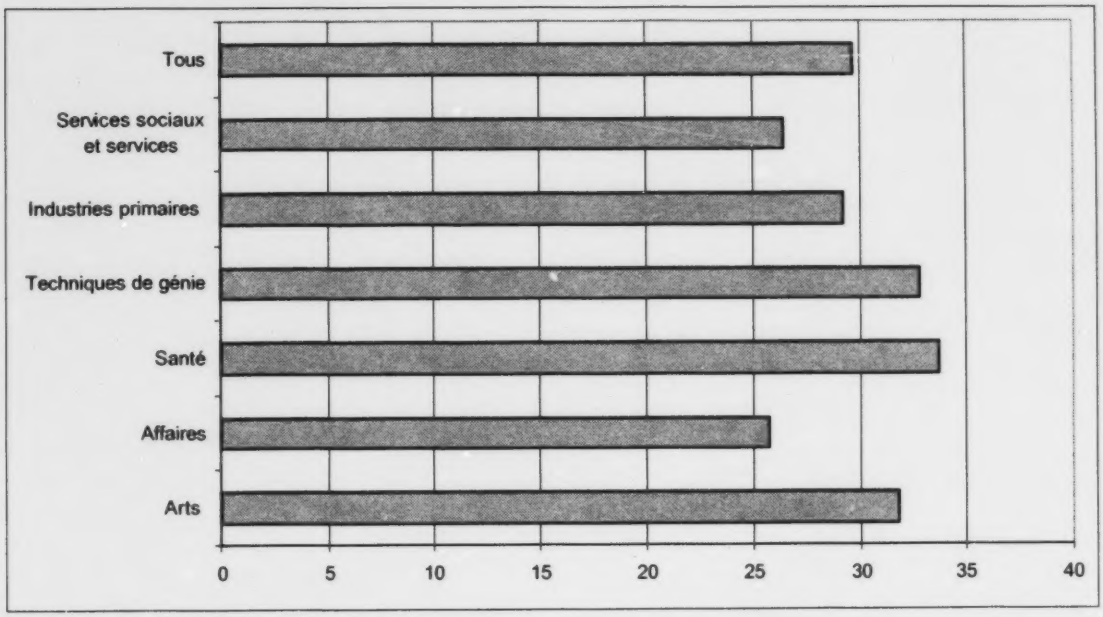

Comme nous l'avons signalé au chapitre 3, tous les diplômés qui ont complété un autre programme d'études n'ont pas augmenté leur niveau de scolarité par rapport à ce qu'il était en 1990. Pour certains diplômés, l'autre programme d'études appartenait au même niveau ou à un niveau plus faible que le niveau d'études le plus élevé complété au moment de la remise des diplômes. La figure 4.10 montre le pourcentage de ces diplômés de la formation professionnelle qui, en 1995, avaient complété un autre programme d'études qui relevait leur niveau de scolarité le plus élevé entre la remise des diplômes en 1990 et 1995.

Les diplômés de la santé représentent le groupe de diplômés de la formation professionnelle le plus susceptible d'avoir complété un autre programme d'études en 1995, ce groupe a enregistré également le plus haut pourcentage d'augmentation du niveau de scolarité parmi ceux qui ont

complété d'autres études. Étant donné que 33 % des diplômés en santé de la formation professionnelle de 1990 avaient complété un autre programme en 1995 et que 62 % de ces 32 % ont relevé leur plus haut niveau d'études complétées, il en résulte que 20 % des diplômés en santé de la formation professionnelle ont relevé leur niveau de scolarité entre la remise des diplômes en 1990 et 1995.

Figure 4.10 **Pourcentage des diplômés de la formation professionnelle qui, en 1995, avait relevé leur plus haut niveau de scolarité en complétant un autre programme**

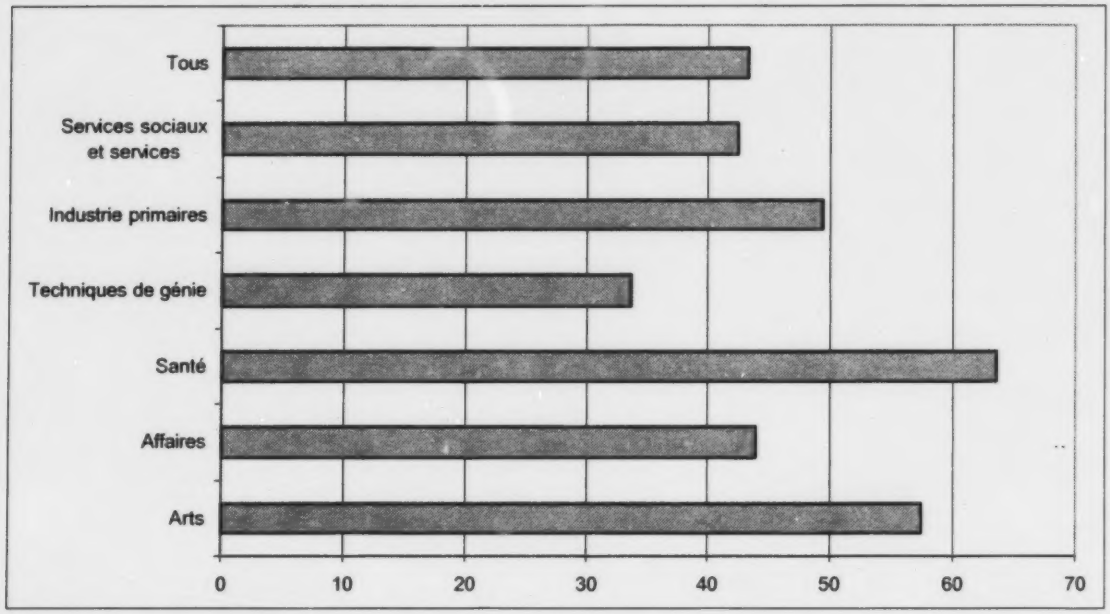

Une différence frappante entre les figures 4.9 et 4.10 concerne les diplômés de la formation professionnelle en techniques de génie. Ce groupe de diplômés a le deuxième taux le plus élevé d'études subséquentes complétées en 1995. Parmi ceux qui ont complété d'autres études, les diplômés des techniques de génie ont enregistré le plus faible pourcentage de diplômés qui avaient, en 1995, relevé leur plus haut niveau d'études complétées.

Nous avons noté au chapitre 2 que les programmes préalables à l'apprentissage sont explicitement inclus dans les programmes de formation professionnelle aux fins de l'END. Au chapitre 3, nous avons constaté que 10 % des diplômés de la formation professionnelle étaient apprentis inscrits en 1992. Parmi ces apprentis inscrits, 80 % appartiennent au domaine d'études agrégé techniques de

génie alors que les 20 % restants sont assez uniformément répartis entre les autres domaines d'études agrégés, à l'exception de la santé.

Alors que 80 % des apprentis inscrits sont des diplômés des techniques de génie, ils ne représentent que 23 % des diplômés des techniques de génie. Le seul autre groupe qui compte une proportion importante des diplômés de 1990 qui étaient des apprentis inscrits en 1992 est le groupe des services sociaux et services où 9 % des diplômés sont des apprentis inscrits.

4.5 Résultats sur le marché du travail — chômage et emploi

Comparons maintenant les résultats sur le marché du travail des diplômés de la formation professionnelle de 1990 selon les domaines d'études agrégés. Nous commençons par comparer les taux de chômage et d'emploi de 1992 et 1995 pour les groupes de domaines d'études. La figure 4.11 donne les taux de chômage et la figure 4.12, les taux d'emploi (ratios emploi-population).

Les plus faibles taux de chômage en 1992 et 1995 ont, de loin, été enregistrés par les diplômés de la formation professionnelle du domaine d'études agrégé santé; le plus faible taux suivant pour les deux années appartient aux diplômés du groupe services sociaux et services. Les taux de chômage les plus élevés en 1992 et 1995 appartiennent aux diplômés des techniques de génie, suivis par les diplômés des groupes affaires et industries primaires.

Figure 4.11 **Taux de chômage de 1992 et 1995 des diplômés de la formation professionnelle par domaine d'études agrégé**

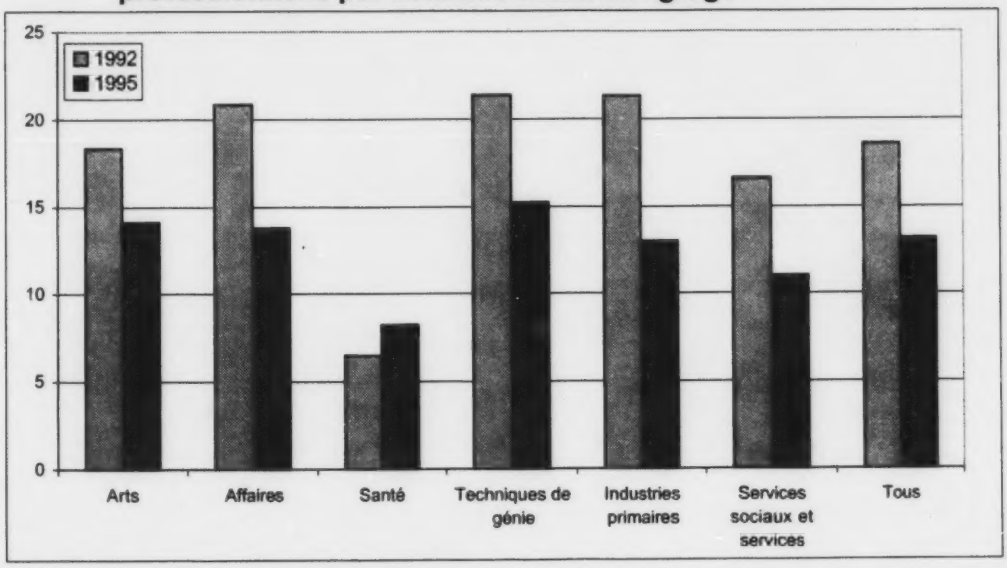

Figure 4.12 **Taux d'emploi en 1992 et 1995 des diplômés de la formation professionnelle par domaine d'études agrégé**

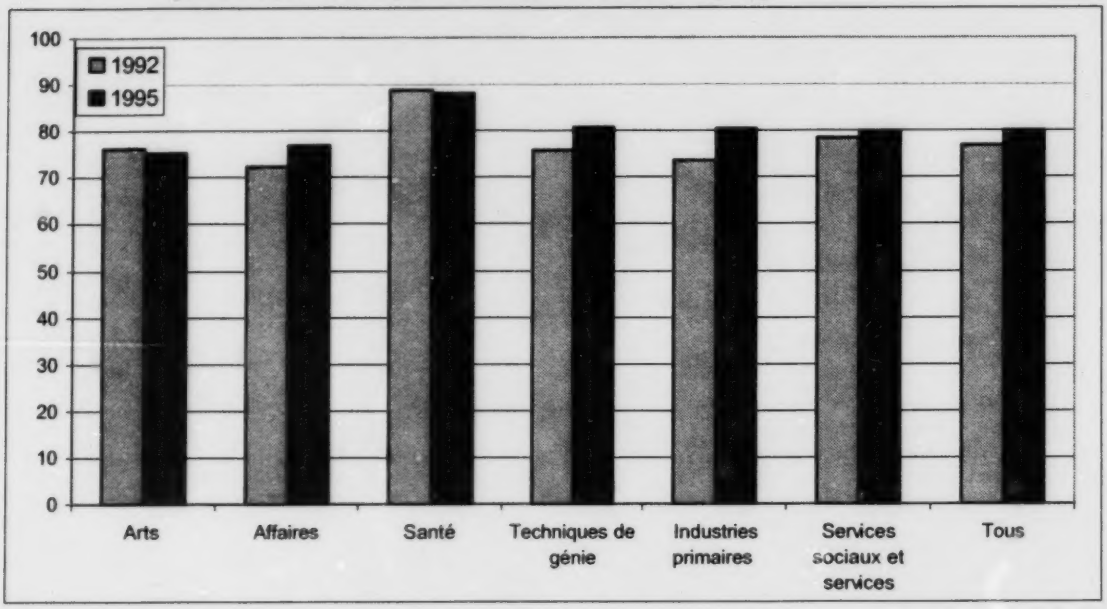

Les taux de chômage ont chuté abruptement entre 1992 et 1995 pour tous les diplômés de tous les domaines d'études agrégés à l'exception de la santé où ils ont légèrement augmenté. Une partie de la diminution globale du chômage pour les diplômés de la formation professionnelle de 1990 est vraisemblablement attribuable à l'amélioration des conditions économiques globales et en partie à l'expérience du marché du travail acquise au cours de ces trois années.

Les restrictions budgétaires dans le secteur de la santé peuvent expliquer en partie l'augmentation des taux de chômage des diplômés du domaine de la santé. Le taux de chômage de ce groupe en 1995 était de cinq points de pourcentage inférieur à celui du taux global des diplômés de la formation professionnelle. Toutefois cet écart était de onze points en 1992.

Les diplômés de la santé avaient également enregistré des taux d'emploi plus élevés en 1992 et 1995 que les diplômés de la formation professionnelle de tous les autres domaines d'études agrégés. Leur taux d'emploi en 1992 est de dix points plus élevé que celui des diplômés de tout autre domaine d'études agrégé. En 1995, cet écart s'était rétréci à huit points.

Les taux d'emploi ont augmenté considérablement entre 1992 et 1995 pour les diplômés des groupes techniques de génie, industries primaires et affaires. De nouveau, une partie de cette

amélioration est vraisemblablement attribuable aux meilleures conditions économiques en général. Les taux d'emploi n'ont varié que légèrement pour les diplômés des groupes santé, arts et services sociaux et services.

4.6 Compétences utilisées au travail, catégorie professionnelle et rémunération

La figure 4.13 montre le pourcentage de diplômés de la formation professionnelle de 1990 qui ont utilisé dans leur emploi en 1992 et 1995 les compétences acquises dans le cadre de leurs études par domaine d'études agrégé. Les diplômés de la santé ont de loin enregistré le pourcentage le plus élevé à cet égard — 90 % en 1992 et 85 % en 1995. Les diplômés des techniques de génie et des arts avaient de faibles niveaux d'utilisation des compétences tant en 1992 qu'en 1995; les diplômés des industries primaires ont enregistré des niveaux relativement élevés d'utilisation des compétences en 1992 et des niveaux plus faibles en 1995.

Figure 4.13 **Utilisation des compétences acquises dans le cadre des études par domaine d'études agrégé**

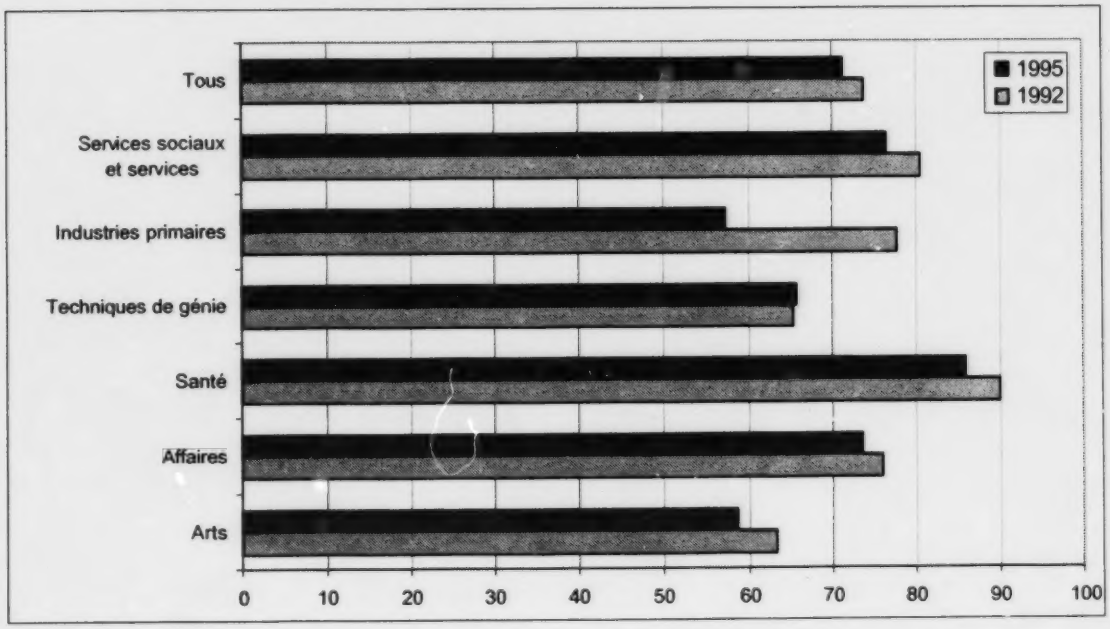

L'utilisation des compétences a diminué de 1992 à 1995 pour tous les groupes de domaines d'études agrégés à l'exception des techniques de génie où il est demeuré essentiellement inchangé. À l'exception des diplômés des industries primaires, les diminutions dans l'utilisation des

compétences sont faibles. Alors que le pourcentage des diplômés des industries primaires qui occupaient un emploi a augmenté au cours de cette période, il y a eu une diminution abrupte du pourcentage des diplômés qui occupaient des emplois pour lesquels les compétences acquises pendant leurs études étaient pertinentes.

Au chapitre 3, nous avons montré que les diplômés de la formation professionnelle présentent une répartition professionnelle très différente de celle des diplômés des collèges communautaires et des bacheliers. La plupart de ces derniers occupent un emploi dans le domaine de l'information spécialisée; la plupart des diplômés de la formation professionnelle travaillent dans les secteurs de la manipulation des données, de la production de biens et de services. Dans la figure 4.14, nous examinons la répartition professionnelle en 1992 des diplômés de la formation professionnelle de 1990 ayant un emploi par domaine d'études agrégé[31]. (Les répartitions professionnelles en 1995 étaient très semblables.)

Figure 4.14 **Répartition professionnelle en 1992 des diplômés de la formation professionnelle par domaine d'études agrégé**

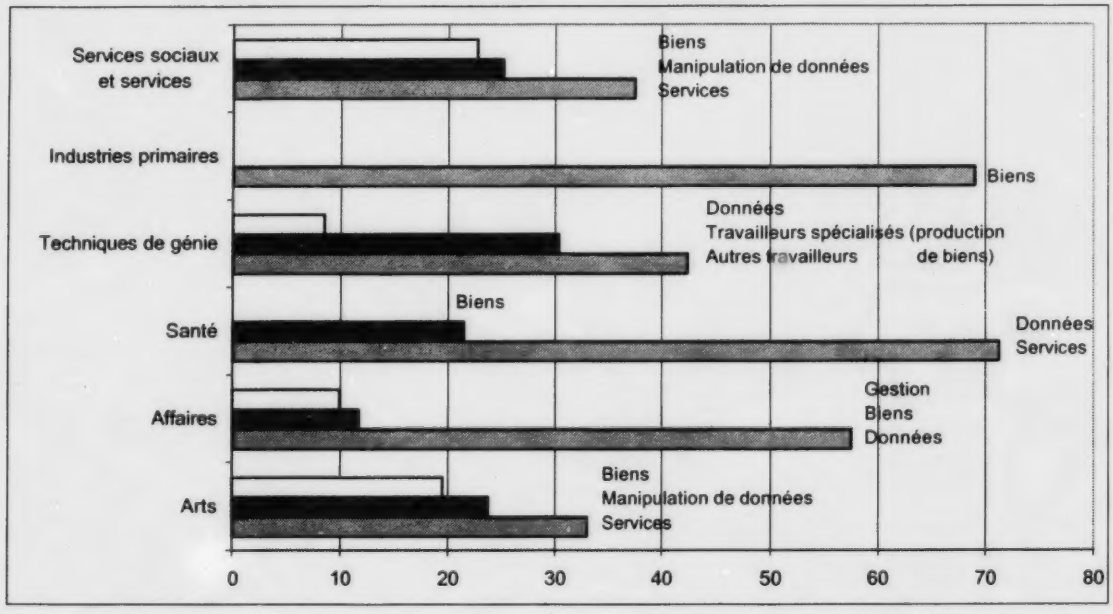

[31] La répartition professionnelle globale en 1992 des diplômés de la formation professionnelle de 1990 est présentée à la figure 3.8 du chapitre 3.

Les deux seuls domaines d'études agrégés offrant des répartitions professionnelles semblables sont arts et services sociaux et services. Dans ces domaines d'études, les professions du domaine des services constituent la plus vaste catégorie professionnelle suivie des secteurs de la manipulation de données et de la production de biens[32].

Les travailleurs du domaine de la production de biens prédominent dans deux catégories de domaines d'études — industries primaires et techniques de génie. Dans ces deux catégories, les travailleurs du domaine de la production de biens occupent environ 70 % de tous les emplois. Parmi les diplômés du groupe industries primaires, nous avons combiné les travailleurs spécialisés et les autres travailleurs préposés à la production de biens dans une seule catégorie car les travailleurs spécialisés sont trop peu nombreux pour qu'on puisse les signaler séparément. Dans le groupe des techniques de génie, 42 % des diplômés appartenaient à la catégorie des autres travailleurs préposés à la production de biens en 1992, 30 % à la catégorie des travailleurs spécialisés et 8 % au secteur des données.

La proportion la plus élevée de travailleurs du secteur des données figurait parmi les diplômés du domaine d'études agrégé de la santé où 20 % des diplômés occupant un emploi travaillaient dans le secteur des données. La plupart des autres diplômés du domaine de la santé occupant un emploi travaillaient dans le domaine des services qui emploient plus de 70 % des diplômés de ce domaine d'études agrégé.

Hormis la présence des travailleurs du secteur des données parmi les diplômés de la santé et des techniques de génie, le seul cas significatif de diplômés de la formation professionnelle travaillant dans le domaine de l'information spécialisée est constitué des 10 % de diplômés du domaine des affaires occupant un emploi qui travaillaient à titre de gestionnaires en 1992. La plus vaste catégorie professionnelle pour les diplômés du domaine des affaires était de loin la manipulation de données, domaine dans lequel 57 % des diplômés du domaine des affaires occupant un emploi travaillaient en 1992. Une autre tranche de 12 % de ces diplômés occupaient des emplois dans le secteur producteur de biens.

---

32 Le domaine de la production des biens inclut les travailleurs spécialisés préposés à la production de biens et les autres travailleurs préposés à la production des biens. Le seul groupe de domaines d'études qui compte un nombre important de ces travailleurs spécialisés est celui des techniques de génie; pour ce groupe nous établissons une distinction entre les travailleurs spécialisés et les autres travailleurs préposés à la production de biens.

Les salaires horaires des diplômés de la formation professionnelle variaient également selon leur domaine d'études comme le montre la figure 4.15. Les diplômés employés des domaines d'études services sociaux et services, industries primaires et affaires touchaient une rémunération horaire comparable en 1992 et, de nouveau, en 1995. En 1992 et 1995, il existe un écart d'environ un dollar entre la rémunération horaire maximale dans ces trois domaines d'études agrégés et la rémunération horaire des diplômés employés dans le groupe des techniques de génie. L'écart s'élargit de plus d'un dollar par rapport à la rémunération horaire des diplômés employés dans le domaine de la santé. Le groupe de diplômés les moins bien rémunérés en 1992 et 1995 sont les diplômés des domaines d'études agrégés arts.

Figure 4.15 **Salaire horaire médian en 1992 et 1995 des diplômés de la formation professionnelle par domaines d'études agrégés**

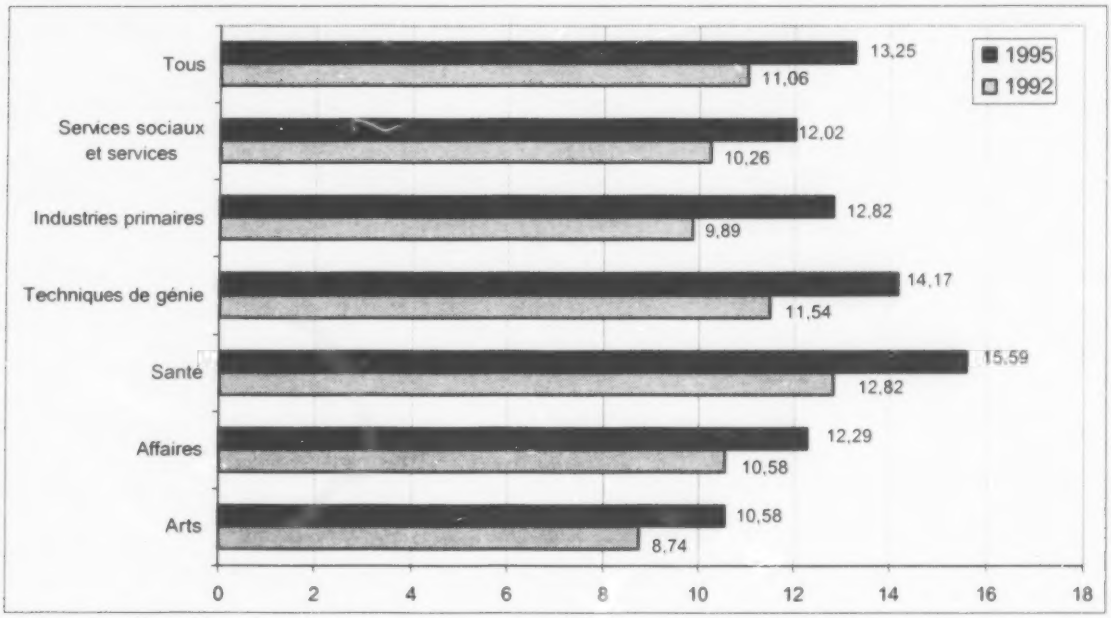

4.7 Résumé

À notre avis, la diversité du système de formation professionnelle constitue le point le plus frappant qui émerge de la comparaison précédente des domaines d'études agrégés de la formation professionnelle. Les différences dans les caractéristiques des diplômés avant l'inscription constituent une première dimension des différences entre les domaines d'études agrégés. La distinction la plus manifeste vient du fait que les six groupes de domaines d'études peuvent être

divisés en quatre groupes à prédominance féminine (arts, affaires, santé et services sociaux et services) et deux groupes à prédominance masculine (techniques de génie et industries primaires).

Les diplômés des groupes à prédominance féminine (à l'exception des arts) tendent à être plus âgés au moment de l'inscription que les diplômés des groupes à prédominance masculine. Ils diffèrent également des groupes à prédominance masculine en ce qu'une proportion importante de diplômés tenaient maison à titre d'activité principale avant l'inscription. Au-delà de ces ressemblances, on ne retrouve que quelques-unes, sinon aucune, des caractéristiques discutées dans ce chapitre qui différencient, à titre de groupes, les domaines d'études agrégés à prédominance féminine des domaines d'études agrégés à prédominance masculine.

Un domaine d'études agrégé à prédominance féminine — santé — se distingue plus particulièrement des autres domaines d'études de plusieurs façons. Les diplômés de la santé possèdent le plus haut niveau de scolarité avant l'inscription. Ils sont les plus susceptibles d'avoir payé leurs propres frais de scolarité. Ils sont les plus susceptibles de compléter un autre programme après l'obtention du diplôme et, parmi ceux qui l'ont fait, ils comptent pour la plus grande proportion de diplômés qui ont augmenté leur niveau le plus élevé de scolarité entre la remise des diplômes et 1995. Les diplômés de la santé ont également les taux de chômage les plus faibles, les taux d'emploi les plus élevés, les taux de rémunération les plus élevés et les taux d'utilisation au travail des compétences acquises dans le cadre de leurs études les plus élevés.

La répartition par catégorie professionnelle des diplômés de la santé diffère également de celle des diplômés des autres groupes professionnels. Plus de 20 % travaillent dans des professions du secteur des données et plus de 70 % dans les professions de services. Il s'agit de proportions beaucoup plus élevées de travailleurs dans chacune de ces catégories professionnelles que dans tout autre domaine d'études agrégé.

La répartition des diplômés selon leur catégorie professionnelle constitue peut-être la distinction la plus marquée entre les divers domaines d'études agrégés. Il ne faudrait pas s'en étonner. Les programmes de formation professionnelle, par leur nature, doivent être orientés vers des professions particulières. Les résultats en ce qui a trait aux compétences utilisées au travail laissent entendre qu'une proportion élevée de diplômés de la formation professionnelle ayant un emploi dans chaque groupe de domaine d'études occupent des emplois dans lesquels ils utilisent

les compétences acquises dans le cadre de leur programme. Ainsi, les diplômés de programmes spécifiquement professionnels de domaines d'études agrégés très différents travaillent dans des professions très différentes.

Nous avons déjà caractérisé les diplômés de la santé par la très grande proportion d'entre eux qui travaillent dans les professions du secteur des données et des services. Des proportions très élevées de diplômés des groupes techniques de génie et industries primaires travaillent dans les professions de production de biens. Les deux groupes se distinguent toutefois par la proportion élevée de diplômés des techniques de génie qui occupent un poste de travailleur spécialisé préposé à la production de biens et l'importante proportion de ces diplômés qui sont apprentis.

Les diplômés des domaines d'études agrégé services sociaux et services et arts, lorsqu'ils sont employés, présentent des répartitions semblables par catégorie professionnelle. Il existe toutefois d'importantes différences entre les diplômés de ces groupes. Les diplômés des services sociaux et services sont plus âgés au moment de l'obtention du diplôme que les diplômés en arts et moins susceptibles d'avoir déclaré les études comme principale activité avant l'inscription. Ils sont plus susceptibles d'avoir bénéficié de l'aide du gouvernement pour le paiement des frais de scolarité que les diplômés des arts et ils gagnent beaucoup plus que ces derniers.

Le domaine d'études agrégé affaires compte de loin la proportion la plus élevée de diplômés employés qui travaillent dans des professions de manipulation de données. C'est également le seul groupe de domaines d'études qui compte une importante proportion de gestionnaires parmi ses diplômés employés.

Une caractérisation complète des différences entre les divers domaines d'études agrégés nécessiterait un examen point par point des différences entre chaque paire de groupes de domaines d'études. Nous n'effectuerons pas une telle étude ici. Nous espérons que nos propos dans cette section donneront un aperçu de la diversité des groupes de domaines d'études agrégés. Dans le prochaine chapitre, nous examinons les similitudes et les différences entre les diplômés des domaines d'études qui constituent les groupes de domaines d'études les plus importants.

5. Domaines d'études et spécificité professionnelle des domaines d'études

Dans le chapitre 4, nous avons comparé les caractéristiques des diplômés de la formation professionnelle selon les domaines d'études agrégés du SPPC. Dans ce chapitre, nous comparons les diplômés des domaines d'études particuliers du SPPC qui constituent un groupe de domaines d'études. À cause de la taille des échantillons, nous limitons nos comparaisons aux domaines d'études plus vastes au sein des quatre plus grands groupes de domaines d'études : affaires, santé, techniques de génie et services sociaux et services. À la fin de ce chapitre, nous abordons la question de savoir dans quelle mesure les domaines d'études de la formation professionnelle préparent leurs diplômés à embrasser des professions particulières ainsi que la relation entre la profession des diplômés de la formation professionnelle et l'utilisation que font ceux-ci des compétences acquises dans le cadre de leur programme.

5.1 Domaine d'études affaires

Le domaine d'études agrégé affaires renferme onze domaines d'études du SPPC et comptait pour 28 % des diplômés de la formation professionnelle de 1990. Nous répartissons ces onze domaines d'études du SPPC en trois groupes : administration, secrétariat et sciences informatiques. Le tableau 5.1 ci-après donne le pourcentage de diplômés de la formation professionnelle du domaine affaires en 1990 dans chacun de ces groupes et dans chacun des onze domaines d'études qui constituent le domaine d'études agrégé affaires.

Il existe des différences considérables entre les caractéristiques des diplômés de ces groupes de domaines d'études et, plus particulièrement entre les diplômés des divers domaines d'études du groupe administration. Plutôt que de tenter de décrire les diplômés de chaque domaine d'études en fonction d'une série de caractéristiques données, nous aborderons ce qui nous semble constituer les différences les plus intéressantes au sein des groupes de domaines d'études et entre les domaines d'études particuliers à l'intérieur des groupes.

Tableau 5.1 **Domaine d'études affaires**

Groupe	*Domaine d'études SPPC*	*Pourcentage*
Administration		*39,2*
	Gestion et Administration — affaires et commerce	18,9
	Comptabilité	6,1
	Vente au détail	1,8
	Autres secteurs de gestion et d'administration	12,4
Secrétariat		*51,5*
	Secrétariat — général	16,4
	Secrétariat — juridique	8,1
	Secrétariat — médical	1,0
	Secrétariat — traitement de textes	3,9
	Secrétariat — comptabilité et tenue de livres	8,4
	Autre type de secrétariat et travail de bureau	13,7
Sciences informatiques	Sciences informatiques	*9,1*
Total		**100,0**

Sexe, âge et région de résidence

Nous commençons par la répartition des diplômés selon le sexe. Dans l'ensemble, les femmes représentent 80 % des diplômés de 1990 dans le domaine d'études agrégé affaires. Les femmes comptent pour 94 % des diplômés du groupe de domaines d'études secrétariat, 71 % du groupe de domaines d'études administration et 43 % du domaine d'études sciences informatiques.

Constitué de 88 % de femmes, le groupe secrétariat présente une composition selon le sexe passablement uniforme — comptabilité et tenue de livres comptant le plus faible pourcentage de diplômées de sexe féminin dans un domaine d'études. Le groupe administration est polarisé entre les domaines d'études comptabilité et autres secteurs de gestion et d'administration, les femmes représentant, dans chaque cas, 60 % des diplômés, et les domaines d'études gestion et administration — affaires et commerce et vente au détail, où les femmes comptent respectivement pour 80 % et 88 % des diplômés.

La répartition des diplômés selon l'âge dans le domaine d'études agrégé affaires enregistrait la proportion la plus élevée de diplômés âgés de 33 ans ou plus et la plus faible proportion de diplômés de 21 ans ou moins parmi les domaines d'études agrégés (figure 4.3). La répartition selon l'âge dans les groupes administration, secrétariat et sciences informatiques sont semblables à la répartition globale dans le domaine d'études agrégé affaires. Au sein du groupe de secrétariat,

le domaine d'études secrétariat juridique comptait un pourcentage plus élevé marqué de diplômés âgés de 33 ans ou plus en juin 1992 que la moyenne du groupe (58 % comparativement à 38 %).

La variation dans la répartition régionale des diplômés avant l'inscription est telle qu'il est inutile de comparer les groupes de domaines d'études. Pour donner quelques exemples, 40 % des diplômés du domaine d'études gestion et administration — affaires et commerce venaient de la Colombie-Britannique, tandis que 10 % vivaient dans la région des Prairies. Dans le domaine d'études autres secteurs de gestion et d'administration, 26 % des diplômés résidaient dans la région des Prairies et 18 % en Colombie-Britannique. Une constante pour le groupe administration est le faible pourcentage de diplômés du Québec.

Dans le groupe secrétariat, 39 % des diplômés du domaine d'études secrétariat — général résidaient dans les Prairies avant l'inscription, tandis que 7 % des diplômés du domaine d'études autre type de secrétariat et travail de bureau venaient de la Colombie-Britannique. La proportion de diplômés de secrétariat — général vivant au Québec était trop infime tandis que 24 % des diplômés des autres types de secrétariat et travail de bureau venaient du Québec. La répartition régionale des diplômés des sciences informatiques avant l'inscription diffère de la répartition régionale globale des diplômés du groupe affaires en ce qu'un pourcentage beaucoup plus élevé de diplômés des sciences informatiques résidaient en Ontario (36 % comparativement à 24 %) et un pourcentage beaucoup plus faible résidaient dans les Prairies (6 % comparativement à 19 %).

Scolarité et activité principale avant l'inscription

Les répartitions des diplômés des domaines d'études secrétariat sont semblables à leur niveau de scolarité le plus élevé avant l'inscription et elles ressemblent à la répartition globale des diplômés du domaine d'études agrégé affaires. Les diplômés de tous les domaines d'études administration à l'exception de gestion et administration, présentent des répartitions du niveau de scolarité avant l'inscription semblables à la répartition globale des diplômés du domaine d'études agrégé affaires.

Il reste deux domaines d'études, autres secteurs de gestion et d'administration et sciences informatiques. Les niveaux de scolarité avant l'inscription dans ces domaines sont plus élevés que le niveau global du groupe affaires. Dans le domaine d'études autres secteurs de gestion et d'administration, 33 % des diplômés de la formation professionnelle étaient détenteurs d'un

grade, diplôme ou certificat postsecondaire avant l'inscription et 19 % d'un grade, diplôme ou certificat universitaire (comparativement à 17 % et 6 % respectivement de tous les diplômés du domaine d'études agrégé affaires). En sciences informatiques, 13 % des diplômés de la formation professionnelle avaient un diplôme de collège communautaire avant l'inscription (comparativement à 7 % de l'ensemble du domaine d'études agrégé affaires), 16 % un grade, diplôme ou certificat universitaire (comparativement à 6 % de l'ensemble) et 38 % un grade, diplôme ou certificat d'études postsecondaires (comparativement à 17 % de l'ensemble).

De façon générale, les répartitions des principales activités avant l'inscription des diplômés de la formation professionnelle dans la plupart des domaines d'études affaires sont semblables à la distribution globale pour le domaine d'études affaires. Les divergences les plus frappantes viennent du fait que 38 % des diplômés de secrétariat — général ont indiqué les études à titre de activité principale au cours des douze mois précédant l'inscription (26 % pour l'ensemble du groupe affaires) et que 60 % des diplômés des sciences informatiques travaillaient avant l'inscription (44 % de l'ensemble).

Durée du cours et paiement des frais de scolarité

Dans le domaine d'études agrégé affaires, 15 % des diplômés ont suivi un cours dont la durée normale était de 3 à 5 mois, 70 % de 6 à 12 mois et 17 % de plus d'un an. Dans les domaines d'études des groupes administration et secrétariat, la répartition de la durée du cours était soit très semblable à cette répartition globale ou comprenait une concentration légèrement plus prononcée dans la catégorie 6 à 12 mois et moins prononcée dans la catégorie plus d'un an que la répartition globale.

La répartition de la durée du cours du domaine d'études sciences informatiques se distingue du domaine d'études agrégé affaires par une concentration beaucoup plus grande des cours de plus courte et de plus longue durée. La durée du cours de 34 % des diplômés des sciences informatiques est de plus d'un an; la durée du cours de 27 % de ces diplômés était de trois à cinq mois, ce qui ne laisse que 36 % des diplômés dont la durée du cours était de 6 à 12 mois.

Dans le domaine d'études agrégé affaires, près de la moitié des diplômés ont bénéficié d'une aide, à tout le moins partielle, du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial pour le

paiement de leurs frais de scolarité. Dans le groupe administration, 36 % des diplômés ont obtenu une aide du gouvernement. Dans le domaine d'études sciences informatiques, le pourcentage de diplômés qui ont obtenu une aide du gouvernement était presque identique à celui de l'ensemble des diplômés du groupe affaires.

Dans le groupe secrétariat, 58 % des diplômés ont obtenu une aide gouvernementale. Ce pourcentage variait considérablement entre les domaines d'études du secrétariat passant de 40 % pour le domaine d'études secrétariat — général à plus de 75 % pour les domaines d'études secrétariat juridique et autre type de secrétariat et travail de bureau.

Taux d'emploi et utilisation des compétences

En 1992, le taux d'emploi (ratio emploi-population) des diplômés de la formation professionnelle du groupe de domaines d'études administration était de 77 %, de 69 % pour le groupe secrétariat et 71 % pour le groupe sciences informatiques.

En 1995, le taux d'emploi avait augmenté pour ces trois groupes, passant à 80 % pour les diplômés du groupe administration, à 74 % pour les diplômés du groupe secrétariat et à 82 % pour les diplômés en sciences informatiques.

Dans le groupe secrétariat, les diplômés des domaines d'études secrétariat — traitement de textes et autre type de secrétariat et travail de bureau ont enregistré des taux d'emploi plus faibles que ceux des autres domaines d'études. Le taux d'emploi dans ces deux domaines d'études s'établissait à 62 % en 1992. En 1995, 67 % des diplômés de 1990 du domaine d'études secrétariat — traitement de textes occupaient un emploi au moment de l'interview tout comme 69 % des diplômés de 1990 du domaine d'études autre type de secrétariat et travail de bureau.

Un peu plus de 70 % des diplômés de 1990 dans le domaine d'études agrégé affaires utilisaient au travail en 1992 et en 1995 les compétences acquises dans le cadre de leurs études. Cette proportion était la plus élevée chez les diplômés du groupe secrétariat, soit 80 % en 1992 et 77 % en 1995, et la plus faible chez les diplômés des sciences informatiques où elle était de 67 % en 1992 et 1995.

Catégorie professionnelle et taux de salaire

Près de 60 % des diplômés de 1990 dans le groupe affaires ayant un emploi travaillaient dans les professions de manipulation des données en 1992. Plus de 10 % travaillaient dans le secteur de la production de biens tandis que 10 % travaillaient dans des professions de gestion. Il existe toutefois d'importantes divergences par rapport à cette répartition dans certains des domaines d'études affaires.

Plus de 60 % des diplômés employés dans chacun des domaines du secrétariat occupaient des postes de manipulation de données en 1992. Dans l'ensemble, 71 % des diplômés employés du groupe secrétariat occupaient un poste de manipulation de données, 7 % un poste de gestion et 7 % un emploi dans les services.

Dans le domaine d'études gestion et administration — affaires et commerce, 14 % des diplômés travaillaient comme gestionnaires en 1992 tandis que 56 % occupaient des postes de manipulation de données. Dans le domaine d'études autres secteurs de gestion et d'administration, 20 % des diplômés travaillaient comme gestionnaires en 1992, tandis que 39 % effectuaient un travail de manipulation de données.

En dernier lieu, dans le domaine d'études sciences informatiques, seulement 24 % des diplômés occupaient en 1992 un emploi de manipulation de données, 29 % un emploi dans le secteur des données et 21 % dans celui de la production de biens. Ce domaine d'études du SPPC comprend des cours de programmation, de traitement de données et de technologie informatique. La programmation est une profession de l'information; les professions du traitement de données sont susceptibles d'être des professions de manipulation de données. Les professions de la production des biens comprennent des professions de réparation et d'entretien qui pourraient fort bien nécessiter des compétences acquises dans le cadre d'un cours de technologie de l'information.

Le tableau 5.2 donne les taux de rémunération horaire médians en 1992 et 1995 pour les diplômés des groupes administration, secrétariat et sciences informatiques et pour les domaines d'études particuliers qui comptent au moins 500 diplômés employés pour chaque année. Les diplômés des sciences informatiques sont manifestement les diplômés les mieux rémunérés du groupe affaires, suivis des diplômés de autres secteurs de gestion et d'administration. Les domaines d'études du

secrétariat enregistrent les taux salariaux les plus faibles, ces taux étant légèrement plus élevés dans le domaine d'études autre type de secrétariat et travail de bureau que dans tout autre groupe du secrétariat. Les taux de rémunération du domaine d'études comptabilité dans le groupe administration ressemblent davantage à ceux du groupe de secrétariat qu'à ceux de tous les autres domaines d'études du groupe administration.

Tableau 5.2 **Taux de rémunération de 1992 et 1995 des diplômés du domaine des affaires**

Domaine d'études	***Salaire horaire médian***	
	1992	**1995**
Administration	*11,22*	*12,98*
Gestion et administration — affaires et commerce	10,99	12,65
Comptabilité	9,13	11,12
Autres secteurs de gestion et administration	12,15	15,18
Secrétariat	*9,62*	*11,64*
Secrétariat — général	9,62	11,22
Secrétariat — juridique	9,89	12,64
Secrétariat — comptabilité et tenue de livres	9,62	11,21
Autre type de secrétariat et travail de bureau	10,40	12,36
Sciences informatiques	*13,46*	*15,38*
Affaires	**10,58**	**12,29**

Résumé

Il existe une vaste gamme de différences entre les divers domaines d'études qui constituent le domaine d'études agrégé affaires. Des différences existent entre les domaines d'études dans les groupes administration et secrétariat ainsi qu'entre les groupes administration, secrétariat et sciences informatiques.

Les différences les plus marquées existent, à notre avis, entre les domaines d'études autres secteurs de gestion et d'administration et sciences informatiques d'une part et les autres domaines d'études du groupe affaires d'autre part. Les diplômés des groupes autres secteurs de gestion et d'administration et sciences informatiques se distinguent par des niveaux de scolarité avant l'inscription beaucoup plus élevés que ceux des diplômés des autres domaines d'études. Leur répartition professionnelle en 1992 comportait des différences remarquables, une proportion importante de diplômés employés du domaine d'études autres secteurs de gestion et d'administration occupant des postes de gestion et une proportion importante de diplômés des

sciences informatiques occupant des postes dans le secteur des données. Ils touchaient des salaires beaucoup plus élevés tant en 1992 qu'en 1995 que les diplômés des autres domaines d'études.

Bien qu'il existe des différences entre les domaines d'études du groupe secrétariat, il y a aussi des ressemblances considérables, par exemple, sur le plan de leur composition en fonction du sexe, de l'âge et de la scolarité avant l'inscription, leur répartition professionnelle et leur rémunération. Il existe des différences beaucoup plus vastes entre les domaines d'études au sein du groupe administration qu'au sein du groupe secrétariat. Le domaine d'études agrégé affaires se caractérise par trois groupes de domaines d'études très différents – un groupe de domaines d'études secrétariat assez homogène, un groupe administration très homogène et le domaine d'études sciences informatiques.

5.2 Domaine d'études de la santé

Le domaine d'études agrégé de la santé comptait pour 12 % des diplômés de la formation professionnelle en 1990. Il existe quatre domaines d'études du SPPC dans ce groupe : aides et auxiliaires médicaux (50 % des diplômés de la santé), autres sciences infirmières (11 % des diplômés), hygiénistes/techniciens dentaires (17 % des diplômés de la santé) et autres disciplines de la santé (22 % des diplômés). Les femmes représentent plus de 95 % des diplômés dans chacun de ces domaines d'études à l'exception du domaine autres disciplines de la santé où elles comptent pour 70 % des diplômés.

Il existe des différences marquées entre les diplômés du domaine d'études autres sciences infirmières et les diplômés des trois autres domaines d'études de la santé. Les diplômés des autres sciences infirmières sont plus âgés (55 % sont âgés de 33 ans ou plus au moment de l'obtention du diplôme, comparativement à 30 % et 33 % dans les autres domaines d'études de la santé). Les diplômés des autres sciences infirmières ont, de loin, les niveaux de scolarité les plus élevés avant le début de tout programme de formation professionnelle. Parmi ces diplômés, 52 % possèdent un certificat ou un diplôme de collège communautaire et 66 % ont obtenu un diplôme, un grade ou un certificat postsecondaire (y compris d'un collège communautaire).

Selon *Emplois-avenir* (DRHC 1998, p. 202), les étudiants des autres sciences infirmières reçoivent une formation en soins infirmiers – psychiatrie, soins infirmiers – santé mentale, soins

infirmiers – santé publique, et les candidats doivent généralement être détenteurs d'un diplôme collégial. Le niveau de scolarité des diplômés du domaine d'études autres sciences infirmières semblerait confirmer le fait que ces programmes constituent en grande partie une formation spécialisée pour les infirmières et infirmiers.

Cela étant dit, il n'est pas étonnant que les diplômés des sciences infirmières diffèrent également considérablement des diplômés d'autres domaines d'études de la santé sur le plan de leur répartition professionnelle. Parmi les diplômés des autres sciences infirmières qui étaient employés en 1992, 79 % occupaient un emploi dans la catégorie professionnelle des données. Il s'agit de loin du pourcentage le plus élevé de diplômés employés dans une catégorie professionnelle d'information spécialisée.

En dernier lieu, comme le montre le tableau 5.3, les diplômés du domaine d'études autres sciences infirmières gagnent considérablement plus que les diplômés des autres domaines d'études de la santé. Les niveaux de rémunération des trois autres domaines d'études sont très semblables.

Tableau 5.3 **Taux de rémunération en 1992 et 1995 des diplômés de la santé**

Domaine d'études	***Salaire horaire médian***	
	1992	**1995**
Santé		
Aides et auxiliaires médicaux	12,64	15,38
Autres sciences infirmières	16,67	19,23
Hygiénistes/techniciens dentaires	12,50	15,38
Autres disciplines de la santé	12,44	14,17

Dans tous les domaines d'études de la santé à l'exception des autres sciences infirmières, la plupart des diplômés qui occupaient un emploi en 1992 travaillaient dans le domaine des services. Dans le domaine aides et auxiliaires médicaux, 79 % des diplômés employés travaillaient dans le secteur des services et 14 % dans le domaine des données. Dans le domaine d'études autres disciplines de la santé, 63 % des diplômés employés travaillaient dans le domaine des services et 27 % dans le domaine des données. Dans le domaine d'étude hygiéniste/techniciens dentaires, 93 % des diplômés travaillaient dans le domaine des services.

Mise à part la concentration plus importante dans le domaine des services, les caractéristiques des diplômés du domaine d'études hygiène dentaire se distinguent de plusieurs façons de celles des

diplômés des domaines d'études aides et auxiliaires médicaux et autres disciplines de la santé. Presque tous les diplômés en hygiène dentaire possédaient au moins un diplôme d'études secondaires avant l'inscription tandis que 14 % des diplômés du domaine aides et auxiliaires médicaux et 20 % des autres disciplines de la santé n'avaient pas de diplôme d'études secondaires avant l'inscription.

L'activité principale avant l'inscription de 48 % des diplômés en hygiène dentaire consistait à étudier tandis que le plus haut pourcentage à cet égard pour les autres domaines d'études était de 24 % chez les diplômés des autres disciplines de la santé. Le pourcentage (64 %) des diplômés en hygiène dentaire qui ont payé leurs propres frais de scolarité était beaucoup plus élevé que dans les autres domaines d'études (le deuxième pourcentage le plus élevé était de 47 % dans les autres disciplines de la santé); le pourcentage de diplômés en hygiène dentaire (17 %) qui ont reçu une aide gouvernementale partielle ou totale pour le paiement des frais de scolarité était beaucoup plus faible que dans le cas des autres domaines d'études de la santé le deuxième plus faible (était de 39 % dans le domaine autres disciplines de la santé).

La répartition régionale avant l'inscription des diplômés de la formation professionnelle en santé de 1990 varie considérablement selon le domaine d'études. Le pourcentage de résidents de l'Ontario varie de 68 % pour les diplômés des autres disciplines de la santé à 28 % pour les diplômés des autres sciences infirmières. Le pourcentage de résidents du Québec est trop infime dans chaque domaine d'études de la santé à l'exception des autres sciences infirmières où il est de 30 %. Le pourcentage de résidents de la Colombie-Britannique est trop infime dans les domaines d'études autres sciences infirmières et autres disciplines de la santé, et il correspond à un peu plus de 20 % dans les domaines d'études d'aides et auxiliaires médicaux et hygiène dentaire. Le pourcentage de résidents des Prairies est de 18 % pour le domaine autres disciplines de la santé et un peu plus de 25 % pour les trois autres domaines d'études.

En dépit des différences susmentionnées, il existe d'importantes similitudes entre les divers domaines d'études de la santé. Les diplômés du domaine d'études agrégé de la santé comptent les taux d'emploi les plus élevés (ratios emploi-population) par rapport à tous les domaines d'études agrégés tant en 1992 qu'en 1995, à près de 90 % les deux ans (figure 4.12). Il n'existe que de légères différences dans les taux d'emploi entre les domaines d'études de la santé.

Le domaine d'études agrégé de la santé compte également le pourcentage le plus élevé de diplômés qui avaient complété un autre cours au moment de l'enquête de 1995 (33 %, figure 4.9) et le plus haut pourcentage de diplômés ayant complété un autre cours qui a relevé leur niveau de scolarité le plus élevé (63 %, figure 4.10). Les pourcentages correspondants pour les divers domaines d'études de la santé se rapprochent sensiblement de ces niveaux.

Les diplômés de la santé employés enregistraient également les taux les plus élevés d'utilisation au travail des compétences acquises dans le cadre de leurs études par rapport à tous les autres domaines d'études agrégés de formation professionnelle. Cette constatation s'avère juste tant pour les diplômés employés en 1992 (90 % d'utilisation des compétences) que pour les diplômés employés en 1995 (85 % d'utilisation des compétences). Les taux d'utilisation des compétences pour les divers domaines d'études de la santé correspondent presque parfaitement à ces moyennes au cours des deux années (sauf que 92 % des diplômés employés d'hygiène dentaire utilisaient au travail en 1995 les compétences acquises dans le cadre de leur programme).

Résumé

Les différences les plus marquées entre les domaines d'études de la formation professionnelle en santé existent entre le domaine d'études des autres sciences infirmières d'une part et les trois autres domaines d'études d'autre part. Pour ne citer que deux secteurs de différence, les diplômés des autres sciences infirmières avaient en 1992 des niveaux de scolarité plus élevés avant l'inscription et travaillaient surtout dans le secteur des données. Le domaine d'études hygiénistes/techniciens dentaires diffère des trois autres professions de la santé en ce que, proportionnellement, il compte davantage de diplômés dont l'activité principale avant l'inscription consistait à étudier, proportionnellement plus de diplômés qui ont payé leurs propres frais de scolarité et proportionnellement plus de diplômés qui travaillaient dans le domaine des services en 1992.

Il existe une vaste gamme de différences entre les domaines d'études de la santé sur le plan de la répartition régionale des diplômés avant l'inscription. Ces différences peuvent être, en grande partie, attribuables aux différences institutionnelles entre les provinces sur le plan des cours exigés pour accéder aux diverses professions du domaine de la santé.

Il existe également une vaste gamme de ressemblances entre les diplômés des divers domaines d'études de la santé. La plus importante est peut-être la proportion élevée de diplômées de sexe féminin dans tous ces domaines d'études. Les diplômés de la santé dans les divers domaines d'études se ressemblent également parce qu'ils enregistrent les niveaux les plus élevés d'études complétées après la remise des diplômes et les taux les plus élevés d'emploi et d'utilisation des compétences acquises dans le cadre des études.

5.3 Techniques de génie

Le domaine d'études agrégé des techniques de génie comptait pour 36 % des diplômés de la formation professionnelle en 1990. Les hommes représentaient 90 % des diplômés dans ce domaine d'études agrégé et au moins 70 % des diplômés dans chacun des domaines d'études qui constituent ce domaine d'études agrégé (à l'exception de deux domaines d'études dans lesquels les nombres sont trop infimes.) Le tableau 5.4 montre la répartition des diplômés en techniques de génie de 1990 par domaine d'études du SPPC.

Tableau 5.4 **Domaine d'études des techniques de génie**

Domaine d'études du SPPC	*Pourcentage*
Total des techniques de génie	*100,0*
Technicien en génie électrique et électronique	14,6
Autres techniciens du génie électrique et électronique	2,6
Technicien en transport	4,0
Total des mécaniciens	*32,7*
Mécanicien de machines agricoles	—
Mécanicien d'automobile	7,5
Débosseleur	1,5
Mécanicien de machinerie lourde	10,7
Autres techniciens de génie mécanique	12,3
Technicien en dessin d'architecture/dessin technique	—
Technicien de la construction	16,5
Technicien soudeur	9,7
Autres techniciens d'architecture et de construction	—
Technicien de la fabrication	2,4
Machiniste	7,1
Autres techniciens du génie industriel	1,8
Technicien du génie civil	—
Dessin technique	3,6
Autres techniques du génie	3,9

Nous comparerons ci-après les diplômés des domaines d'études des techniciens en génie électrique et électronique, techniciens de la construction, des techniciens soudeurs et des

machinistes avec les diplômés du domaine d'études combiné de la mécanique. Ces groupes représentent plus de 80 % des diplômés de la formation professionnelle de 1990 en techniques de génie. À l'occasion, nous aborderons les différences entre les domaines d'études du groupe de la mécanique.

Sexe, âge, scolarité, région de résidence et principale activité avant l'inscription

Presque tous les diplômés de 1990 dans ces domaines d'études étaient des hommes. Le groupe de diplômés de la mécanique comptait 96 % d'hommes; aucun domaine d'études de ce groupe comprenant un nombre d'inscriptions suffisant sur le plan statistique ne comptait moins de 90 % de diplômés de sexe masculin. Seulement deux domaines d'études de notre liste au paragraphe précédent comptaient moins de 90 % d'hommes parmi leurs diplômés de 1990 — 89 % des diplômés en technique de génie électrique et électronique et 86 % des diplômés en technique de la construction étaient des hommes.

La répartition selon l'âge des diplômés dans tous ces domaines d'études ressemblait généralement à la distribution globale pour le domaine d'études agrégé des techniques de génie. La répartition selon la scolarité avant l'inscription était également semblable à la répartition globale pour les techniques de génie, quoiqu'un pourcentage légèrement plus élevé (27 %) de diplômés des techniques de la construction ne détenaient pas un diplôme d'études secondaires avant l'inscription par rapport à l'ensemble des diplômés du domaine d'études agrégé des techniques de génie (19 %). Le niveau de scolarité au moment de l'inscription variait considérablement entre les domaines d'études de la mécanique, le pourcentage de diplômés n'ayant pas terminé leurs études secondaires correspondait à la moyenne générale pour les mécaniciens d'automobile, s'établissait bien en deçà de ce niveau pour l'autre domaine d'études du génie mécanique et bien au-dessus pour tous les autres domaines d'études du groupe de la mécanique.

La surreprésentation de l'Ontario et la sous-représentation de la Colombie-Britannique parmi les diplômés du domaine d'études des machinistes constituent la seule différence marquée entre la répartition régionale avant l'inscription de tous les diplômés du groupe des techniques de génie et les diplômés de l'un des domaines d'études que nous examinons ici. Les résidents du Québec et de l'Ontario sont légèrement sous-représentés et les résidents de la Colombie-Britannique légèrement surreprésentés parmi les diplômés en mécanique d'automobile; les résidents de la

région de l'Atlantique et des Prairies sont légèrement sous-représentés et les résidents de la Colombie-Britannique surreprésentés parmi les diplômés en mécanique de machinerie lourde.

Les répartitions selon l'activité principale avant l'inscription des diplômés de 1990 dans les domaines d'études que nous examinons sont, à une exception près, très similaires à la répartition globale pour les techniques de génie. Les diplômés en mécanique d'automobile étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir indiqué les études comme activité principale avant l'inscription (41 % des diplômés en mécanique d'automobile contre 23 % de l'ensemble des diplômés en techniques de génie).

Frais de scolarité et apprentissage

De façon générale, le pourcentage de diplômés dans ces domaines d'études qui ont bénéficié d'une aide totale ou partielle du gouvernement fédéral ou provincial était semblable au pourcentage global enregistré pour le domaine d'études agrégé des techniques de génie (45 %). Un pourcentage beaucoup plus élevé (68 %) de diplômés machinistes, toutefois, ont obtenu une aide gouvernementale par rapport au niveau global du groupe des techniques de génie.

Nous avons signalé au chapitre 4 qu'environ 80 % des diplômés de formation professionnelle de 1990 qui étaient des apprentis inscrits en 1992 étaient des diplômés des domaines d'études du groupe des techniques de génie. Dans l'ensemble, 23 % des diplômés des techniques de génie en 1990 étaient des apprentis inscrits en 1992. Tous les domaines d'études examinés ici, à l'exception de la mécanique, comptaient un pourcentage d'apprentis inscrits semblable au pourcentage global enregistré pour l'ensemble des techniques de génie.

Dans les domaines d'études de la mécanique, le pourcentage de diplômés de 1990 qui étaient des apprentis inscrits en 1992 s'établissait à 29 %. Dans le domaine d'études de la mécanique d'automobile, 42 % des diplômés sont devenus des apprentis inscrits tandis que cette proposition s'établissait à seulement 20 % des diplômés dans les autres domaines d'études du génie mécanique. Dans le domaine d'études de la mécanique de machinerie lourde, 30 % des diplômés de 1990 étaient des apprentis inscrits en 1992.

Emploi et salaire horaire

Le taux d'emploi en 1992 (ratio emploi-population) des diplômés de la formation professionnelle de 1990 dans le domaine d'études agrégé des techniques de génie s'établissait à 76 %. Aux fins des domaines d'études envisagés ici, les plus hauts taux d'emploi appartenaient au domaine d'études de la mécanique (81 % pour l'ensemble, 84 % pour les autres techniques du génie mécanique, 80 % pour la mécanique d'automobile et 78 % pour la mécanique d'équipement lourd) et les plus faibles, au domaine d'études des techniciens soudeurs (70 %), de techniciens de la construction (71 %) et des machinistes (73 %). En 1995, le taux d'emploi global pour les diplômés des techniques de génie était passé à 81 %. Les différences de taux entre les domaines d'études étaient sensiblement les mêmes qu'en 1992, sauf que les diplômés du domaine d'études des machinistes enregistraient maintenant l'un des taux d'emploi le plus élevé (85 %) parmi tous ces domaines d'études.

Le tableau 5.5 montre le pourcentage de diplômés dans divers domaines d'études des techniques de génie qui occupaient des emplois de travailleurs spécialisés et autres travailleurs préposés à la production de biens en 1992. Dans l'ensemble, 73 % des diplômés des techniques de génie appartenaient à la catégorie des travailleurs spécialisés ou autres travailleurs préposés à la production de biens. Pour les domaines d'études, ce pourcentage varie de 71 % pour les diplômés des techniques de la construction à plus de 80 % pour l'ensemble des groupes de mécaniciens.

Les différences les plus intéressantes que présente le tableau 5.5 concernent la répartition entre les travailleurs spécialisés et les autres travailleurs préposés à la production de biens pour les divers domaines d'études. Trois domaines d'études comptent plus de 40 % de leurs diplômés employés comme travailleurs spécialisés : techniciens en génie électrique et électronique (48 %), machinistes (45 %) et mécaniciens de machinerie lourde (42 %). Parmi les diplômés machinistes et mécaniciens d'équipement lourd, la proportion des autres travailleurs préposés à la production de biens est légèrement inférieure à la proportion des travailleurs spécialisés préposés à la production de biens. Dans le cas des techniciens en génie électrique et électronique, la proportion de travailleurs spécialisés correspond à plus du double de la proportion des autres travailleurs préposés à la production de biens.

Le plus haut pourcentage des autres travailleurs préposés à la production de biens est enregistré par les diplômés du domaine d'études de la mécanique d'automobile (72 %) et les techniciens soudeurs (70 %)[33]. Ces deux domaines d'études comptent très peu de travailleurs spécialisés préposés à la production de biens (12 % chez les mécaniciens d'automobile et 10 % chez les techniciens soudeurs). Les autres domaines d'études qui comptent plus d'autres travailleurs que de travailleurs spécialisés préposés à la production de biens sont les autres techniques du génie mécanique et de la construction.

Tableau 5.5 **Catégorie professionnelle en 1992 des diplômés des techniques de génie ayant un emploi**

Domaine d'études SPPC	*Pourcentage occupant un emploi dans le domaine de la production de biens*	
	Travailleurs spécialisés	*Autres travailleurs*
Total des techniques de génie	*30,3*	*42,4*
Technicien en génie électrique et électronique	48,2	21,6
Total des mécaniciens	*30,3*	*51,7*
Mécanicien d'automobile	12,0	72,4
Mécanicien d'équipement lourd	42,3	41,7
Autres techniciens du génie mécanique	32,2	45,7
Technicien de la construction	29,7	41,9
Technicien soudeur	9,1	69,7
Machiniste	44,5	38,3

Le tableau 5.6 donne le salaire horaire médian en 1992 et 1995 des diplômés de la formation professionnelle de 1990 en techniques de génie. Les diplômés en mécanique d'automobile touchent les taux de salaire les plus faibles suivis des diplômés du domaine d'études des techniques de la construction. Les diplômés des autres techniques de génie mécanique touchent

[33] Les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles (CTP 8581) sont classés dans la catégorie professionnelle des autres travailleurs préposés à la production de biens au sein des groupes professionnels utilisés ici. Cela explique la proportion élevée de diplômés de ce groupe qui sont classés comme autres travailleurs préposés à la production de biens. La plupart des autres professions du sous-groupe 858, mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles non classées ailleurs, ont été classées dans la catégorie des travailleurs spécialisés préposés à la production de biens à la suite d'une analyse discriminante des caractéristiques de la profession. Cette analyse n'a pas laissé entendre que la classification des mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles était inappropriée. Les cotes utilisées dans l'analyse discriminante reposent sur la CCDP qui remonte au début des années 70. Il se peut que les niveaux de compétences des professions de mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles aient augmenté depuis ce temps et que ces professionnels soient plus judicieusement classés parmi les travailleurs spécialisés préposés à la production de biens. D'autre part, les taux de rémunération des diplômés en mécanique automobile sont de beaucoup inférieurs à ceux des mécaniciens de machinerie lourde et des autres techniciens du génie mécanique, ce qui pourrait indiquer des niveaux de compétences moins élevés chez les mécaniciens d'automobile.

les salaires les plus élevés. Les salaires de 1992 des machinistes sont de beaucoup inférieurs au niveau de l'ensemble du domaine d'études agrégé et leurs salaires de 1995 étaient sensiblement plus élevés que le niveau général. Les salaires médians en 1992 des diplômés en techniques de génie électrique et électronique, des mécaniciens de machinerie lourde et des techniciens soudeurs sont tous comparables à la médiane de l'ensemble des groupes des techniques de génie. En 1995, les mécaniciens de machinerie lourde touchaient le taux salarial le plus élevé parmi tous les domaines d'études, les diplômés en génie électrique et électronique avaient un salaire médian correspondant au salaire médian de l'ensemble des groupes de techniques de génie et les techniciens soudeurs un taux salarial considérablement inférieur au taux médian de l'ensemble.

Tableau 5.6 **Taux salarial de 1992 et 1995 des diplômés en techniques de génie**

Domaine d'études du SPPC	***Salaire horaire médian***	
	1992	**1995**
Total des techniques de génie	*11,54*	*14,17*
Technicien en génie électrique et électronique	11,54	14,17
Total des mécaniciens	*11,33*	*14,42*
Mécanicien d'automobile	8,55	12,02
Mécanicien de machinerie lourde	11,54	16,64
Autres techniciens du génie mécanique	13,46	15,38
Technicien de la construction	10,58	13,19
Technicien soudeur	11,54	13,46
Machiniste	10,58	14,42

Résumé

Le groupe de diplômés du domaine d'études des techniques de génie est beaucoup plus homogène en ce qui a trait aux antécédents de ses diplômés que les groupes affaires et santé que nous avons examinés précédemment. Les diplômés des domaines d'études que nous venons d'examiner se ressemblent sur le plan du sexe, de l'âge, de la scolarité avant l'inscription, de la répartition régionale avant l'inscription et de la répartition par activité principale avant l'inscription (à l'exception des mécaniciens d'automobile). Une proportion semblable de ces diplômés ont également bénéficié de l'aide gouvernementale pour le paiement de leurs frais de scolarité.

Parmi les diplômés de la formation professionnelle de 1990 qui étaient apprentis inscrits en 1992, 80 % étaient issus du domaine d'études agrégé des techniques de génie. Au sein du groupe des techniques de génie, 23 % des diplômés étaient des apprentis inscrits en 1992. Le pourcentage d'apprentis inscrits parmi les diplômés s'établissait à ce niveau pour tous les niveaux d'études que

nous avons considérés à l'exception des mécaniciens. Dans l'ensemble, 29 % des diplômés des domaines d'études de la mécanique étaient des apprentis inscrits; le domaine d'études de la mécanique d'automobile comptait 42 % de diplômés apprentis inscrits.

Les différences les plus manifestes entre les diplômés des différents domaines d'études de ce groupe portaient sur leur expérience sur le marché du travail après l'obtention du diplôme. Il existe des différences importantes dans les taux d'emploi selon le domaine d'études, les mécaniciens enregistrant généralement les taux d'emploi les plus élevés. Il existe également des variations considérables entre ces domaines d'études sur le plan des taux de salaire médians de leurs diplômés en 1992 et en 1995, les mécaniciens d'automobile touchant de loin le salaire médian le plus faible au cours de chacune de ces années.

Plus de 70 % des diplômés de 1992 ayant un emploi travaillaient à titre de travailleurs spécialisés préposés à la production de biens ou comme autres travailleurs préposés à la production de biens dans chaque domaine d'études considéré, mais il y avait des différences importantes selon le domaine d'études dans la répartition entre les travailleurs spécialisés et les autres travailleurs préposés à la production de biens. Trois domaines d'études (technicien en génie électrique et électronique, machiniste, mécanicien de machinerie lourde) comptent plus de travailleurs spécialisés que d'autres travailleurs préposés à la production de biens parmi leurs diplômés. Quatre autres (mécanicien d'automobile, technicien soudeur, technicien de la construction et autres techniciens du génie mécanique) comptent parmi leurs diplômés moins de travailleurs spécialisés que d'autres travailleurs préposés à la production de biens.

5.4 Service social et services

Le domaine d'études agrégé service social et services de la formation professionnelle regroupe divers domaines d'études : services sociaux, autres sciences sociales, cuisine, autres techniques de préparation alimentaire, autres services. Les femmes représentent plus de 80 % des diplômés de 1990 en services sociaux et autres sciences sociales (89 % des services sociaux et 81 % des autres sciences sociales); tandis que 46 % des diplômés en cuisine, 50 % des diplômés en préparation alimentaire et 58 % des diplômés des autres services sont des femmes.

Tableau 5.7 **Domaine d'études du service social et services**

Domaine d'études du SPPC	*Pourcentage*
Total de service social et services	*100,0*
Service social	32,9
Autres sciences sociales	27,1
Cuisine	23,3
Autres techniques de préparation alimentaire	4,8
Autres services	11,9

Le tableau 5.7 donne la répartition des diplômés de service social et service en 1990 par domaine d'études. Les domaines d'études des services sociaux et des autres sciences sociales à prédominance féminine comptent pour 60 % des diplômés du groupe, les diplômés des domaines d'études cuisine et préparation alimentaire comptent pour 28 % et les autres services pour les derniers 12 %. Dans les paragraphes qui suivent, nous comparerons les diplômés des trois plus importants domaines d'études : services sociaux, autres sciences sociales et cuisine.

Âge, scolarité, région de résidence et activité principale avant l'inscription

De façon générale, la répartition selon l'âge des diplômés dans ces trois domaines d'études est semblable à la répartition de l'ensemble des diplômés de service social et services. Le domaine d'études autres sciences sociales compte le plus haut pourcentage de diplômés âgés de 21 ans ou moins au moment de l'obtention du diplôme (40 %), tandis que les services sociaux enregistre le plus faible pourcentage (27 %). Le plus faible pourcentage de diplômés âgés de 33 ans ou plus (25 %) appartient au domaine d'études cuisine; tandis que service social et autres sciences sociales comptent chacun 33 % de leurs diplômés dans ce groupe d'âge.

La répartition par niveau de scolarité des diplômés en service social de 1990 avant l'inscription est presque identique à celle du domaine d'études agrégé service social et services. Le domaine d'études autres sciences sociales enregistre le pourcentage le plus élevé de diplômés ayant fait des études postsecondaires avant l'inscription. Plus particulièrement, 18 % des diplômés de ce domaine d'études ont obtenu un diplôme ou certificat d'un collège communautaire.

Dans le domaine d'études agrégé service social et services, 38 % des diplômés de 1990 résidaient en Colombie-Britannique avant leur inscription. Cela représente une moyenne des deux extrêmes : 23 % des diplômés du domaines d'études cuisine étaient des résidents de la Colombie-Britannique et plus de 40 % des diplômés des domaines d'études services social et autres sciences sociales résidaient dans cette province. Les résidents du Québec comptaient pour 16 % des diplômés en

cuisine et 6 % des diplômés en services sociaux (comparativement à 10 % des diplômés du domaine d'études agrégé service social et services).

La répartition des diplômés par activité principale avant l'inscription dans les domaines d'études autres sciences sociales et cuisine était très semblable à la distribution pour l'ensemble du groupe service social et services. Les diplômés du domaine d'études service social étaient plus susceptibles d'avoir tenu maison (18 % comparativement à 12 % de l'ensemble) et moins susceptibles d'avoir fréquenté l'école (19 % comparativement à 25 % de l'ensemble).

Durée des études, paiement des frais de scolarité et apprentissage

Un pourcentage beaucoup plus faible de diplômés des domaines cuisine (7 %) et autres sciences sociales (10 %) ont suivi un cours d'une durée de 3 à 5 mois que de diplômés en service social (31 %). Parmi les diplômés des autres sciences sociales, 30 % avaient suivi un cours d'une durée de plus d'un an, comparativement à moins de 20 % pour les diplômés en service social et en cuisine.

Le pourcentage des diplômés de 1990 qui ont bénéficié en totalité ou en partie d'une aide gouvernementale pour le paiement de leurs frais de scolarité variait de 28 % dans le domaine d'études des autres sciences sociales à 40 % dans le domaine d'études service social et 50 % dans le domaine d'études cuisine.

Mis à part le domaine d'études cuisine, le domaine d'études agrégé service social et services comptait très peu d'apprentis. Dans le domaine d'études cuisine, 22 % des diplômés de 1990 étaient des apprentis inscrits en 1992, soit environ le même pourcentage que le pourcentage d'apprentis parmi les diplômés du groupe en techniques de génie.

Emploi, catégorie professionnelle, utilisation des compétences et salaires

Les taux d'emploi (ratios emploi-population) en 1992 et 1995 des diplômés de 1990 des domaines d'études service social et autres sciences sociales s'établissaient à plus de 80 %. Les taux d'emploi dans le domaine d'études cuisine étaient plus faibles à 74 % chaque année.

Dans le domaine d'études autres sciences sociales, 49 % des diplômés de 1990 ayant un emploi travaillaient dans le secteur des données en 1992. Il s'agit du deuxième pourcentage le plus élevé – après le domaine d'études autres sciences infirmières – de diplômés occupant un poste

dans le secteur de l'information spécialisée. Dans le domaine d'études autres sciences sociales, 26 % des diplômés travaillaient dans le domaine des services, tandis que 16 % travaillaient dans le domaine de la manipulation de données.

Dans le domaine d'études service social, 57 % des diplômés de 1990 ayant un emploi travaillaient dans le domaine des services et 29 % dans le domaine des données. Parmi les diplômés du domaine d'études cuisine, on comptait 65 % d'autres travailleurs préposés à la production de biens (incluant les cuisiniers) et 17 % de travailleurs dans le domaine des services.

Parmi les diplômés du domaine d'études service social ayant un emploi, 92 % utilisaient dans leur emploi en 1992 les compétences acquises dans le cadre de leurs études et 84 % utilisaient ces compétences au travail en 1995. Dans le domaine d'études autres sciences sociales et cuisine, un peu moins de 75 % des diplômés ayant un emploi utilisaient au travail en 1992 les compétences acquises dans le cadre de leur programme de formation professionnelle; en 1995, cette proportion pour les deux groupes s'établissait à 75 %.

Le tableau 5.8 donne le salaire médian en 1992 et 1995 des diplômés employés du groupe service social et services par domaine d'études. Les diplômés en cuisine sont clairement les moins bien rémunérés. Les diplômés des autres sciences sociales touchaient considérablement moins que les diplômés de service social en 1992, mais cet écart avait disparu en 1995.

Tableau 5.8 Taux de salaire en 1992 et 1995 des diplômés de service social et services

Domaines d'études du SPPC	*Salaire horaire médian*	
	1992	**1995**
Total de service social et services	*10,26*	*12,02*
Service social	11,54	12,65
Autres sciences sociales	10,44	12,82
Cuisine	9,01	10,77

Résumé

Parmi les trois domaines d'études examinés ici un, cuisine, se distingue considérablement des deux autres. Les hommes comptent pour la majorité des diplômés en cuisine et pour moins de 20 % des diplômés dans les deux autres domaines d'études. Un pourcentage important de diplômés en cuisine de 1990 étaient des apprentis inscrits en 1992. Les diplômés en cuisine étaient moins

susceptibles d'être employés en 1992 que les diplômés des deux autres domaines d'études et ils gagnaient beaucoup moins lorsqu'ils occupaient un emploi.

Les diplômés en cuisine travaillaient surtout comme autres travailleurs préposés à la production de biens; les diplômés de service social et autres sciences sociales travaillaient surtout dans les domaines des données et des services. Les diplômés de service social et les diplômés des autres sciences sociales se distinguent surtout par la proportion plus élevée de diplômés du dernier groupe qui occupaient un emploi dans le domaine des données.

5.5 Spécificité professionnelle des domaines d'études de la formation professionnelle

Les programmes de la formation professionnelle sont, en principe, des programmes d'études relativement courts qui préparent les diplômés à l'apprentissage ou à occuper un emploi dans une profession particulière. Dans cette section, nous examinons la mesure dans laquelle les diplômés des domaines d'études examinés précédemment réussissent à travailler dans des professions reliées à leurs études. Nous examinerons également dans quelle mesure la gamme des professions dans lesquelles les diplômés de ces domaines d'études trouvent un travail est étroite ou large. En dernier lieu, nous nous attarderons à la relation entre la profession et les compétences utilisées dans l'emploi pour les diplômés des divers domaines d'études.

Le tableau 5.9 donne, pour certains domaines d'études, la concentration en 1992 des diplômés de la formation professionnelle de 1990 ayant un emploi dans les principaux groupes choisis de profession et dans certaines professions. Les professions montrées pour chaque domaine d'études constituent les plus importantes sources d'emploi pour les diplômés du domaine d'études. Tous les domaines d'études montrés sont extraits des quatre grands groupes dont il a été question dans les sections précédentes du présent chapitre. Certains domaines d'études et certaines professions au sein des domaines d'études ne figurent pas dans le tableau à cause de la taille insuffisante de l'échantillon.

Le tableau montre que, dans chaque domaine d'études, les diplômés sont surtout concentrés dans des professions reliées à leur domaine d'études. Il existe toutefois une variation considérable entre les différents domaines d'études en ce qui a trait au pourcentage de diplômés qui travaillent dans des professions liées à leurs études. Le groupe des domaines d'études de la santé compte le

pourcentage le plus élevé de diplômés travaillant dans des professions reliées à leur domaine d'études puisque au moins 80 % des diplômés employés dans chaque domaine d'études travaillaient dans le grand groupe de la médecine et de la santé. Le groupe de la santé est également le plus uniforme en ce qui a trait au pourcentage de diplômés travaillant dans des professions reliées à leur domaine d'études.

Dans les autres groupes de domaines d'études, il existe une variabilité beaucoup plus grande au sein du groupe en ce qui a trait au pourcentage de diplômés travaillant dans des professions reliées à leur domaine d'études. Pour tous les domaines d'études des affaires, le travail de bureau et autres emplois connexes constituent le plus important des grands groupes d'emploi. Dans le sous-groupe administration, la catégorie directeurs, administrateurs et personnel assimilé constitue également une importante source d'emplois. Le pourcentage de diplômés employés dans les principaux grands groupes d'emplois reliés à leur domaine d'études varie de 76 % des diplômés du domaine d'études secrétariat — général qui travaillent dans la catégorie personnel administratif et travailleurs assimilés à 27 % des diplômés du domaine d'études des sciences informatiques travaillant dans ces mêmes emplois.

Dans les domaines d'études des techniques de génie, la concentration des diplômés travaillant dans des grands groupes professionnels connexes varie de 60 % des diplômés en mécanique d'automobile qui occupaient un poste de travailleur spécialisé dans la fabrication, le montage et la réparation à 41 % des machinistes travaillant comme machinistes et travailleurs assimilés. Dans les domaines d'études service social et services, 72 % des diplômés en cuisine tandis que 16 % des diplômés des autres sciences sociales appartenaient à la catégorie travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes et 27 % à la catégorie enseignants et personnel assimilé.

Tableau 5.9 Grand groupe et répartition professionnelle des diplômés par domaine d'études

Domaines d'études du SPPC	*Domaine d'études (%)*
Domaine d'études affaires	
Groupe administration	
Gestion et administration — affaires et commerce	
11 Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	20,1
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	54,0
4111 Secrétaires et sténographes	20,6
Comptabilité	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	36,9
Autre gestion et administration	
11 Gestion, administration et emplois connexes	32,2
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	32,5
Groupe secrétariat	
Secrétariat — général	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	72,9
4111 Secrétaires et sténographes	20,6
Secrétariat —juridique	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	74,6
4111 Secrétaires et sténographes	41,5
Secrétariat —traitement de textes	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	76,1
Secrétaire — comptabilité et tenue de livres	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	60,1
Autre type de secrétariat et travail de bureau	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	63,6
4111 Secrétaires et sténographes	28,4
Groupe sciences informatiques	
Sciences informatiques	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	26,8
Domaine d'études de la santé	
Aides auxiliaires médicaux	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	80,5
3131 Infirmiers autorisés	11,7
3134 Infirmiers auxiliaires autorisés	47,0
3135 Aides-infirmiers	15,6
61 Services	12,1
Autres sciences infirmières	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	87,8
3131 Infirmiers autorisés	77,3
Hygiéniste et techniciens dentaires	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	94,3
3158 Hygiénistes dentaires et assistants dentaires	91,0
Autres disciplines de la santé	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	84,4

Tableau 5.9 **(suite)**

Domaine d'Études du SPPC	Domaines d'études (%)
Groupe sciences informatiques (suite)	
Autres disciplines de la santé	
3139 Personnel spécialisé et auxiliaires de soins infirmiers et thérapeutiques	43,9
Domaines d'études des techniques de génie	
Techniciens en génie électrique et électronique	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	35,2
87 Travailleurs du bâtiment	20,0
Groupe des mécaniciens	
Mécaniciens d'automobile	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	59,9
8581 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles	48,4
Mécaniciens de machinerie lourde	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	46,5
8584 Mécanicien de machines industrielles, agricoles et de constr.	32,6
Autres techniciens de génie mécanique	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	29,7
95 Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	18,5
Techniciens de la construction	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	16,6
87 Travailleurs du bâtiment	38,4
8781 Charpentiers	15,9
Techniciens soudeurs	
83 Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	53,2
8335 Soudeurs et oxycoupeurs	51,8
Machinistes	
83 Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	41,3
Domaines d'études service social et service	
Service social	
27 Enseignants et personnel assimilé	20,2
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	40,6
3135 Aides-infirmiers	2,7
61 Services	21,3
Autres sciences sociales	
23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	15,9
27 Enseignants et personnel assimilé	26,5
2731 Professeurs au niveau primaire et préscolaire	13,8
61 Services	23,5
Cuisine	
61 Services	71,5
6121 Chefs et cuisiniers	56,1
Autres services	
61 Services	57,6

Le tableau montre également que les diplômés de certains domaines d'études sont très concentrés dans une ou deux professions. Cela est particulièrement vrai dans les domaines d'études de la

santé. Dans le domaine d'études aides et auxiliaires médicaux, 47 % des diplômés employés travaillaient comme infirmière ou infirmier auxiliaire autorisé en 1992 et 16 % à titre de préposés aux malades. Dans le domaine autres sciences infirmières, 77 % des diplômés employés travaillaient comme infirmière ou infirmier autorisé en 1992. Dans le domaine d'études hygiéniste/technicien dentaire, 91 % des diplômés de 1990 ayant un emploi travaillaient à titre d'hygiéniste dentaire et d'assistant dentaire en 1992.

Il existe d'autres cas de spécificité professionnelle dans certains domaines d'études. Parmi les diplômés en cuisine de 1990 ayant un emploi, 56 % travaillaient comme chefs et cuisiniers en 1992. Parmi les techniciens soudeurs diplômés de 1990, 52 % travaillaient dans le domaine de la soudure et du coupage au gaz en 1992. Parmi les secrétaires juridiques diplômés, 42 % travaillaient à titre de secrétaires et sténographes en 1992.

Le tableau 5.9 indique clairement que la plupart des professions des diplômés des domaines d'études de la formation professionnelle sont reliées au domaine d'études quoique la mesure dans laquelle les diplômés sont concentrés dans ces professions varie grandement selon le domaine d'études. Le tableau 5.10 examine, pour les diplômés de la formation professionnelle ayant un emploi, la relation entre la profession et l'utilisation des compétences acquises dans le cadre des études.

Pour chaque domaine d'études, le tableau compare le pourcentage de diplômés employés qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur programme parmi les diplômés employés des principaux grands groupes professionnels figurant dans le tableau 5.9 et parmi les diplômés employés d'autres professions. À titre d'exemple, dans le domaine d'études gestion et administration — affaires et commerce, 93 % des diplômés occupant des emplois de la catégorie directeurs, administrateurs et personnel assimilé et 90 % du personnel administratif et travailleur assimilés utilisent au travail les compétences acquises dans le cadre de leur programme. À l'extérieur de ces deux grands groupes, la proportion de diplômés de ce domaine d'études qui utilisent au travail les compétences acquises dans le cadre de leur programme tombe à 60 % des diplômés employés.

Dans chaque domaine d'études pour lequel les deux données peuvent être signalées, le pourcentage de diplômés qui utilisent leurs compétences au travail est beaucoup plus élevé chez

ceux qui occupent un emploi dans les grands groupes professionnels dans lesquels les diplômés du do.naine d'études sont concentrés que chez ceux qui occupent d'autres emplois. Dans bon nombre de domaines d'études, les diplômés travaillant dans des professions au sein des grands groupes connexes enregistrent des taux d'utilisation des compétences de 90 % ou plus, et dans bon nombre d'autres, de 80 % ou plus.

Seulement deux domaines d'études dans lesquels les diplômés travaillant dans l'un des principaux grands groupes professionnels enregistrent des taux d'utilisation des compétences inférieurs à 70 %. Il s'agit du domaine d'études autres secteurs de la gestion et de l'administration où les diplômés occupant des emplois dans le grand groupe personnel administratif et travailleurs assimilés ont un taux d'utilisation des compétences de 67,5 % (tandis que ceux qui travaillent dans des professions du groupe directeurs, administrateurs et personnel assimilé enregistrent un taux d'utilisation des compétences de 93,8 %); et du domaine d'études autres sciences sociales où les diplômés travaillant dans des professions du grand groupe services ont un taux d'utilisation des compétences de 68,4 % (tandis que ceux qui travaillent dans les grands groupes travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes et enseignants et personnel assimilé ont des taux d'utilisation des compétences de 90,6 % et 99,2 % respectivement).

Par contraste, les taux d'utilisation des compétences sont beaucoup plus faibles pour les diplômés de la formation professionnelle travaillant à l'extérieur des grands groupes professionnels dans lesquels sont concentrés les diplômés de leurs domaines d'études. Ces taux sont inférieurs à 67,5 % (le taux le plus faible mentionné au paragraphe précédent) dans tous les cas sauf deux (un taux d'utilisation des compétences de 71,1 % pour les secrétaires juridiques travaillant à l'extérieur du grand groupe personnel administratif et travailleurs assimilés et un taux d'utilisation des compétences de 69,3 % pour les diplômés des sciences informatiques travaillant à l'extérieur du grand groupe personnel administratif et travailleurs assimilés). Dans les deux autres domaines d'études (autre type de secrétariat et travail de bureau et autres techniques de génie mécanique), ils s'établissent à plus de 60 % et tombent aussi bas que 36,3 % dans le cas des diplômés en techniques de génie électrique et électronique.

Tableau 5.10 **Utilisation au travail par les diplômés des compétences acquises dans le cadre des études par domaine d'études**

Domaine d'études de la SPPC	*(%) Utilisation des compétences*
Domaines d'études des affaires	
Groupe administration	
Gestion et administration — affaires et commerce	
11 Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	92,5
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	90,2
Toutes les autres professions	59,9
Comptabilité	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	72,0
Toutes les autres professions	50,2
Autre gestion et administration	
11 Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	93,8
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	67,5
Toutes les autres professions	47,1
Groupe secrétariat	
Secrétariat — général	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	91,1
Toutes les autres professions	58,1
Secrétariat — juridique	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	83,6
Toutes les autres professions	71,1
Secrétariat — traitement de textes	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	79,9
Toutes les autres professions	—
Secrétariat — comptabilité et tenue de livres	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	83,9
Toutes les autres professions	56,4
Autre type de secrétariat et travail de bureau	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	88,2
Toutes les autres professions	66,3
Groupe sciences informatiques	
Sciences informatiques	
41 Personnel administratif et travailleurs assimilés	—
Toutes les autres professions	69,3
Domaines d'études de la santé	
Aides et auxiliaires médicaux	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	93,0
61 Services	78,0
Toutes les autres professions	—
Autres sciences infirmières	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	96,0
Toutes les autres professions	—
Hygiéniste et assistants dentaires	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	92,0
Toutes les autres professions	—

Tableau 5.10 **(suite)**

Domaine d'études de la SPPC	*(%) Utilisation des compétences*
Domaines d'études de la santé (suite)	
Autres disciplines de la santé	
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	95,8
Toutes les autres professions	—
Domaines d'études et technique de génie	
Techniciens en génie électrique et électronique	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	81,8
87 Travailleurs du bâtiment	79,8
Toutes les autres professions	36,3
Groupe des mécaniciens	
Mécaniciens d'automobile	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	89,5
Toutes les autres professions	—
Mécaniciens de machinerie lourde	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	90,0
Toutes les autres professions	42,8
Autre technique du génie mécanique	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	74,0
95 Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	99,0
Toutes les autres professions	63,9
Techniciens de la construction	
85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	80,4
87 Travailleurs du bâtiment	80,0
Toutes les autres professions	45,8
Techniciens soudeurs	
83 Machinistes et travailleurs assimilés	92,3
Toutes les autres professions	—
Machinistes	
83 Machinistes et travailleurs assimilés	86,4
Toutes les autres professions	45,0
Domaines d'études service social et service	
Service social	
27 Enseignants et personnel assimilé	100
31 Techniciens de la santé et personnel assimilé	100
61 Services	92,4
Toutes les autres professions	65,8
Autres sciences sociales	
23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	90,6
27 Enseignants et personnel assimilé	99,2
61 Services	68,4
Toutes les autres professions	51,8
Cuisine	
61 Services	85,7
Toutes les autres professions	—
Autres services	
61 Services	87,1
Toutes les autres professions	61,6

Résumé

Dans tous les domaines d'études examinés, les diplômés employés sont concentrés dans les professions de l'un des trois grands groupes. Un examen plus attentif révèle que le contenu du travail dans les professions de ces grands groupes semble étroitement relié au contenu du programme du domaine d'études. Le degré de concentration dans les groupes professionnels varie considérablement selon les domaines d'études. Il est très élevé dans les domaines d'études de la santé. Dans certains domaines, il existe également une importante concentration des diplômés employés dans une seule profession. De nouveau, les domaines d'études de la santé fournissent les cas les plus frappants quoiqu'il existe des exemples dans chaque groupe de domaines d'études.

Dans chaque domaine d'études, les diplômés qui travaillent dans les professions associées aux grands groupes sont plus susceptibles d'utiliser au travail les compétences acquises dans le cadre de leur programme que ceux qui travaillent dans des professions à l'extérieur de ces grands groupes. Le taux d'utilisation des compétences dans les grands groupes connexes varie selon le domaine d'études. Pour certains domaines d'études, il est de plus de 90 %. Dans plusieurs domaines d'études, une proportion plus faible mais encore importante de diplômés qui travaillent dans des professions à l'extérieur des grands groupes connexes utilisent néanmoins au travail les compétences acquises dans le cadre de leurs études.

6. Conclusion

La présente étude a surtout insisté sur les différences : les différences entre les diplômés de la formation professionnelle d'une part et les diplômés des niveaux collégial et de premier cycle universitaire d'autre part, mais surtout sur les différences entre les diplômés de la formation professionnelle. Le système de formation professionnelle, tel qu'il est reflété dans l'END, est extrêmement diversifié. À une extrémité, il permet la formation de personnes sans diplôme d'études secondaires, comme les cuisiniers, et à l'autre, il facilite la spécialisation en sciences infirmières de personnes qui sont déjà des infirmières autorisées. Même à un niveau de domaine d'études agrégé, il peut être divisé en groupes de domaines d'études à prédominance masculine et à prédominance féminine.

De façon générale, les diplômés de la formation professionnelle sont moins susceptibles de trouver un emploi que les diplômés des autres niveaux, ils gagnent moins lorsqu'ils sont employés et sont moins susceptibles d'utiliser au travail les compétences acquises dans le cadre de leurs études. Il importe de signaler toutefois que les diplômés de la formation professionnelle suivent des programmes de durée beaucoup plus courte que les autres diplômés et que bon nombre d'entre eux bénéficient d'une aide gouvernementale partielle ou complète pour le paiement de leurs frais de scolarité. Si les récompenses du programme de la formation professionnelle sont moins importantes, les coûts le sont également. De plus, bon nombre de ces généralisations au sujet de la formation professionnelle ne se confirment pas pour certains domaines d'études.

Chez les diplômés de la formation professionnelle, employés dans tous les domaines d'études examinés au chapitre 5, on constate une importante concentration professionnelle, à tout le moins au niveau des grands groupes et parfois au niveau d'une seule profession. Les professions dans lesquelles les diplômés d'un domaine d'études sont concentrés sont reliées au contenu de leur programme. Les diplômés qui occupent des emplois dans ces professions sont beaucoup plus susceptibles d'utiliser au travail les compétences acquises dans le cadre de leur programme que ceux qui travaillent dans d'autres professions (même si ceux qui travaillent dans d'autres professions utilisent à des niveaux importants les compétences acquises).

Il serait difficile de ne pas conclure que les diplômés de la formation professionnelle ont acquis dans le cadre de leur programme des compétences qui leur sont utiles sur le marché du travail. Les compétences acquises dans le cadre d'un programme sont les plus utiles pour les diplômés qui travaillent dans des professions liées à leur domaine d'études. D'autres diplômés de la formation professionnelle peuvent ne pas utiliser les compétences acquises dans le cadre de leurs études. Il importe de signaler, toutefois, que les coûts sociaux et privés des compétences inutilisées sont moindres pour les programmes de formation professionnelle d'une durée de trois mois à un an que pour les programmes des collèges communautaires ou du baccalauréat. Les coûts privés qui résultent du fait qu'une personne formée à titre de cuisinier travaille comme chauffeur de taxi sont moindres que ceux qui résultent du fait qu'un bachelier en communications travaille comme chauffeur de taxi.

Dans cet esprit, il importe de signaler qu'en 1995, 71 % des diplômés de la formation professionnelle de 1990 ayant un emploi utilisaient au travail les compétences acquises dans le cadre de leur programme. Ce pourcentage est inférieur aux 78 % de bacheliers de 1990 employés qui ont déclaré en 1995 qu'ils utilisaient au travail les compétences acquises dans leur programme, mais la différence n'est pas phénoménale.

Au-delà de la diversité des programmes de formation professionnelle visés par l'END, dont nous avons discuté dans les chapitres 4 et 5, il existe des différences considérables entre l'END et les autres sources quant à ce qui constitue une formation professionnelle axée sur les métiers, une formation professionnelle, une formation dans les métiers, une formation technique ou un programme de préparation à une carrière. (Les deux dernières expressions sont habituellement réservées au programme de formation professionnelle des collèges communautaires.) Au chapitre 2, nous avons examiné une série de définitions de la formation professionnelle tirées de différentes sources. Ces définitions ont en commun le fait qu'elles sont toutes fonctionnelles, qu'elles établissent des règles qui permettent de décider qui devrait être considéré comme un étudiant de la formation professionnelle. Aucune d'elles ne renvoie à une classification générale des composantes du système d'éducation et de formation.

Nous proposons ci-après une telle classification pour ensuite décrire comment la formation professionnelle s'inscrit dans cette classification. Nous formulerons ensuite des conclusions sur la

façon dont la formation professionnelle devrait être traitée dans diverses enquêtes, plus particulièrement dans l'END.

Nous commençons par affirmer que nous ne sommes pas convaincus que le concept de la formation professionnelle devrait se limiter à la formation non universitaire. À notre avis, la formation professionnelle vise à préparer des étudiants en vue d'une profession particulière ou d'un groupe limité de professions. La formation générale donne aux étudiants les compétences qui leur sont utiles dans une vaste gamme de professions ou pour acquérir d'autres compétences. Dans cette perspective, un programme universitaire en médecine ou en génie est en grande mesure professionnel tout comme un programme de formation professionnelle en cuisine. Manifestement, les programmes universitaires renferment une composante plus importante de compétences générales et des niveaux beaucoup plus élevés de compétence professionnelles particulières qu'un programme de formation professionnelle.

Il faudrait établir une distinction entre l'éducation et la formation. L'éducation offre soit des compétences générales ou la vaste gamme de compétences requises par une profession ou groupe de professions (ou les deux); la formation fournit une seule série de compétences particulières. Il est manifeste que la frontière n'est pas facile à délimiter; néanmoins, nous pensons que la distinction est importante. Lorsque les médecins reçoivent de l'instruction sur l'utilisation de nouveaux dispositifs de diagnostic, ils reçoivent de la formation; lorsque les étudiants suivent un cours de médecine, ils participent à un programme d'éducation qui renferme une importante composante professionnelle.

Selon les conventions, nous reconnaissons les trois vastes niveaux d'éducation : primaire, secondaire et postsecondaire. L'éducation primaire se préoccupe exclusivement de compétences générales. L'éducation au niveau secondaire exige d'avoir complété le programme d'éducation primaire ou l'équivalent. L'éducation secondaire peut être uniquement générale ou peut renfermer une composante professionnelle. Les programmes comportant une composante professionnelle sont ceux qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en offrant également une préparation en vue d'une profession particulière ou d'un groupe de professions.

L'éducation postsecondaire exige d'avoir complété le programme d'études secondaires ou l'équivalent. Elle inclut tant les programmes exclusivement d'éducation générale que les autres

qui renferment une forte composante professionnelle. Au Canada, elle est offerte par les universités, les collèges communautaires (y compris les CEGEP) et quelques collèges privés et établissements spécialisés.

Le tableau 6.1 montre ce qui, à notre avis, constitue une relation appropriée entre les niveaux d'éducation et les instruments d'enquête destinés à décrire les résultats sur le marché du travail et les autres résultats pour les étudiants à chacun de ces niveaux. Dans cette structure, l'Enquête nationale auprès des diplômés devrait être limitée aux programmes qui exigent normalement un diplôme d'études secondaires et qui sont offerts dans les universités, les collèges ou les établissements équivalents. Les programmes professionnels de niveau secondaire ne devraient pas être inclus dans la couverture de l'END.

Tableau 6.1 **Niveaux d'éducation et instruments d'enquête**

Niveau	***Exigences***	***Instrument d'enquête***
Formation	Variable	Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes, Enquête auprès des apprentis, enquêtes basées sur les dossiers administratifs de la formation, Enquête sur le lieu de travail et les employés
Éducation : Secondaire (professionnel et général)	Primaire	Enquête auprès des jeunes en transition, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
Éducation : Postsecondaire — Collège communautaire et université (professionnel et général)	Secondaire	Enquêtes nationales auprès des diplômés

Cette modification proposée à l'Enquête nationale auprès des diplômés signifierait que son échantillon serait entièrement tiré des dossiers administratifs des universités, des collèges communautaires et des établissements équivalents. Quoi qu'il en soit, eu égard au transfert des programmes de formation aux provinces, il deviendra de plus en plus difficile de compléter l'échantillon au moyen des dossiers de la formation professionnelle. L'échantillon devrait également être limité aux programmes qui nécessitent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

À notre avis, il est souvent difficile d'établir une distinction entre les cours du niveau collégial et les cours du niveau professionnel qui offrent des matières semblables, compte tenu plus

particulièrement du fait que les cours de formation professionnelle peuvent durer plus d'un an ou peuvent nécessiter un autre cours de niveau collégial. Nous abandonnerions par conséquent la distinction entre les cours de formation professionnelle et les cours des collèges communautaires tout en retenant l'exigence d'une durée minimale de trois mois. Il s'agit de la même conclusion que celle à laquelle sont arrivés Oderkirk et Skof (1997, p. 10).

Il serait peut-être alors souhaitable de stratifier l'échantillon collégial en fonction de la durée du cours. Il y aurait également lieu d'ajouter des questions pour déterminer si le programme constitue une condition préalable à d'autres études ou si des programmes antérieurs étaient exigés pour le programme de diplôme.

La classification de l'éducation que nous proposons présente également des répercussions sur les méthodes de collecte de données des autres enquêtes. À notre avis, lorsqu'on demande aux répondants dans le cadre du Recensement et de l'Enquête sur la population active s'ils sont détenteurs de certificats ou diplômes professionnels, il faudrait également leur demander si ces certificats ou diplômes exigent normalement un diplôme d'études secondaires et au moins trois mois d'études à temps plein dans un établissement postsecondaire. Cette mesure permettrait de pallier au problème qui se pose actuellement lorsque l'Enquête sur la population active enregistre, au titre l'éducation postsecondaire, des certificats de traitement de textes obtenus après une journée de cours par des personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Bibliographie

Bar-Telford, L., Bowlby, G. et Clark, W. (1996), *La promotion de 1986 : second regard, compendium des résultats*, Ottawa, Statistique Canada.

Boothby, D. (1999), *Literacy Skills, the Knowledge Content of Occupations and Occupational Mismatch*, Direction générale de la recherche appliquée, document de travail W-99-3E, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.

Clark, W. (1989), *La promotion de 1982 : second regard, compendium des résultats*, Ottawa, Statistique Canada.

Clark, W. (1991), *La promotion de 1986 : compendium des résultats*, Ottawa, Statistique Canada.

Clark, W., Laing, M. et Rechnitzer, E. (1986), *La promotion de 1982 : rapport sommaire de l'enquête nationale de 1984 auprès des diplômés de 1982*, Ottawa, Secrétariat d'État et Statistique Canada.

Dennison, J.D. et Gallagher P. (1986), *Canada's Community Colleges: A Critical Analysis*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Développement des ressources humaines Canada (1995), *Évaluation du programme, amélioration de l'employabilité : rapport final*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.

Développement des ressources humaines Canada (1998), *Emploi-avenir - Partie 2 : Perspectives de carrière pour les diplômés*, (copie de référence) Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.

Dupré, J.S., Cameron P.M., McKechnie G.H. et Rotenberg T.B. (1973), *Federalism and Policy Development: The Case of Adult Occupational Training in Ontario*, Toronto, University of Toronto Press.

Gower, D. (1993), *Répercussions des changements apportés en 1990 aux questions sur l'éducation de l'Enquête sur la population active*, Ottawa, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada, non publié.

Jones, G.A., éd. (1997), *Higher Education in Canada: Different Systems, Different Perspectives*, New York, Garland Publishers.

Lavoie, M. et Roy, R. (1998), *Emploi dans l'économie du savoir : un exercice de comptabilité de croissance pour le Canada*, Direction générale de la recherche appliquée, document de recherche R-98-8F, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.

Little, D. et Lapierre, L. (1996), *La promotion de 1990 : compendium des résultats*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada.

Oderkirk, J. et Skof, K. (1997), *Report on the Inclusion of Trade-Vocational Graduates in the National Graduates Survey Population*, Ottawa, Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, non publié.

Organisation de coopération et développement économiques (1998), *Itinéraires et participation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle*, Paris, OCDE.

Paillé, L. (1998), *Québec*, chapitre 10 dans OCDE, p. 303-334.

Paju, M. (1997), *La promotion de 1990, second regard : rapport de l'enquête de suivi (1995) auprès des diplômés de 1990*, Ottawa, Statistique Canada, catalogue 81-584-XPB.

Skof, K. (1994a), « Évolution des effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers et des programmes de formation préparatoire, 1983-1984 à 1990-1991 », *Revue trimestrielle de l'éducation* (81-003), 1(1), p. 34-41.

Skof, K. (1994b), « Aperçu de la formation professionnelle au niveau des métiers et de la formation préparatoire au Canada », *Revue trimestrielle de l'éducation* (81-003), 1(1), p. 58-64.

Statistique Canada (1959-1977), *Formation professionnelle et technique*, (81-209), Ottawa, Statistique Canada, annuel, révolu.

Statistique Canada (1975), *Éducation au Canada*, (81-229), Ottawa, Statistique Canada.

Statistique Canada (1979-mars 1994), *Bulletin des statistiques de l'éducation*, (81-002), Ottawa, Statistique Canada, irrégulier, révolu.

Statistique Canada (1984), *Fréquentation scolaire et niveau de scolarité*, Recensement de 1981 : Population (92-914 v.1), Ottawa, Statistique Canada.

Statistique Canada (1997), *Guide des sources d'information et de données de Statistique Canada sur l'éducation et la formation des adultes*, Ottawa, Statistique Canada, catalogue 81-850-XPB.

Statistique Canada (1992), *Enquête auprès des diplômés de 1990, Guide de l'utilisateur des micro-données*, Ottawa, Groupe des enquêtes spéciales, Statistique Canada, juin.

Taillon, J. et Paju, M. (1999), *La promotion de 1995 : rapport de l'Enquête nationale (1997) auprès des diplômés de 1995*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, catalogue 81-584-XPB.